

DERRICHE - DUPRET
LEWIN - LORDON
PAYE - PEEMANS
SAVAGE - TOUSSAINT
VIVIEN

CM
CAHIERS
MARXISTES

des bulles
aux boules
de neige,
le capital (2)



mai - juin 2010 - 240

Les Cahiers Marxistes

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

Abonnement (5 numéros)

pour la Belgique	30 EUR
pour l'Union européenne	35 EUR
hors Union européenne	40 EUR

au compte **001-1047600-76** des *CM*
av. Derache, 94 b. 6, 1050 Bruxelles,
ou carte VISA/MASTERCARD

Tél/fax : 0032-2-650.49.21.

E-mail : cmarx@ulb.ac.be

www.ulb.ac.be/socio/cmarx

Comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron, Claire Billen, Francis Bismans, Albert Carton, Barbara Delcourt, Pascal Delwit, Xavier Dupret, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Nagels, Nadine Plateau, Claude Renard, Jean-Maurice Rosier Christian Vandermotten.

Rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

Mise en page & couverture

Thomas Perissino

Les *Cahiers Marxistes* sont publiés avec le soutien du GRemSS de l'Institut de Sociologie de l'ULB.

Sommaire

• <i>Edito</i>		3
• Crise financière et crise des finances publiques	Reginald Savage	9
• Une décennie perdue en vue? Enseignements de la crise japonaise des années 90	Xavier Dupret	29
• Tuer cette Europe, refaire l'Europe	Frédéric Lordon	55
• Mainmise étasunienne sur le système financier international	Jean-Claude Paye	71
• L'impact de la crise mondiale sur la dette du Sud	Renaud Vivien et Eric Toussaint	85
• Quels Suds dans quelle crise?	Jean-Philippe Peemans	125
• Sur l'instrumentalisation de l'égalité des sexes	Ouardia Derriche	169
• Le maternalisme n'est pas mort, la fonction maternelle non plus	Rosine Lewin	179
• <i>Lectures</i>		187

Des bulles aux boules de neige, le capital (2)

Au moment où nous bouclions « *Nul avec bulles...* », notre précédent numéro de juin 2009, il ne manquait pas de commentateurs pour annoncer qu'il fallait re-réglementer le secteur financier, les banques, ... « *Marx, le retour* » faisait les unes de magazines, la revanche des keynésiens était annoncée, et nos libéraux couraient comme des poules sans tête pour expliquer que « *le libéralisme, ce n'est pas le capitalisme* ». Juste son idéologie, chacun pouvait quand même comprendre. Et apprécier.

Un an plus tard, les pertes des banques ont été socialisées, et comme annoncé alors, le problème est devenu celui des Etats, des dettes publiques. Les plus faibles d'entre eux en Europe – aimablement dénommés *PIGS* (pour *Portugal, Italy, Greece, Spain*) par les délicats financiers anglo-saxons à peine sortis de leur fange et rincés aux fonds publics – sont désignés pour lynchage aux spéculateurs, la Grèce en tête ... Et pour les autres ? Ce sera « la même chose », à partir de 2011 : les critères de Maastricht sont ressortis de la naphthaline et les gouvernements, seuls ou en chœur à l'Union européenne, reprennent la rengaine anti-services publics, anti-pensions et en général contre les salaires – collectifs et socialisés seulement en premiers.

Le Sud / les Suds ?

Nous ne pouvons pas concevoir ce deuxième numéro sans combler une lacune, avouée alors, du précédent à propos des effets de la crise au Sud, en particulier dans sa nouvelle dimension financière.

Nous avons donc demandé d'abord à deux animateurs du CADTM – Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde de développer la position actualisée que leur association défend, son nom lui-même référant assez clairement au long combat auquel elle est identifiée. **Renaud Vivien** et **Eric Toussaint** analysent « *l'impact de la crise mondiale sur la dette du Sud* » et concluent au maintien de l'objectif d'annulation, en invitant tous les Etats, même au Nord, à un audit de leur dette, et en tablant de surcroît sur de possibles fronts des Etats du Sud concernés.

Leur diagnostic montre aussi l'augmentation des dettes publiques « internes », détenues par les bourgeoisies émergentes, et une différenciation entre pays du Sud, avec la montée des BIC – Brésil, Inde, Chine (pas la Russie,nb) – qui supportent en matières financières et monétaires diverses initiatives régionales, notamment des plus avancées en Amérique du Sud.

Ce sont précisément de tels éléments de différenciation et transformation dans la mondialisation que **Jean-Philippe Peemans** met au centre de son propos. La manière dont nombre de pays du Sud ont été moins touchés par la crise enclenchée au Nord en 2007-2008, et moins longtemps, signale que certains des « *pôles d'accumulation* » ont sensiblement grandi et que ces mouvements retravaillent la mondialisation. Celle-ci est redevable d'une « *économie politique globale de l'inégalité* », voilà ce que JPP développe sur plusieurs points. Notamment parce que les inégalités ont crû et croissent dans la croissance comme dans la stagnation, au Nord et au Sud, où en particulier les « *économies populaires* » servent toujours de réserves de main-d'œuvre.

Une veillée d'armes...

Revenant au Nord, on pourrait noter d'abord un apparent vide de pensée. Même les pieuses déclarations d'il y a dix-huit mois sur « la morale », ou « l'éthique » ou les « boni » sont restées sans suite. Le *lobbying* effronté des banques a joué à fond pour que rien ne change. Il n'est par exemple pas même acquis qu'il y aura un accord de « Bâle III » pour limiter davantage les prises de risque des banques, leur indiquer des exigences de fonds propres et garanties, ... Un an et demi de discussions, et pas même une pâle copie de « Bâle II », qui avait pourtant prouvé son inefficacité.

Relevons quand même : silence général des partis politiques, à peine des murmures côté syndical. Une revendication comme celle de la re-séparation des banques de dépôt et des banques d'affaires, un moment mise en avant par quelques économistes, a été vite (et piteusement) abandonnée par ceux-ci, sauf notablement le libéral De Grauwe. Et il n'y a plus que Barak Obama pour la défendre, en une version édulcorée ! Et ne parlons pas des achats financiers « à découvert », des agences de notation juges et parties,...

Il est vrai que la perception d'une crise économique profonde, dont la crise financière n'est qu'une partie, a pu s'ébaucher. Du moins la nécessité urgente et impérieuse d'une politique anti-crise forte s'est-elle imposée : au gouvernement *US*, sans discours, tandis que tous les gouvernements européens, par exemple et la plupart de droite, se sont assis sur lesdits critères de Maastricht et leurs fixations néolibérales pour mener des politiques parfaitement keynésiennes de relance depuis fin 2008 jusques et encore en 2010 ! Même une « relance verte » a eu droit à un petit créneau (et c'est tant mieux).

Les moulins à prières néolibéraux ont toutefois progressivement repris du service : fin de la récréation, retour aux normes pour 2011 à 2015, avec seulement des discussions de calendriers pour cause de reprises incertaines et différenciées.

Dans l'article qui ouvre ce numéro, **Reginald Savage** poursuit son analyse de la crise financière en examinant celle des finances publiques. Car l'endettement public résultant des sauvetages bancaires et des plans de relance se trouve, et sera accru des déficits de recettes publiques entraînés par la récession, voilà pourquoi un nouvel « *effet boule-de-neige* » menace (et a roulé pour notre couverture). Menaces aussi de *crash* obligataires, dont la Grèce subit le premier test, sur fond de remontée possible des taux. Le diagnostic de fond de RS, c'est que le « *modèle de croissance financiarisé* » est resté inchangé. Les pressions à la baisse en sécu, en salaires,... et notamment en premier pour les pensions reprennent donc, en plus fort. L'enjeu pour la gauche est donc (au moins) d'y opposer une restauration de la progressivité de l'impôt et une redistribution du revenu entre Capital et Travail, de limiter par exemple « *les exigences de rendement pour l'actionnaire* ».

Une des clés de l'analyse tient au pronostic de plus en plus partagé que la crise économique en Europe va encore peser pendant plusieurs années. Dans cette perspective, **Xavier Dupret** nous présente ensuite quelques « *enseignements de la crise japonaise des années 90* », qui a commencé – elle aussi – par l'éclatement d'une bulle immobilière et bancaire, qui dure encore et dont on n'a pas tiré les leçons, notamment pas aux USA, bien que le contraire y soit affirmé. « *Une décennie perdue* » est en vue, et de nouvelles crises bancaires pas du tout exclues, avec un secteur « *dépôts* » fragilisé et des actifs toxiques toujours présents derrière les opérations des *traders* remis en selle. Sans compter les obligations d'États, sinon soudainement pourries comme du *subprime*, plus si sûres que cela sous les attaques « *des marchés* ». XD conclut en examinant les perspectives de « *découplage* » Nord/Sud, au demeurant une – petite – chance pour le Nord à court terme.

... européenne

La dimension européenne des crises financières et économiques ne saurait être sous-estimée. Au moment de sauver Fortis et les autres, chacun a pu voir débouler à Bruxelles le président de la BCE, et comprendre que derrière la monnaie unique, l'intégration économique et

financière n'avait pas suivi. Re-belote avec la Grèce, qui subit l'assaut des spéculateurs depuis des mois sans que l'Union européenne ne bouge, paralysée et divisée jusqu'à voir l'euro menacé à son tour.

L'Europe ne devrait donc plus échapper à une remise en question du rapport à ses proches « périphéries » exploitées et désormais « intégrées » : de la vieille affaire du Mezzogiorno italien aux pays de l'Est rattrapés par le *Drang nach Osten* séculaire, en passant par les régions de vieille industrie implosées.

Mais c'est plus globalement la construction néolibérale européenne qui est en cause. **Frédéric Lordon**, en soulignant qu'il a fallu aux gouvernements « oublier » les principales dispositions des traités (sans se soucier d'ailleurs de la Commission, complètement dépassée) montre que l'occasion se présente de « *refaire l'Europe* », la néolibérale s'étant en somme disqualifiée elle-même. Mais elle n'est pas morte...

Enfin nous vous proposons un petit détour par des paradis fiscaux, dont on ne peut ignorer que toutes les firmes transnationales font usage pour localiser leurs profits à l'abri, tandis que les banques d'affaires y ont placé leurs opérations hors bilan et autres « *véhicules* » pourris. Avec **Jean-Claude Paye** pour guide, nous découvrons ainsi pourquoi les isolats anglo-saxons (le Delaware, Man, J & G,...) ne sont curieusement jamais inscrits sur les listes noires. C'est qu'en fait l'opacité fiscale est assurée aux « *trusts* » et légalisée en droit britannique et américain. La mise au ban de la Suisse et de ses banques par les USA en 2009 prend alors un autre sens, celui d'un règlement de comptes, si on ose dire. Et ce n'est pas « la morale » qui a gagné, mais la City et Wall Street.

(A suivre)

Michel Godard

Hors thème, nous vous proposons d'abord un complément, d'actualité, à notre n°238, *Les unes et les autres*, **Ouardia Derriche** interpellant une certaine mobilisation laïque : « *libérer les migrantes ou les exclure ?* ». D'autre part, **Rosine Lewin** développe sur « *le maternisme* » un débat commencé dans un ouvrage collectif de réflexion-témoignage à propos de l'histoire de Femmes pour la Paix.

Crise financière et crise des finances publiques : attention aux effets dérivés...

Reginald Savage*

Une crise financière peut en induire une autre...

Alors que la crise financière privée paraît progressivement – ou provisoirement ... – se calmer et qu'un certain optimisme semble à nouveau faire frémir d'aise les marchés financiers et boursiers, les dégâts collatéraux du véritable *tsunami* financier de l'année écoulée commencent à s'étaler dans l'économie réelle et dans les finances publiques entre-temps appelées à la rescousse. C'est quand la mer se retire et que la tempête s'apaise que l'ampleur des dégâts se révèle dans toute sa dimension.

* Economiste dans un service d'études public fédéral, enseignant à la FOPES-UCL.

La brutale récession de 2009, dans le prolongement de la crise financière, ne doit pas étonner. Car cette crise est née, outre ses éléments déclenchant bien connus – crise des *sub-prime*, puis crises et faillites bancaires en cascade ... – d'un excès colossal d'endettement privé, débouchant sur des prises de risques insensées, disséminées ensuite de par le monde au travers de montages de produits financiers toxiques. Une fois la crise enclenchée, le château de ces actifs « fictifs » toxiques, adossés à des montagnes de créances douteuses ou « pourries », s'effondre, entraînant dévalorisation massive de l'actif bancaire et blocage consécutif des canaux du crédit bancaire, faillites industrielles, licenciements, pertes d'emplois et baisse des revenus salariaux, crise hypothécaire, chute des investissements et recul sans précédent de l'activité. Car le désendettement chaotique des agents économiques privés provoque alors un recul brutal de la demande (d'achat et de construction de logements, de consommation privée, d'investissements productifs des entreprises en pleine crise de surcapacités et de suraccumulation, ...). On trouve ici le mécanisme de l'effet-richeesse inversé, la dévalorisation brutale des patrimoines privés entraînant une remontée des taux d'épargne tombés historiquement bas, donc un recul de la consommation. De par les mécanismes de transmission du libre-échange généralisé, la crise s'étend mondialement par le canal des échanges extérieurs et de l'effondrement des importations et exportations mondiales.

La crise financière, comme cela a déjà été développé¹, est née des déséquilibres macro-économiques mondiaux et d'une fuite en avant dans le surendettement privé et les dérives spéculatives déstabilisatrices pour tenter de compenser artificiellement les effets délétères et dépressifs d'une répartition de plus en plus inégalitaire des revenus dans la sphère productive dite « réelle ». La crise américaine des *sub-prime* n'en a été que le détonateur ou l'étincelle fortuite dans un univers financier devenu explosif et hyper-dangereux parce que massivement dérégulé et soumis ainsi à la loi spoliatrice des logiques prédatrices. De par un effet-*boomerang* et dialectique, la crise financière,

1 Voir les *Cahiers Marxistes* n°239, mai-juin 2009.

nourrie par les déséquilibres macro-économiques, a rejailli alors à son tour sur la sphère productive dont l'affaiblissement durable a amplifié à son tour l'implosion financière. Ceci démontre une fois de plus que le capitalisme financiarisé est un tout, un Janus à deux faces (« financière » et « réelle ») intrinsèquement imbriquées et interdépendantes, mû par une seule et même logique court-termiste et instable de maximisation de la valeur actionnariale.

Les coûts sociaux et économiques de la crise

Dans l'économie dite réelle, les coûts à court et moyen terme de la crise commencent seulement à être évalués, et ce dans un contexte de très grande incertitude persistante sur le *timing* et la vigueur de la reprise attendue et qui paraît timidement pointer.

Pour l'année 2009, la facture se précise. Pour l'Union européenne dans son ensemble, le recul du niveau d'activité (PIB) a légèrement dépassé 4%, ce qui représente la pire récession d'après-deuxième-guerre. En matière d'emploi et de chômage, les évolutions restent à ce stade très contrastées entre les pays, l'emploi ayant jusqu'à présent bien résisté. Il en est ainsi dans certains pays – comme l'Allemagne voire la Belgique – où les politiques de rétention de main-d'œuvre, avec financement public transitoire à la clé, ont jusqu'à présent permis de limiter les dégâts apparents, mais ce au prix de pertes de revenus salariaux parfois substantielles.

Mais ceci n'est qu'une partie de l'histoire complexe de cette crise dont personne à ce stade ne peut prédire l'issue d'ici trois à cinq ans. Car pour 2010, même si les rumeurs d'une reprise technique escomptée se confirment, les prévisions des institutions internationales n'escomptent toujours qu'une croissance annuelle moyenne faiblement positive – de l'ordre de 0.7 % de PIB au niveau de l'UE – soit un tiers à peine de la croissance potentielle telle qu'elle était encore estimée en 2007-2008. Pour 2011, selon les estimations les plus récentes de la Commission européenne, la croissance européenne remonterait

péniblement à un peu plus de 1.5 %, soit un chiffre encore inférieur à la moyenne historique de la période d'avant la crise financière.

Tout ceci traduit le constat de plus en plus largement admis qu'on est bien face à une crise structurelle majeure et non à un simple accident conjoncturel réversible même si brutal. En clair, l'idée fait son chemin que cette crise se traduira au mieux par une perte définitive et permanente de revenus et de croissance. Par contre la question importante qui reste ouverte est celle de savoir si la crise financière entraînera en plus, au-delà de la phase transitoire, une réduction **permanente** ou non de la croissance **potentielle** dans les pays européens – et ce par le biais d'un ralentissement de l'accumulation du capital productif et/ou une diminution durable induite des gains de productivité. Des chiffres commencent à circuler quant à la perte définitive de production et de revenus entraînée par la crise financière et ses effets réels dérivés. Sur une période de 5 à 6 ans (années 2008-2013), cette perte cumulée définitive de niveau de PIB, par rapport aux prévisions d'avant-crise, peut être en première approximation évaluée à pas moins de 8 à 10 % de PIB. Il s'agit donc d'un choc majeur fournissant une première évaluation du coût gigantesque des gaspillages de ressources imputables à l'instabilité financière et aux errements du régime de croissance financiarisé et dérégulé mis en place depuis un quart de siècle.

Pour la Belgique, en un an à peine (entre le printemps 2008 et le printemps 2009), la révision en baisse de la croissance économique attendue par le Bureau fédéral du Plan sur la période 2008-2013 (soit 6 ans) approche les 8 %, confirmant les ordres de grandeur évoqués ci-dessus.

Les Etats appelés à la rescousse du système financier

La crise financière aura également vu une gigantesque mobilisation de fonds publics et des injections massives de liquidités monétaires pour sauvegarder le système bancaire de l'effondrement et du *collapse* final. Il s'agit certainement d'un fait qui a frappé les esprits et l'opinion publique, médusée de voir comment tout d'un coup des plans de

sauvetage se chiffrant en dizaines voire centaines de milliards d'euros pouvaient être dégagés en un tour de main alors même que, quelques mois plus tôt, toute injection beaucoup plus infinitésimale dans des programmes budgétaires sociaux ou d'utilité publique était minutieusement pesée et soupesée au nom de sacro-saints principes d'orthodoxie et d'efficience budgétaires. Ceci dit, il faut reconnaître que ce ne sont paradoxalement pas ces plans de sauvetage publics massifs qui ont le plus contribué à déstabiliser et grever les finances publiques. Ils ont certes assez massivement alourdi l'**endettement public brut**, au gré des prises de participations financières des Etats, que ce soit au titre d'entrées dans le capital ou plutôt de souscriptions obligataires, dans les banques en perdition. Mais sauf nouveaux accidents financiers majeurs – qu'il serait à ce stade fort présomptueux d'exclure totalement – cet endettement public additionnel direct devrait conserver à terme une contrepartie financière équivalente voire supérieure, ceci limitant fortement la hausse de l'endettement public **net** (c'est-à-dire déduction faite des actifs financiers publics monnayables et valorisables). Cet endettement direct additionnel fragilise cependant les finances publiques de manière indirecte, en les rendant plus sensibles par exemple à une hausse inattendue de leurs conditions de financement (taux d'intérêts, primes de risque, comme l'exemple grec en a fourni récemment un exemple saisissant) et plus tributaires de l'évaluation financière faite par les marchés et prêteurs financiers eux-mêmes !

Des finances publiques doublement déstabilisées

Ce qui a par contre déstabilisé quasi mondialement les finances publiques – les plus touchés étant les pays anglo-saxons – ce sont les retombées induites de la récession généralisée qui s'en est suivi. D'abord les retombées directes via le jeu des « *stabilisateurs automatiques* ». Quand la croissance fléchit voire s'inverse et se mue en récession majeure, les recettes publiques plongent et boivent la tasse dans la foulée, alors même que les dépenses publiques « automatiques » sensibles à la conjoncture, comme les dépenses de chômage et de sous-emploi, enregistrent à l'inverse une forte progression. Les déficits publics se creusent alors « automatiquement » au profit des

agents économiques privés (ménages, entreprises), et cet endettement public additionnel vient en quelque sorte limiter les risques de spirale dépressive auto-entretenu (d'où le terme de déficits publics « *stabilisateurs* »).

Dans la plupart des pays industrialisés caractérisés par un ratio élevé des dépenses ou recettes publiques (de l'ordre de 40 à 50 % de PIB), on estime généralement que l'impact budgétaire des stabilisateurs automatiques est de l'ordre de 50 % en moyenne (de 45 à 55 % selon les pays). Ceci veut dire par exemple qu'en cas d'écart négatif de croissance de 1 % (de PIB) par rapport à la croissance tendancielle ou escomptée, l'impact négatif – à la hausse – sur le déficit budgétaire sera de l'ordre de 0.5 % de PIB en moyenne. On peut alors aisément s'imaginer l'ampleur de l'impact budgétaire de plus long terme d'une révision massive des perspectives de croissance, s'étalant sur plusieurs années cumulativement, de l'ordre des 8 à 10 % évoqués ci-avant.

Cet impact négatif peut alors atteindre mécaniquement 4 à 5 % de PIB, sans compter avec les effets **indirects** induits via un éventuel – voire probable – ré-enclenchement du fameux « *effet boule de neige* » de la dette publique. Celui-ci joue via la hausse induite des charges d'intérêts et donc des déficits publics, puis par bouclage dynamique à nouveau sur la dette et ainsi de suite dans un processus exponentiel et explosif. Dans le cas belge, c'est à peu près à ce chiffrage que l'on aboutit. Dans ses *Perspectives 2008-2013* de moyen terme du printemps 2008, avant le déferlement de la crise financière, le BFP prévoyait pour cette période de 6 ans une croissance annuelle moyenne de près de 2.1 %, et en fin de période un déficit public limité à 0.4 % de PIB. Un an plus tard à peine, les perspectives de croissance du BFP étaient drastiquement revues en baisse compte tenu de la récession de 2009 et de la faible reprise de 2010-2011, et le déficit public 2013 se trouvait du coup révisé en forte hausse à 5.9 % de PIB, soit une aggravation de pas moins de 5.5 % de PIB.

Les politiques de soutien budgétaire à la rescousse de l'économie mondiale

Le second canal de détérioration généralisée des finances publiques des pays industrialisés est peut-être moins durable et permanent mais il n'en est pas moins important. Face à la déroute financière et aux risques de voir la crise bancaire dégénérer non pas en récession mais bien en dépression cumulative et durable (comme en 1929 et après), les finances publiques ont été massivement sollicitées pour mener des politiques budgétaires et fiscales discrétionnaires expansives « *contra-cycliques* » de type keynésien – une première depuis la révolution idéologique libérale-monétariste qui avait proscrit ces politiques jugées inopérantes voire dangereuses et contre-productives. Par un retournement magistral de l'histoire, c'est l'Etat et le *deficit-spending*, précédemment décrié et jugé anachronique, qui sont appelés à la rescousse pour sauver la planète financière – et par ricochet l'économie réelle ainsi prise en otage – de ses errements mégalomaniacs. Des plans de relance budgétaire anti-cycliques parfois massifs – comme aux Etats-Unis – sont ainsi mis en chantier en complément du jeu des stabilisateurs automatiques, le tout débouchant dans les pays anglo-saxons en particulier sur des déficits publics 2009-2010 gargantuesques, avoisinant les 12 à 13 % de PIB – soit presque l'équivalent du déficit public belge de 1981 aux pires moments de la dérive budgétaire de l'époque.

Certains se sont ainsi réjouis de cette mise au placard précipitée et unanime des dogmes orthodoxes de précaution budgétaire et du retour à une forme d'activisme budgétaire international coordonné et keynésien – du type même de celui qui finalement n'avait pu voir le jour en 1978, à la veille du second choc pétrolier.

Un minimum de recul doit cependant conduire à une évaluation beaucoup plus froide et lucide de ce prétendu basculement idéologique.

Etat pompier et ambulancier plutôt que stratège

Certes, en ces temps de risque systémique majeur d'une implosion fatale du système financier – et du système économique tout court – le

pragmatisme et le « sauve-qui-peut » ont prévalu. En temps normaux, la fonction idéologique normale des dogmes et de la doctrine est de maintenir la croyance commune dans les vertus du modèle et d'assurer ainsi la discipline sociale, budgétaire et salariale, construite autour de la dialectique entre basse pression salariale, inégalités « émulatrices » et endettement privé croissant. Mais en période de turbulences majeures, le maintien aveugle de l'orthodoxie risquait d'être suicidaire pour les classes dirigeantes et l'instinct de survie a évidemment prévalu. Pour empêcher l'effondrement complet du système en situation de paralysie du crédit bancaire et de glissement dépressif dans le désendettement privé forcé et en cascade, il était urgent de mettre le système financier sous perfusion d'un endettement public massif et de substitution. Le gonflement gigantesque des dettes publiques devait venir au moins temporairement prendre le relais du circuit défaillant et paralysé de l'endettement privé. Le déficit public provisoirement réhabilité et les injections massives de fonds publics dans les banques exsangues, c'était un peu comme le recours paniqué au groupe électrogène de secours en situation de *blackout* électrique généralisé !

Mais ce prétendu « retour de l'Etat keynésien et régulateur » risque fort de se muer en lendemains qui déchantent pour ceux qui, un peu naïvement, ont voulu y voir l'amorce d'un changement de paradigme – comme une inversion de la situation du début des années 1980 où le néolibéralisme monétariste (hayek-friedmanien) supplantait le néo-keynésianisme jusque là dominant. Car le modèle de croissance sous-jacent, prédateur, gaspilleur et inégalitaire n'a en rien vraiment changé : la pompe de secours de l'endettement public a tout simplement pour un temps pris le relais de celle de l'endettement privé frappé d'apoplexie. S'il y a retour d'un certain keynésianisme, c'est celui instrumentalisé et temporaire du néo-keynésianisme bâtard de la synthèse néo-classique, non celui du Keynes radical favorable à « l'euthanasie des rentiers » et protagoniste de l'indispensable mise sous tutelle de la finance comme rapport social parasitaire et économiquement déstabilisateur.

Ensuite, les plans de relance, dans la plus pure tradition néo-keynésienne, n'ont été préconisés qu'à condition d'être ciblés, temporaires

et donc réversibles (« *timely, targeted, temporary* », comme recommandé par l'OCDE). Dès le retour à la croissance confirmé et les risques systémiques écartés, les pressions internationales et internes se feront pressantes pour un démantèlement des programmes de relance et leur remplacement par des stratégies de consolidation fiscale et budgétaire à nouveau orthodoxes. Car entre-temps, déficits publics massifs et plans de soutiens bancaires obligent, les dettes publiques auront véritablement explosé et crevé les seuils de soutenabilité. Dans la Zone Euro, le taux d'endettement public, de l'ordre de 66 % de PIB en 2007, devrait atteindre 88 % de PIB en 2011 selon les Services statistiques de la Commission européenne, soit une hausse relative d'un tiers en 4 ans à peine – un rythme de hausse inédit et explosif. Au Royaume-Uni, la situation est bien pire encore, avec un doublement attendu du taux d'endettement en quatre ans (de 44 à 88 % de PIB). Aux Etats-Unis, on n'est pas en reste avec un passage d'un peu plus de 60 % de PIB en 2006-2007 à 105 % de PIB attendus fin 2011.

La gauche aurait tort de se réjouir d'un tel affranchissement par rapport aux règles usuelles de la prudence budgétaire. Gare aux retours de flamme ou de bâton. Une telle dérive des finances publiques, dans un monde où selon toute vraisemblance et une fois de plus la finance ne sera que marginalement et cosmétiquement re-réglée, est lourde de menaces sociales et écologiques. Et ce pour plusieurs raisons.

Attention aux risques de *crash* obligataire

D'abord les conditions actuelles de financement des déficits et dettes publiques sont historiquement favorables, compte tenu du niveau exceptionnellement – et artificiellement – bas des taux d'intérêts, de l'aversion actuelle au risque – favorisant le financement des obligations publiques – et de la surabondance de liquidités monétaires. Si la reprise et la normalisation des marchés financiers et monétaires se confirment dans un scénario de reprise même molle et progressive, les politiques exceptionnelles d'injections de liquidités par les banques centrales pourraient prendre fin ; les taux d'intérêts pourraient reprendre un chemin ascendant, celui à court terme d'abord entraînant dans

son sillage toute la courbe des taux (y compris à plus long terme). Les tensions financières toutes récentes autour des finances publiques grecques sont sans doute à cet égard un premier avertissement des retournements possibles de « sentiments » des marchés financiers plus que jamais versatiles. Dans ces conditions, on assisterait assez vite (2011) à un durcissement des conditions de financement des dettes publiques, dans un contexte de concurrence accrue des emprunteurs pour accaparer l'épargne disponible. On pourrait alors assister à un cercle vicieux dangereux pour les finances publiques mises sous haute pression : la hausse des taux d'intérêts, synonyme de charges financières et donc de pressions déficitaires accrues, signifiera aussi abaissement défavorable du seuil de soutenabilité (absence d'effet « boule de neige ») et donc de la solvabilité des Etats, donc par ricochet hausse probable de la « prime de risques » sur les dettes publiques.

Certains n'hésitent d'ailleurs pas à ce stade à évoquer la probabilité, dans une situation de surabondance des liquidités et de constitution de nouvelles « bulles » (sur les matières premières, sur les titres publics provisoirement jugés moins risqués, etc.) d'un futur « *crash obligataire* ». Celui-ci pourrait résulter – un peu comme récemment dans le cas grec – d'une brutale réduction de la demande pour les titres publics en cas de révision brutale en hausse, par les opérateurs et marchés financiers, des risques absolus et relatifs attribués à un endettement public resté explosif et non stabilisé.

Il en résulterait alors à la fois un renchérissement déstabilisateur des conditions de financement des dettes publiques, donc de nouvelles pressions déficitaires, ainsi que parallèlement de nouvelles pertes bilantaires dangereuses pour les banques et intermédiaires financiers. En effet, en cas de hausse brutale et/ou soutenue des taux d'intérêts, la valeur des anciens titres obligataires – tant privés que publics – enregistrerait à son tour une forte dévalorisation, fragilisant à nouveau dangereusement les bilans des opérateurs financiers avec de nouveaux risques d'effets-dominos en cascade. Ce *crash obligataire* pourrait aussi, en cas de confirmation de la reprise, être alimenté par des craintes renforcées de dérives inflationnistes suite aux difficul-

tés à reprendre le contrôle et à stériliser l'orgie de liquidités injectées par les Banques centrales dans les circuits monétaires et financiers pendant la phase de panique systémique et ce jusqu'à tout récemment. Un *crash* obligataire serait dangereux pour la stabilité financière mondiale et pour la normalisation économique, car il exercerait des pressions à la hausse sur l'ensemble des taux d'intérêts à long terme ainsi que sur le coût du capital, décourageant davantage encore les investissements productifs et favorisant les comportements rentiers ou de nouvelles dérives spéculatives.

Le régime de croissance financiarisé intact pour l'essentiel

Pour les finances publiques, l'heure de vérité pourrait être plus proche que généralement anticipé. Car les crises passent mais les dettes restent. Contrairement aux visions simplistes des modèles dits « *d'équilibre général* », il n'y a pas de réversibilité simple en économie, mais bien des « *dépendances à la trajectoire* ». La baisse permanente (non réversible) et généralisée de revenu et de production provoquée par la crise implique que la soutenabilité² future des finances publiques passe dans pratiquement tous les pays par des ajustements budgétaires et fiscaux restrictifs majeurs qui vont marquer l'agenda socio-politique interne au cours des 4 à 6 prochaines années, au minimum. Le problème est que ceci se fera selon toute vraisemblance sur l'arrière-fond d'une absence de remise en cause du modèle de croissance financiarisé dont les structures et acteurs dominants restent bien en place.

Le scénario actuellement de loin le plus plausible est celui d'une régulation limitée et circonscrite des composantes les plus incontrôlées et potentiellement déstabilisatrices du système financier, voire de

2 Cette notion est ici centrale, intégrant – ce n'est pas courant en économie ... – une dimension inter-temporelle de « viabilité à travers le temps », c'est-à-dire une durabilité n'impliquant pas des ruptures brutales ou majeures au détriment des générations futures.

certains de ses éléments périphériques les plus rejetés socialement (bonus et parachutes dorés illimités par exemple). Rien de cela ne remettra cependant en cause les axes stratégiques centraux du système financiarisé : liberté (quasi) totale des mouvements de capitaux, domination incontestée des logiques actionnariales court-termistes et hyper-mobiles dans la définition des stratégies d'investissement et de localisation des productions ; mise en concurrence persistante voire exacerbée – par le chômage accru – des espaces salariaux, sociaux et fiscaux³, libre-échangeisme mondial maintenu, domination mondiale à peine écornée de la finance anglo-saxonne et persistance des déséquilibres macro-économiques internationaux majeurs entre pays riches déficitaires et grands pays émergents créanciers (Chine en tête).

Et, malheureusement, la crise et le sauvetage de la « planète finance » sont venus reléguer à l'arrière-plan – l'échec tant redouté de Copenhague en atteste – les questions vitales de la crise climatique et de la préparation de l'après-Kyoto. Les espoirs de voir les Etats-Unis d'Obama prendre, avec l'Union européenne, le *leadership* d'un agenda post-Kyoto offensif et progressiste sur la question climatique s'estompent par conséquent. La crise sociale est trop aiguë aux Etats-Unis, la prégnance des intérêts financiers au sein même de l'exécutif fédéral trop marquée, le gangrenage du Congrès par les *lobbies* affairistes trop incrusté et les réflexes défensifs populistes régressifs trop virulents et ataviques que pour permettre à la bonne volonté d'un dirigeant même éclairé et charismatique de s'imposer et d'infléchir des rapports des forces redevenus défavorables.

3 Le nouveau projet allemand de baisse fiscale concurrentielle est un bon exemple d'une nouvelle offensive droitière et non coopérative pour bloquer toute velléité européenne de sortie « sociale » à la crise.

Quelles issues à la crise financière persistante des Etats ?

Bref, à la sortie de cette crise – pour autant que cette « sortie de crise » se confirme et qu'elle ne soit pas sapée et court-circuitée par de nouveaux soubresauts spéculatifs – subsisteront une crise sociale, avec des taux de chômage avoisinant les 10 % tant en Europe qu'aux Etats-Unis, et une crise budgétaire et fiscale structurelle privant dramatiquement l'Etat des moyens de traiter la première de manière traditionnelle (traitement social du chômage, subventions coûteuses à l'emploi sous forme de réductions de cotisations sociales et autres adjuvants). Cette double crise sociale et budgétaire s'inscrira en plus dans un contexte socio-démographique de plus long terme marqué par la montée en puissance des coûts budgétaires liés au vieillissement et par les risques de crise de financement des régimes de pensions légales par répartition, affaiblis par quinze années de réductions des cotisations sociales patronales sous prétexte de défense de la compétitivité et de l'emploi.

La gauche sociale et politique se trouvera donc face à des défis considérables à relever. Rien ne garantit – bien au contraire – qu'elle sorte renforcée de la crise spectaculaire du modèle anglo-saxon de capitalisme financiarisé. Car cette crise est aussi celle du social-libéralisme et de la social-démocratie, qui s'était accommodée – de plus ou moins bon gré – depuis vingt ans de la cohabitation forcée avec le néolibéralisme et des maigres retombées de ce régime de croissance en termes de bien-être salarial et social pour la majorité du salariat.

Aujourd'hui, les mots d'ordre syndicaux classiques sont bien les traditionnels « *ce n'est pas aux victimes de la crise de la payer deux fois* ». Ceci dit, par rapport à l'ampleur des défis budgétaires à affronter, cette ligne Maginot risque d'être bien fragile et peu opérationnelle, car jusqu'où s'étend la notion de victimes de la crise ?

Dans le cas belge, pour fixer un peu l'ampleur de ces défis, l'effort budgétaire requis pour revenir dans des délais crédibles à une situation d'équilibre budgétaire, compatible avec la soutenabilité budgétaire,

re à long terme et avec un degré élevé de « préfinancement »⁴ du coût budgétaire du vieillissement et du système légal des pensions par répartition notamment, est évalué à ce stade par diverses instances à 6 à 7 % de PIB, soit l'équivalent de 1/8^e à 1/7^e de l'ensemble des dépenses hors charges d'intérêts et/ou des recettes publiques associées. A titre comparatif, cet effort requis est supérieur en ampleur relative à celui consenti, avec bien des remous sociaux à la clé, pendant les années 1990 pour ramener le déficit public belge sous la barre des 3 % de PIB et assurer ainsi à la Belgique son ticket d'entrée « convoité » pour l'Euro. Cette perspective peu réjouissante s'impose ainsi brutalement à l'issue d'une période où, à l'inverse, pendant deux législatures (2000-2007), la cohabitation gauche-droite à l'échelon fédéral n'a pu être « achetée » ou pacifiée qu'au prix fort d'un relâchement budgétaire généralisé selon la technique belge bien connue du « *gaufrier* ». En clair, dans le cadre de ce « donnant-donnant » gauche-droite, les baisses fiscales et para-fiscales (cotisations) concédées aux uns étaient « compensées » par des dépenses sociales ou autres additionnelles accordées à l'autre camp politique – le tout au détriment du préfinancement du futur coût budgétaire du vieillissement s'entend. Car toute détérioration de la situation budgétaire ne pouvait que déboucher ultérieurement sur des réductions nettement amoindries du poids des charges d'intérêts « rentières » et donc par des réductions

4 Le préfinancement ici évoqué concerne le seul premier pilier et ne relève donc aucunement d'une quelconque logique de capitalisation liée au développement des systèmes complémentaires privés (même si collectifs dans le cadre de conventions salariales sectorielles) en relation avec le second pilier. Ce « préfinancement » découle du fait qu'une fois le retour à l'équilibre budgétaire assuré, on retrouverait une dynamique de désendettement public (effet « boule de neige » inversé). Celle-ci induirait alors des économies ou réductions ultérieures permanentes de charges d'intérêts, en pourcents du PIB, qui peuvent être mobilisées pour financer une part substantielle du coût budgétaire du vieillissement, sans devoir à due concurrence augmenter les prélèvements obligatoires ou réduire les autres dépenses publiques (hors vieillissement) utiles. Le préfinancement peut donc même être considéré comme un système de « capitalisation (collective) à l'envers » : des recettes publiques, antérieurement affectées au service rentier de la dette publique, sont progressivement « libérées » et potentiellement affectées au financement de la montée des dépenses sociales.

des marges de financement « indolores » des augmentations futures de dépenses de vieillissement.

Comme on s'en doute, avec le passage assez brutal d'un « jeu » à marges distribuables positives (1999-2009) à un jeu à marges fortement négatives, la mêlée risque d'être féroce avec une plus grande difficulté à conclure de futurs compromis politiques de court terme « perdants-perdants » que « gagnants-gagnants ».

Vieillesse et crise structurelle du financement social – la guerre des scénarios de « sortie de crise » ne fait que commencer

Des lignes de fracture claires semblent cependant déjà se dessiner, avec pour traits communs la tentation partagée de temporiser et de reporter les échéances au risque d'approcher, comme en 1981 en Belgique, un point de rupture. Le pseudo-débat entre rigueur et austerité est l'un de ces faux-semblants.

À la droite de l'échiquier, une ligne d'offensive assez claire et cohérente se dessine, et elle ne se distingue pas particulièrement par son zèle dans l'orthodoxie budgétaire – et pour cause, elle est parfaitement consciente qu'un retour assez rapide à l'équilibre imposera des relèvements significatifs des prélèvements fiscaux et sociaux sur le capital et le travail, ce à quoi elle est viscéralement allergique. Son idée est simple : il faut réduire à terme très sensiblement le coût budgétaire public du vieillissement – en gros la progression attendue des dépenses de prestations sociales publiques – sans s'attaquer trop frontalement et directement à un monde du travail par ailleurs divisé et parcouru de forces centrifuges. En ralentissant la progression des prestations sociales, ceci permet ainsi de réduire le degré de « pré-financement » du vieillissement à assurer, et donc de tolérer à moyen terme le maintien d'un certain déficit budgétaire. La formule magique ? Allonger progressivement la durée de travail – en fait surtout la durée de cotisation obligatoire – des générations actuellement au

travail et surtout des générations futures, sans amélioration correspondante bien sûr de leur couverture sociale (taux de remplacement des prestations sociales).

Plutôt que de relever classiquement les taux de cotisations et de prélèvement – formule anti-libérale et « socialisante » comme il se doit – il suffirait selon cette optique d'augmenter en sous-main ce taux de prélèvement **sur l'ensemble du cycle de vie** en retardant l'âge de départ à la retraite. Cette formule imparable a un nom que les économistes marxistes ne connaissent que trop bien : augmentation de la plus-value absolue (par l'augmentation du volume de travail obligatoire presté) plutôt que relative (amélioration de la productivité du travail, qui atteint aujourd'hui certaines limites, surtout dans le secteur tertiaire des services, en particulier non marchands).

Ceci permet ainsi de faire d'une pierre deux coups : renforcer la logique productiviste et croissanciste de marchandisation renforcée par allongement – plutôt que réduction – de la durée du travail contraint, tout en maintenant voire relevant le taux de plus-value (et de profit) nécessaire à la perpétuation du capitalisme financiarisé. Il y a seulement une condition centrale généralement occultée au succès de cette stratégie : il faut – sous peine de dégénérer en extension du chômage de masse – que la création d'emplois marchands productifs par les entreprises suive voire précède l'augmentation « encouragée » (ou contrainte) de l'offre de travail par la population salariée. Qu'à cela ne tienne, selon les promoteurs de cette approche, un « *approfondissement* » de la libéralisation et dérégulation associée du marché du travail devrait logiquement accroître l'offre de main-d'œuvre et permettre ainsi d'accentuer la pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail, rentabilisant ainsi du point de vue des entreprises une extension de leur propre offre d'emplois profitables...

Des alternatives progressistes aux manœuvres droitières en vue

Quelles sont les alternatives à cette stratégie machiavélique, qui pourrait être couplée à des propositions d'extension « fiscalement encouragée » des régimes sociaux privés complémentaires (2^{ème} pilier contractuel voire généralisé et complémentaire). L'occasion serait en effet trop belle, face aux inquiétudes persistantes du public à l'égard de la viabilité du système des pensions légales, de soutenir, avec financement public à la clé, l'industrie financière et les fonds de pensions privés malmenés par la récente crise financière.

Une issue théoriquement possible est celle d'un délicat ajustement budgétaire « progressiste » – même si fortement restrictif – concentrant très largement les efforts d'assainissement sur les couches sociales aisées et supérieures – y compris salariées ... – et ce via une amélioration du caractère redistributif du système social et de la production-attribution de services publics. Concurrence fiscale oblige, il est cependant peu probable qu'un tel scénario puisse s'imposer dans un petit pays pris isolément, car il suppose un renforcement important de la fiscalité sur les bénéfices réels des grandes entreprises, sur les rémunérations supérieures (dernier décile), sur les revenus du patrimoine et les plus-values financières, sur les consommations écologiquement nuisibles et énergétivores (avec des compensations forfaitaires à la clé pour les bas revenus).

Une véritable issue progressiste ne semble pas pouvoir être aisément dégagée à court-moyen terme à l'intérieur du seul cadre un peu étriqué du circuit redistributif « social-démocrate » national. En effet, l'ampleur de l'ajustement budgétaire requis pour assurer la soutenabilité sociale et financière des régimes sociaux par répartition et solidaristes « hors marché » semble imposer de toute façon un élargissement du cadre d'action, impliquant à terme une modification structurelle de la répartition primaire (avant redistribution) des revenus entre capital et travail. Car ce qui guide les options d'inspiration libérale avancées pour faire face à la crise à venir du financement social, c'est le refus viscéral de remise en cause de l'actuelle répartition capital / travail

des revenus macro-économiques. On fait miroiter alors à une fraction du salariat – précisément généralement la mieux protégée – l'appât d'une participation bénéficiaire aux revenus du capital, par régimes sociaux privés interposés (2^{ème} pilier et assurances-groupes, 3^{ème} pilier, épargne et assurances privées individuelles complémentaires, etc.), soit une forme de co-gestion subordonnée du capitalisme actionnarial. Mais la crise financière récente devrait venir rappeler qu'il s'agit là d'un miroir aux alouettes.

Une alternative viable serait alors, au-delà de l'inéluctable ajustement budgétaire et fiscal de court-moyen terme, un effort syndical et politique international coordonné et décisif pour imposer une révision en baisse de la « *norme de rémunération actionnariale* » – un peu en symétrie des normes salariales implicites qui ont prévalu pendant un quart de siècle. Et il ne s'agit pas vraiment d'un fantasme gauchiste revanchard. Patrick Artus, économiste auprès de Natixis, opérateur financier important, titrait ainsi récemment un *Flash-Economie* : « *Sans réduction de l'exigence de rendement du capital, les évolutions récentes vont avoir des conséquences dramatiques* »⁵.

Cette révision en baisse imposée des exigences actionnariales devrait permettre une hausse non inflationniste de la part salariale brute (une baisse du taux d'exploitation et de plus-value), autorisant une augmentation progressive des cotisations sociales (c'est-à-dire du salaire indirect ou différé solidaire) sans perte de salaire direct net ni allongement moyen généralisé de la durée du travail⁶.

On aurait alors une augmentation des « contributions intra-salariales » au financement de la protection sociale collective, qui se ferait *de facto* non plus au détriment du salaire direct ou « poche » des salariés actifs, mais bien au détriment des dividendes distribuables et de la

5 *Flash-Economie*, n°507, 16 novembre 2009.

6 Une autre répartition du temps de travail sur le cycle de vie resterait toujours possible, un allongement de la durée de la carrière permettant par exemple une réduction du temps de travail contraint à certains moments de la vie active, le tout en faveur du développement des activités non marchandes.

rémunération du capital, théoriquement sans baisse du taux d'investissement productif si la mobilité du capital est de nouveau encadrée et limitée.

Une partie des gains de productivité, ou alternativement la hausse de la part salariale financerait alors une part substantielle du coût budgétaire du vieillissement. Une condition essentielle à cette option est que la gauche syndicale et politique cesse d'être lobotomisée et tétanisée par les anathèmes libéraux et populistes contre la prétendue « *surtaxation* » du travail⁷, l'autre condition plus centrale encore étant qu'elle unisse ses forces à l'échelon international et européen pour sortir des contradictions récessives du régime financiarisé de basse pression salariale et pour imposer par les luttes sociales une remontée concertée et durable de la part salariale au détriment de la part actionnariale actuellement surdimensionnée.

Des choix de société essentiels

En conclusion, l'échec antérieur de la stratégie de « préfinancement » par la constitution de surplus budgétaires, ainsi que les dégâts collatéraux durables de la crise actuelle sur les finances publiques reposent crûment la question de la viabilité financière du système public actuel

7 Les cotisations sociales salariales, qu'elles soient d'ailleurs administrativement et artificiellement scindées entre une part dite « *patronale* » (ou à charge des employeurs) et une part dite « *personnelle* » (à charge des salariés), sont dans les deux cas une forme intrinsèque de **redistribution** et de solidarité intra-salariale. Par là on entend une redistribution sociale et collective entre salariés « *actifs* » et salariés temporairement ou définitivement « *inactifs* » – pensionnés, malades ou chômeurs par exemple – et non un prétendu « *prélèvement* » externe « *sur le facteur travail* ». En d'autres termes, les cotisations sociales sont un salaire différé (ou indirect) et toute réduction de ces cotisations (y compris de la part abusivement appelée patronale) revient en fait à une réduction de rémunération salariale. Il est par contre sans doute exact de parler de « *sous-taxation* » du capital (du fait des innombrables exonérations fiscales et régimes dérogatoires dont ce dernier bénéficie...).

de protection sociale. Le durcissement des contraintes budgétaires imposera très rapidement des arbitrages difficiles, nécessitant y compris à gauche un positionnement politique clair sur des questions essentielles comme la durée du travail et sa répartition (sur le cycle de vie), le partage « primaire » souhaitable capital / travail des revenus, le degré de « socialisation » assumé des revenus du travail (entre salaire direct des actifs et salaire indirect solidarisé). La bataille idéologique sur ces questions est déjà lancée, avec une offensive utilisant le levier de la crise pour promouvoir un allongement de la durée (et du volume) d'activité marchande productiv(ist)e plutôt qu'une redéfinition des logiques de redistribution solidaire (y compris intra-salariales) et du contenu même du modèle de croissance.

Une décennie perdue en vue ?

Enseignements de la crise japonaise des années 90

Xavier Dupret*

Alors que le Japon entrait en récession au début des années 90, peu d'observateurs imaginaient que ce serait pour vingt ans. La deuxième économie mondiale était pourtant minée par une série de problèmes financiers majeurs. Qui ressemblent fort à ceux que les Etats-Unis et l'Europe connaissent depuis deux ans.

Sans doute le changement d'échelle peut-il impliquer un « saut qualitatif », du moins faut-il avoir pris bonne mesure du scénario japonais.

La crise japonaise a commencé par une immense bulle spéculative qui a porté principalement sur l'immobilier. L'éclatement de cette bulle en 1991 va amener les autorités japonaises à envisager comme seu-

* Chercheur au Greséa.

les réponses à la crise une baisse spectaculaire des taux d'intérêt et un creusement des déficits pour essayer, en vain, de redynamiser la croissance du PIB. L'absence de mesures de restructuration du secteur bancaire conduisit ce dernier à couper le robinet du crédit et à profiter de la liquidité mise en circulation par la Banque du Japon pour masquer les pertes de ses bilans.

A cet égard, la baisse des taux d'intérêt, lors de la crise japonaise, a joué comme une forme de subventionnement par les pouvoirs publics des pertes réalisées par les établissements financiers de l'archipel. Le climat économique dégradé du Japon des années 90 amena les pouvoirs publics nippons à multiplier les déficits et l'endettement publics. En vain tant le crédit à destination des particuliers et des entreprises était gelé.

Lorsque la crise financière actuelle a éclaté, en 2008, les Etats-Unis n'ont cessé de répéter qu'ils avaient retenu les leçons de la crise japonaise. Notre thèse, comme on le verra, est qu'il en va tout autrement.

Flash back

Après la défaite de 1945, les ménages japonais ont accumulé des surplus d'épargne. C'est à partir de ces surplus que l'économie japonaise a pu entreprendre sa reconstruction. Le dynamisme de l'économie nipponne a permis à l'archipel de disposer d'une balance commerciale positive. Ce qui a eu pour effet d'apprécier le yen par rapport aux monnaies étrangères. Cette appréciation du yen a rendu la possession d'actifs nippons particulièrement intéressante au milieu des années 80. A cette époque, les autorités monétaires du Japon, des Etats-Unis, de la RFA, de la France et de la Grande-Bretagne ont mis en œuvre une dépréciation spectaculaire du dollar, suite à l'adoption des Accords du Plaza (1985).

Cette politique visait à réduire le déficit de la balance courante des Etats-Unis occasionnée par le cours exceptionnellement haut du dollar depuis le début de la décennie. Les Accords du Plaza répondaient

également à une inquiétude des pouvoirs publics américains face à la dégradation constante de la balance commerciale (déficitaire) des Etats-Unis face au Japon. Du point de vue du cours du yen, les Accords du Plaza ont atteint leur cible. Ainsi la devise japonaise va-t-elle s'apprécier sensiblement par rapport au billet vert.

Une appréciation du cours du yen par rapport au dollar a pour conséquence de pénaliser les exportations japonaises vers la zone dollar. Et une récession se profile alors sur l'archipel. Pour faire face à ces menaces, la Banque du Japon va s'engager dans une politique de baisse des taux d'intérêt. Parallèlement, les Accords du Plaza entraînent un mouvement de rapatriement des capitaux japonais investis aux Etats-Unis. Ces capitaux, très réticents face à la baisse du dollar (qui entame la rentabilité de leurs investissements), vont doper les cours des actifs financiers cotés à la bourse de Tokyo et l'immobilier.

Car les banques nipponnes, profitant du confortable matelas d'épargne des ménages locaux et du faible niveau des taux d'intérêt, ont augmenté leurs prêts à risques. Ce qui a renforcé les activités à caractère spéculatif. Entre 1985 et 1989, la capitalisation boursière de Tokyo passe de 60 à 150 % du PIB.

Ce déchaînement de forces spéculatives va durer jusqu'au début des années 90, lorsqu'à l'échelle mondiale la hausse des taux d'intérêt réels entraîne un éclatement des bulles spéculatives au sein des nations développées. Le cycle d'euphorie entamé dans les années 80 prenait fin. Et les prix dans le secteur immobilier vont baisser sans discontinuer entre 1991 et 2006.

Les autorités japonaises ont peiné à assainir un système bancaire national dont la solvabilité était des plus fragiles. *« L'attitude des autorités japonaises face à la crise générale de solvabilité du système bancaire national est au cœur de cette longue récession. Leur incapacité à assainir un système bancaire protégé mais sans contrôle a enraciné dans les pratiques de crédit un aléa de moralité qui n'a cessé de se*

développer avec le temps, accentuant les déséquilibres financiers et les propageant à l'ensemble de l'économie »¹.

La politique accommodante des autorités monétaires a permis d'éviter l'effondrement déflationniste de l'économie nipponne jusqu'à la fin des années 90. En allouant des crédits à bon marché à des banques passablement fragilisées, la Banque du Japon permettait à l'acteur bancaire national de se refaire à peu de frais. Le système bancaire, littéralement étouffé par ses pertes, était sous perfusion permanente de liquidités accordées inconditionnellement et à bon marché. Cette politique de crédit facile aura surtout permis au secteur bancaire d'éviter une douloureuse (mais nécessaire) restructuration.

De 1990 à 1997, les autorités japonaises espèrent qu'une politique macroéconomique de relance par des taux d'intérêt bas soutiendra l'activité. Les pouvoirs publics nippons espéraient que ce soutien se traduirait par une progression des revenus de nature à amortir le choc subi par le secteur bancaire. Force est de constater que ce n'est pas exactement ce qui s'est passé dans la réalité.

La politique de relance par le crédit a surtout dopé l'activité spéculative du secteur bancaire japonais. Par ailleurs, les faibles pressions à la restructuration du secteur bancaire ne vont pas spécialement inciter les banques nipponnes à nettoyer leurs bilans. Dès lors, la politique de baisse des taux d'intérêt ne se propage pas de manière à doper l'économie nipponne.

Les banques japonaises empruntent, certes, auprès de la banque centrale à faible taux d'intérêt. Mais, cas typique de trappe à liquidité, elles ne réinjectent pas ces fonds dans l'économie locale. Au sujet de la relance japonaise, le néo-keynésien Paul Krugman s'est montré explicite : « *Les consommateurs et investisseurs japonais ne dépensent*

1 Evelyne DOURILLE-FEER et Cyrille LACU, *La crise japonaise, ou comment un pays riche s'enlise dans la déflation*, Editions La Découverte, collection Repères, Paris, 2002, p.76.

pas suffisamment pour maintenir en activité les usines et les magasins du pays. Et les remèdes usuels (...) se sont avérés inopérants. Les taux d'intérêt ont, pourtant, été abaissés aussi loin que cela était possible »².

La distribution insuffisante du crédit crée un climat économique récessif. Et un cercle vicieux, sur plan macroéconomique, s'installe. Car la réaction de la Banque du Japon, face à la récession qui s'installe, se résumera de plus en plus à une politique de baisse continue des taux d'intérêt. Cette détente perpétuelle du loyer de l'argent fonctionnera *in concreto* comme une garantie (implicite, puis explicite à partir de 1997) sur les passifs des banques, qui retardent de plus en plus la restructuration de leurs bilans. Et les baisses de taux d'intérêt s'avèrent de plus en plus inopérantes pour redynamiser l'économie nationale.

Le resserrement du crédit amène, en effet, progressivement les entreprises à réduire leurs investissements (de 20 à 15 % du PIB entre 1990 et 1997). De plus, la demande extérieure est annihilée vu l'appréciation du yen par rapport au dollar. L'économie japonaise se caractérise donc à la fin des années 90 par une orientation structurelle à la baisse. Et l'adoption du taux d'intérêt zéro en 1999 ne fera que renforcer cet état de choses. Progressivement, la récession se mue en déflation au fur et à mesure que les profits des entreprises s'amenuisent et que les marchés (tant immobiliers que boursiers) continuent leur mouvement à la baisse.

Vu le caractère déprimé des marchés et de l'activité économique au Japon, les créances douteuses s'accumulent de plus en plus au sein des bilans bancaires. Et puisque, comme nous avons déjà pu le repérer, la politique de baisse continue des taux ne fait que renforcer l'irresponsabilité (l'impunité ?) de l'acteur bancaire japonais. « *Plus*

2 Paul KRUGMAN, «Setting sun», mai 1998 in <http://web.mit.edu/krugman/www/japtrap.html> (site du Massachusetts Institute of Technology – date de consultation : 18 février 2010). Traduction de l'auteur.

le temps passe, plus les comportements se crispent, au niveau des banques comme des entreprises. Le système bancaire et financier répugne à se séparer de mauvaises créances ou à liquider des portefeuilles de titres sur des marchés déprimés pour ne pas avoir à réaliser des pertes encore dissimulées »³.

Ce faisant, la liquidité du système économique se restreint de plus en plus. Et le crédit a de moins en moins de chances de parvenir aux ménages et aux entreprises. L'investissement et la consommation sont littéralement étouffés. Au total, les perspectives de reprise s'avèrent de plus en plus chimériques.

Qu'on se rassure ! Les baisses successives de taux d'intérêt dans le Japon des années 90 auront tout de même profité au monde financier. Via le *carry trade*, une opération qui, pour faire court, consiste à emprunter dans une monnaie dont les taux d'intérêt sont bas (comme le yen) et à placer cette somme dans des pays qui proposent des taux d'intérêt nettement plus rémunérateurs.

Au cours de la décennie 2000, la principale monnaie ayant servi de support à ce type d'opération fut précisément le yen. La raison en est évidente. Elle repose sur le différentiel de plus en plus important entre les taux d'intérêt proposés par la Banque du Japon (1 à 0%) et ceux en vigueur, jusqu'en 2008, aux Etats-Unis et en Europe, ou encore dans la zone Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande)⁴.

Au total, la politique de baisse des taux d'intérêt s'avère de plus en plus impuissante à empêcher la récession puis la dépression de l'économie nipponne. Ce qui, en soi, n'a rien d'étonnant. Dans la me-

3 Evelyne DOURILLE-FEER et Cyrille LACU, *op.cit.*

4 Fin 2006 début 2007, le taux d'intérêt au Japon équivalait plus ou moins à 0.7 % à un an, alors que les taux d'intérêt US étaient de 5 %. Puisque la Banque du Japon vendait des yens sur le marché des changes, achetait des dollars et maintenait des taux d'intérêt bas afin d'aider ses exportateurs, rien n'indiquait un risque de revalorisation du yen par rapport au dollar.

sure où une baisse de taux d'intérêt constitue une politique de type conjoncturel. Or, les problèmes que traversait le Japon depuis les années 90 étaient de nature structurelle. L'incapacité évidente des autorités à adopter d'autres mesures que monétaires au sens strict du terme explique l'apparition d'une dépression au pays du soleil levant à la fin de la décennie.

Dépression et décennie perdue

Au troisième trimestre de l'année 1997, le poids des créances douteuses va provoquer la faillite d'établissements financiers prestigieux, la Hokkaido Takushoku Bank et la maison de titres Yamashi⁵. La faillite de Yamashi a entraîné une réaction en chaîne particulièrement brutale. Pour comprendre l'importance de ce choc, il nous faut expliquer l'importance des *kereitsu* et du système de « convois » au Japon⁶.

Le système de convois impliquait le sauvetage d'entreprises en difficulté par des compagnies issues du même secteur industriel au sein de regroupements de type *kereitsu*. Quant aux *kereitsu*, il s'agit de conglomerats au centre desquels on retrouve une grande banque dont la mission consistait à fournir du capital à bon marché aux autres composantes de l'ensemble. Les compagnies composant le *kereitsu* remplissent les unes vis-à-vis des autres des fonctions mutuelles de clients et de fournisseurs. L'effondrement de Yamashi trouve son explication dans le refus de la banque du *kereitsu* (dont, précisément, la maison de titres faisait partie) d'intervenir. Le traumatisme est profond

-
- 5 Une maison de titres est un établissement chargé de gérer pour le compte de particuliers leurs portefeuilles boursiers. Contrairement à une « banque privée » à l'europpéenne, la maison de titres japonaise ne propose ni compte d'épargne ni compte courant. Contrairement à une « banque d'investissement », la maison de titres ne propose pas ses services aux entreprises. Par exemple, il n'entre pas dans les fonctions d'une maison de titres d'organiser le montage d'une opération de fusion-acquisition.
 - 6 Eric SEVERIN, « La renégociation financière des entreprises en difficulté », in *Revue française de gestion*, n°166, 2006/7, *passim*.

dans la mesure où la prise de risque sur des projets (notamment immobiliers) de long terme reposait précisément sur la possibilité de faire appel aux banques, clé de voûte du système de *kereitsu*. Le cœur du système était en péril à travers sa composante de financement de l'activité économique.

La peur s'empare alors d'une partie des agents économiques. Ainsi, dès l'annonce du lâchage de Yamashi, pouvait-on constater une augmentation importante de liquidités sur le marché monétaire. Dans un premier temps, la Banque du Japon ne va pas répondre. Or, le système bancaire japonais était à ce point étouffé par des créances douteuses qu'il ne pouvait fonctionner longtemps sans un approvisionnement à bon marché en liquidités en provenance de la banque centrale.

Dès lors, s'aggrave le problème de solvabilité des banques nipponnes. C'est ici que le passage de la récession à la déflation s'installe. La Bourse de Tokyo finit par baisser fortement. Dès lors, les titres des portefeuilles d'actions qui permettaient aux ratios de solvabilité bancaire de garder la tête au-dessus de l'eau s'effondrent. La panique s'installe au point que des mouvements de retraits des dépôts font leur apparition.

La situation des établissements financiers japonais finit par alerter l'ensemble de la communauté financière internationale. La notation des établissements bancaires japonais se dégradant de plus en plus, ces derniers sont amenés, restauration de leur image oblige, à liquider des portefeuilles de titres et à resserrer le robinet du crédit pour rééquilibrer leurs bilans truffés de créances douteuses.

Les entreprises et les ménages n'ont plus accès au crédit. L'investissement et la consommation plongent drastiquement. Et au cours de toute l'année 1998, la dépression frappe durement l'économie japonaise. A partir de mars 1999, la Banque du Japon lance la politique de taux zéro. Les tensions financières se calment momentanément. Peine perdue.

En 2001, l'économie japonaise pique à nouveau du nez. Et le pays va sombrer dans la déflation. Le poids littéralement asphyxiant des

dettes au sein des bilans bancaires conduit les établissements financiers à se désengager des secteurs les plus endettés (parmi lesquels l'immobilier et les services financiers). Les faillites se multiplient. Le chômage augmente fortement.

Ce qui amplifie le poids des créances douteuses pour les banques. Et aussi leur aversion au risque. Les établissements bancaires concentrent, dès lors, leur offre de crédit sur leurs clients présentant un faible risque de défaut. Les banques utilisent de plus en plus les liquidités fournies par la banque centrale afin d'acheter des obligations publiques jugées plus sûres. Le taux d'intérêt zéro ne génère plus d'effets sur le niveau des prix. La trappe à liquidité fonctionne à plein. L'offre massive de liquidités à coût nul par la banque centrale n'a plus d'effet sur le niveau d'activité et des prix.

« Le coût social de la crise est élevé. Le rôle assuré par les grandes entreprises japonaises dans le domaine de l'emploi (maintien des effectifs en surnombre, formation des salariés) devient de plus en plus difficile à assumer, d'autant plus que la pénétration des firmes étrangères au Japon s'intensifie et que le renforcement de la représentation des actionnaires externes au sein des conseils d'administration pousse à relever la rentabilité. Si le modèle social japonais rend le recours au licenciement encore difficile au début des années 2000, l'augmentation des mises à la retraite anticipée, (...) la montée de la part des contrats à durée déterminée attestent d'une évolution du rôle de l'entreprise. C'est ainsi que les grandes entreprises remettent en question leur pratique de l'emploi à vie et, surtout, de 'salaire à l'ancienneté' qui était bien adaptée à la jeunesse de la population et à la période de forte croissance des années 50 à 70 mais ne correspond plus au contexte actuel. En 2001, environ 25 % des salariés ont un statut précaire, contre 12 % en 1990 »⁷. Via des déficits importants qui vont entraîner un endettement public important, le gouvernement japonais va combattre l'effet dépressif de la crise financière. Mais vu

7 Evelyn DOURILLE-FEER et Cyrille LACU, *op.cit.*

la profondeur des déséquilibres et de la correction qui s'en est suivie, le Japon va entrer dans une période de léthargie économique.

Cette situation sociale est emblématique d'un changement structurel de l'économie japonaise. Jusqu'au début des années 90, le modèle régulateur de l'économie nipponne reposait sur un modèle associant un Etat réglementariste, de grands conglomérats industriels et des ménages fortement incités à l'épargne vu l'insuffisance de la protection sociale. Les objectifs du modèle japonais étaient centrés sur l'option de rattrapage de l'Occident. Ce qui passait par une croissance forte et d'importants investissements (notamment industriels). L'organisation du secteur privé en *keiretsu* diversifiés assurait le financement de chacun à partir d'un cœur financier fonctionnant comme banque de groupe.

Cette dernière, en échange de leur fidélité, assurait aux autres composantes du *keiretsu* une stabilité de financement sur le long terme. Le caractère central du financement de l'activité économique par le prêt bancaire au détriment de la levée de capitaux via la Bourse faisait revêtir au système japonais les caractéristiques d'un capitalisme managérial ambitionnant davantage l'augmentation du chiffre d'affaires que la maximisation du profit. Ce qui créait les conditions de possibilité du plein emploi.

Dans un tel contexte, les revenus réels des ménages progressaient régulièrement. Cette progression permettait de maintenir un effort d'épargne élevé et à celui-ci de combler les lacunes sociales du modèle en finançant, par exemple, des plans d'épargne retraite. Cette épargne était constituée auprès des banques occupant une position centrale au sein des *keiretsu*.

Le mouvement de dérégulation financière qui a caractérisé les années 80 dans les pays de l'OCDE a allégé le cadre contraignant entourant les banques. Les pays anglo-saxons, immédiatement suivis par le Japon, se sont, les premiers, à partir de 1980, engagés dans la libéralisation financière (l'Europe continentale à partir de 1985).

Ce mouvement a totalement perturbé la manière dont le secteur bancaire nippon était encadré par les pouvoirs publics. La libéralisation financière a miné en son fondement un système qui reposait sur un jeu de coopération entre les banques, les entreprises et l'Etat. Ainsi la libéralisation des années 80 va-t-elle modifier profondément les stratégies bancaires au Japon. Les établissements japonais, vu l'environnement davantage concurrentiel du secteur, ne vont pas hésiter à augmenter significativement leur offre de prêts. Les secteurs privilégiés sont l'immobilier et la finance. Le prix des actifs va connaître une courbe ascendante. Comme les banques nipponnes sont souvent détentrices de titres et propriétaires de biens immobiliers, le prix croissant des actifs va doper artificiellement leur solidité bilantaire ainsi que la solvabilité de leurs emprunteurs. C'est le mécanisme classique de formation d'une bulle spéculative.

Or l'objectif de croissance forte du modèle japonais impliquait des taux d'intérêt particulièrement bas. Depuis le lancement des *junk bonds* dans les années 80, on s'aperçoit que les grandes stratégies spéculatives partent toujours d'une baisse des taux d'intérêt. Au cours de ces années 90, le Japon a maintenu intacte une politique macroéconomique caractérisée par un accès facilité au crédit. Ce qui a renforcé l'accès à la liquidité de secteurs bancaires et d'agents spéculatifs dont il aurait mieux valu, au contraire, limiter les marges de manœuvre. Ce qui ne passait pas nécessairement par un resserrement des taux d'intérêt dont l'effet déprimant sur la croissance est généralement admis.

Comme exemple alternatif, on notera qu'au début des années 90 la Suède eut, elle aussi, à se débattre avec l'éclatement de sa bulle immobilière. Le gouvernement, en entrant dans le capital de certaines banques, choisit de sauver les banques plutôt que leurs propriétaires en en devenant actionnaire. Le ciblage de l'opération était parfaitement réussi. Seules les banques ayant urgemment besoin de *cash* firent appel au gouvernement. Les banques les moins mal en point, pour ne pas changer leur actionnariat, se sont abstenues de demander de l'aide aux pouvoirs publics. L'Etat suédois n'a donc pas subventionné des banques qui n'en avaient pas besoin. Ce que précisément le gouvernement japonais a fait. Et cela lui a coûté cher.

Question : qu'a-t-on retenu de l'expérience japonaise dans le traitement de la crise financière de 2007-2009 ?

Qu'a-t-on retenu de la crise japonaise ?

Depuis le début de la crise financière américaine en août 2007, les autorités américaines n'ont eu de cesse de seriner qu'elles ne répèteraient pas les erreurs commises par Tokyo au cours des années 90. Donc pas de décennie perdue en vue. Cependant, l'étude des mesures prises par Washington afin de résoudre la crise financière nous incite à penser le contraire.

D'évidence, face à la débâcle de leurs établissements financiers, les Etats-Unis imitent le contre-exemple japonais. Ainsi, comme au Japon en 1999, la principale réponse des Etats-Unis pour faire face à la crise a consisté en une détente spectaculaire des taux d'intérêt et en une socialisation des pertes bancaires. Et le retour de la croissance se fait toujours attendre.

Il y a un an, le spectre de la déflation hantait les nations dites développées et plus particulièrement, les Etats-Unis. La peur d'une répétition du scénario catastrophe de 1929 était, à cette époque, dans les esprits. Force est de constater que la contraction qui s'est opérée au lendemain du *krach* d'octobre 2008 n'a pas laissé les mêmes séquelles que le lundi noir du 28 octobre 1929.

Au lieu de répéter l'erreur de l'administration Hoover qui, en 1929, s'était abstenue de toute intervention significative, les *USA*, touchés de plein fouet par la crise, ont mené des politiques de relance, quitte à creuser les déficits, et d'abaissement spectaculaire des taux d'intérêt qui sont aujourd'hui proches de 0 %. Les autres nations développées ont, au passage, emboîté le pas aux Etats-Unis.

Le résultat de cette politique est une reprise en demi-teinte de la croissance au sein de certains pays riches. Selon le FMI, alors que des pays comme la France, l'Allemagne ou les Etats-Unis connaîtront une

reprise « *modeste* », d'autres Etats (Italie, Royaume-Uni, Espagne) continueront à vivre avec une croissance négative.

En fin de compte, les annonces sur la reprise *US* ne doivent pas faire illusion. La première économie mondiale n'a, à ce jour, pas encore levé un certain nombre d'hypothèques qui conditionnent profondément son avenir.

American way of life

Parmi lesquelles, l'insolvabilité des ménages. Le rôle du secteur immobilier dans la crise trouve son fondement dans l'insolvabilité croissante des ménages américains. Les crédits *subprime* représentaient 21.5 % de l'ensemble des prêts immobiliers en 2006, contre 7.4 % en 2002. L'endettement a constitué le mécanisme qui a permis le maintien de la consommation étasunienne. Les crédits « *neutrons* »⁸ (dont font partie les *subprime* et qui se sont multipliés) avaient pour propriété de détruire les débiteurs sans affecter leur patrimoine et la possibilité de se le réapproprier et le revendre.

Ce système ne peut s'auto-alimenter que si les défaillances des emprunteurs restent à un niveau relativement faible et que si le nombre de ménages insolubles est, au minimum, compensé par un nombre plus important d'entrants dans le système. Ce système, pas besoin de le rappeler, s'est effondré comme un jeu de cartes avec la multiplication des crédits impayés, notamment dans le secteur immobilier en 2008.

Il se trouve que les possibilités d'endettement des ménages américains sont directement déterminées par la valeur des actifs qu'ils détiennent. Plus la valeur de l'immobilier monte, plus les ménages

8 L'expression « *crédits neutrons* » a été formée par référence à la bombe à neutrons, qui a pour propriété de détruire des vies humaines sans trop endommager les infrastructures et les bâtiments.

voient leur patrimoine croître en valeur et peuvent donc contracter des crédits gagés sur ce patrimoine. De la relance du crédit dépendra l'avenir de la consommation et de la croissance de la production aux Etats-Unis.

L'économiste hétérodoxe James Galbraith établit que « *2/3 des Américains sont des propriétaires. Or, la valeur de leur maison s'est effondrée, mais pas le coût de leur hypothèque. Il faut absolument sortir de cette impasse, arrêter les saisies qui se poursuivent par centaines, apurer les dettes des particuliers et solder leurs dettes. (...) Une possibilité (...) serait que les gens se fassent dessaisir de leurs droits de propriété tout en continuant d'habiter dans leur logement, mais cette fois en tant que locataires (...) d'une nouvelle agence qui pourrait être créée avec des fonds fédéraux* »⁹.

La fragilisation des ménages américains est amplifiée par cette autre hypothèque qu'est le chômage de masse. En novembre 2009, le taux de chômage *US* dépassait les 10 % et la *Fed* misait sur un taux de chômage de 8 % en 2012. Le taux de chômage *US* n'avait plus été aussi élevé depuis 1983.

Environ un tiers des 15 millions de chômeurs américains sont sans emploi depuis au moins six mois. On n'avait plus connu une situation aussi préoccupante aux Etats-Unis depuis 1948. L'emploi à temps partiel a tendance à se généraliser. Les personnes au travail voient leur temps de travail raboté à 33 heures par semaine en moyenne. Or il se trouve qu'aux Etats-Unis il faut, pour pouvoir bénéficier des allocations de chômage, avoir travaillé à temps plein au cours de l'année précédente. Cette politique organisée de non-indemnisation affecte naturellement la consommation *US*.

Aujourd'hui, un Américain sur neuf dépend des tickets alimentaires. Officiellement, on trouve, aux Etats-Unis, six candidats pour une of-

9 James-K. GALBRAITH, « Les Etats-Unis ne sont pas à l'abri d'un scénario à la japonaise », *Les Echos*, 2 et 3 octobre 2009.

fre d'emploi. Les statistiques officielles laisseraient de côté environ 2 millions de travailleurs découragés qui n'ont plus cherché d'emploi depuis un mois¹⁰.

L'existence d'une armée de réserve de travailleurs excédentaires nourrit déjà un mouvement de réduction des salaires aux Etats-Unis. Et comme les prévisions du FMI laissent entrevoir, pour 2010, une croissance sans emploi aux Etats-Unis comme en Europe, la « resolvabilisation » des ménages de même que la relance de la consommation et du crédit n'ont absolument rien d'évident dans un avenir proche.

On peut, à peu de choses près, reproduire ce type de constat pour l'Europe. *« La France comptera, elle, pas moins de 3.5 millions de chômeurs en 2011. On comprend dans ces conditions que, la même semaine, les responsables de la Réserve fédérale américaine et ceux de la Banque centrale européenne aient affirmé très clairement qu'ils ne voyaient pas de raison de relever leurs taux directeurs avant longtemps. Cela signifie sans équivoque que, d'un côté de l'Atlantique comme de l'autre, on est d'accord pour mener une politique monétaire accommodante le plus longtemps possible »*¹¹. A quel prix ?

Enlèvement bancaire et nouvelle bulle

Point noir majeur à l'agenda de l'administration Obama et des gouvernements européens : le secteur bancaire. Un an après la faillite de Lehman Brothers, le secteur des banques apparaît de plus en plus dualisé. Aux Etats-Unis, à côté des performances des banques d'investissement comme Goldman Sachs, on voit clairement que des banques de détail (notamment Citigroup) demeurent fragiles. Fonda-

10 Données chiffrées citées par Mort ZUCKERMAN, « The free market is not up to the job of creating work », *Financial Times*, 06/10/09.

11 *Le Figaro*, édition mise en ligne en date du 07/11/09.

mentalement, ces différences de performances s'expliquent par la dégradation de la solvabilité des ménages étasuniens.

Les banques d'investissement ont bénéficié de la nouvelle santé des marchés financiers. Par contre, les banques de dépôt ont souffert de la forte augmentation du chômage aux Etats-Unis. En effet le marché de l'emploi particulièrement déprimé multiplie les défauts de paiement de certains ménages surendettés. C'est ainsi que Citigroup a essuyé une perte de 8 milliards de dollars dans le secteur « prêts » au troisième trimestre 2009.

Par ailleurs, JP Morgan, qui annonçait un bénéfice de 3.6 milliards USD au troisième trimestre 2009, a enregistré une perte de l'ordre de 700 millions de dollars de pertes sur les cartes de crédits. Les pertes liées à des défauts de remboursement équivaldront à un milliard de dollars supplémentaire au premier semestre 2010. Même son de cloche du côté de Bank of America, où l'on redoute une multiplication des défauts de paiement pour l'année 2010.

En Europe, alors que BNP Paribas annonçait un bénéfice en forte hausse pour le troisième trimestre 2009, la Royal Bank of Scotland et la Lloyds Banking recevaient une injection de capital du gouvernement britannique pour un montant minimum de 35 milliards d'euros¹². En cause, dans le cas des deux banques britanniques, une surexposition aux actifs toxiques. « *D'après les estimations du FMI, les actifs dépréciés par les banques des Etats-Unis et de la zone euro sur les années 2007 à 2010 devraient représenter 7 % du PIB ... contre 43 % au Royaume-Uni* »¹³.

Le rebond des activités des banques d'investissement a directement trait à la stratégie spéculative du *carry trade*, par laquelle les investisseurs empruntent des dollars américains, cette fois, à faible taux pour les réinvestir dans des pays qui offrent des taux d'intérêt plus

12 *L'Echo*, édition mise en ligne en date du 16/10/2009.

13 *Les Echos*, 4 novembre 2009.

intéressants. La formation d'une nouvelle bulle ne fait aujourd'hui plus aucun doute pour l'ensemble des analystes. D'un point de vue macro-économique, l'essentiel des bénéfices réalisés par les sociétés *US* relève du secteur financier. Sur les trois premiers trimestres de l'année 2009, les profits financiers ont rebondi pour plus de 189.2 % (soit 246.5 milliards de dollars), « *du jamais vu depuis que ces données ont commencé à être récoltées en 1948, contre une hausse de + 5.5 % (41.1 milliards de dollars) pour le secteur non financier* »¹⁴.

Fragile, la reprise *US* l'est au regard de cette autre donnée importante : les entreprises non financières ne connaissent la croissance qu'en réduisant leurs coûts de production. Ce qui exclut, pour l'heure, toute stratégie d'augmentation des salaires permettant une reprise de la consommation et des investissements selon un schéma keynésien.

Ce climat morose n'incite guère les banques à délier les cordons de la bourse en faveur des industries *US*. Alors que la banque de dépôt *US* reste fragile, c'est son secteur *trading* qui a le vent en poupe. Les grandes manœuvres spéculatives portent, cette fois, sur les matières premières et les marchés émergents. « *Le hic, c'est que le renchérissement de nombreux marchés est le fait d'un regain de la demande des investisseurs mais pas d'une véritable reprise des acteurs économiques* »¹⁵.

L'engouement des capitaux occidentaux pour les émergents relève, au demeurant, plus d'une stratégie défensive qu'offensive. En effet, les bilans bancaires en Amérique du Nord et en Europe laissent apparaître une pléthore d'actifs toxiques. Ainsi les bilans des banques *US* contiennent-ils la « bagatelle » de 4 458 milliards de dollars d'actifs cotés F par les agences de notation, soit la note de risque maximal¹⁶.

14 *L'Echo*, 26 novembre 2009.

15 *Ibid.*

16 Tony JACKSON, "Maybe the banks are in worse trouble than we realize", *Financial Times*, 21 septembre 2009.

Pour en revenir aux ratios de solvabilité des années 90, les banques devraient, dès aujourd'hui, procéder à de massives opérations de recapitalisation pour un montant équivalent à 1 700 milliards de dollars. Jusqu'à présent, un dixième de cette somme seulement (soit 135 milliards de dollars) a été réuni.

En Europe, la situation n'est guère plus brillante. Par exemple, les banques allemandes n'ont toujours pas dûment enregistré, dans leur comptabilité, les centaines de milliards d'euros de pertes liées à la dépréciation de leurs créances « pourries ». Et ce phénomène s'observe également au Japon.

L'actuelle vague spéculative permet aux banques de rééquilibrer leurs bilans mais sur une base, hélas, trop fragile. Lorsque la bulle éclatera, on peut, à l'instar de Tony Jackson du *Financial Times*¹⁷, redouter un nouveau resserrement du crédit. Ce qui aurait, pour effet, de plonger les économies occidentales dans une nouvelle période de turbulences. En attendant, la recapitalisation des banques et les mesures de stimulation des économies ont creusé les déficits dans la plupart des pays avancés du G-20, qui verront leur dette publique passer de 78.8 % de leur PIB en 2007 à 119.7 % en 2014. Pendant ce temps, les émergents membres du G-20 feront légèrement baisser le poids de leurs dettes (37.5 % du PIB puis 36.4 % en 2014). La dette publique des USA dépassera, à politique inchangée¹⁸, les 112 % du PIB en 2014 et ne commencera à se stabiliser qu'à partir de 2019.

Une décennie perdue en perspective ? La question mérite d'être posée. Cela signifierait-il, à l'échelle globale, le face-à-face d'émergents en croissance face à un Occident exsangue ?

17 *Ibid.*

18 Mark HORTON, Manmohan KUMAR et Paulo MAURO, "The state of public finances : a cross country fiscal monitor", *IMF staff position note*, 30 juillet 2009, p.26.

Découplage en vue ?

Un an après l'éclatement de la crise, la reprise de la croissance chez les émergents constitue aujourd'hui une donnée importante. Ainsi, en 2010, quatre nations émergentes (Brésil, Inde, Chine, Argentine) devraient renouer avec une croissance vigoureuse après avoir entamé leur redressement économique en 2009. Dans l'ensemble, les pays émergents connaîtront une croissance plus élevée, + 5.1 %, que les nations industrialisées, + 1.3 %¹⁹.

Le retour de la croissance chez les émergents est de nature à relancer le débat sur la thèse du découplage. Le découplage comme réalité économique renvoie à des divergences de taux de croissance ainsi qu'à une autonomie relative des dynamiques productives chez les émergents. Lorsque l'hypothèse du découplage a vu le jour en 2008, ses promoteurs (M. Ayhan Kose, Christopher Otrok et Eswar Prasad) mettaient en évidence que les fluctuations de cycles conjoncturels au sein des pays émergents s'étaient, avec le temps, distancées de celles existant au sein des nations industrialisées.

Il n'est jusqu'au FMI qui n'entrevoit (prudemment, certes) la possibilité d'un découplage entre émergents et développés : « *les perspectives des pays émergents et des pays en développement sont peut-être moins tributaires de celles des pays avancés pour la reprise actuelle qu'au lendemain de certaines récessions mondiales antérieures* »²⁰. Et cela risque de durer un certain temps : « *les pays qui ont bien redémarré resteront probablement les principaux moteurs de la reprise, car la croissance dans les autres pays est freinée par les dégâts durables qui ont été causés aux secteurs financiers et aux bilans des ménages. Le redressement en cours dans les principaux pays avancés sera relativement peu soutenu par rapport aux reprises qui ont suivi les récessions antérieures* »²¹.

19 *Les Echos*, 2-3 octobre 2009.

20 FMI, *Perspectives de l'économie mondiale 2010*, p.15.

21 FMI, «Avant-propos commun des perspectives de l'économie mondiale et du rap-

Selon Kose, Otrok et Prasad, « *c'est dans les pays industrialisés que la part moyenne des fluctuations de la croissance de la production attribuable à des facteurs mondiaux est la plus élevée, résultat prévisible puisque ce sont les pays les plus étroitement intégrés à la finance et aux échanges internationaux. Les facteurs mondiaux jouent, en moyenne, un rôle moins important dans les cycles économiques des pays émergents et n'interviennent que très peu dans les fluctuations conjoncturelles des autres pays en développement* »²².

Ce constat heurte de plein fouet le postulat central de la mondialisation comme idéologie qui veut que les facteurs mondiaux aient de plus en plus d'importance avec le temps. Au contraire, la théorie du découplage suppose que l'influence du facteur mondial sur la conjoncture diminue dans les pays industrialisés comme dans les émergents. « *Dans les pays industrialisés, la contribution moyenne du facteur mondial enregistre une chute spectaculaire, passant de 28 à 9 %, le recul étant aussi marqué pour les pays émergents, où l'on est passé de 13 à 4 %* »²³.

La débâcle financière d'octobre 2008 avait, pour un temps, relégué la thèse du découplage au second plan. A l'époque, il apparaissait que la crise financière était de nature à faire plonger ensemble et selon des intensités comparables les économies émergentes et développées. Aujourd'hui, les prévisions de croissance du FMI pour l'année 2010 semblent, à première vue, ne pas corroborer cette vision des choses. Alors que la reprise étasunienne sera molle en 2010, les émergents renoueront, eux, avec une croissance impressionnante. En tout état de cause, le choc initial du *krach* de 2008 aura, au final, fait temporairement perdre de vue la tendance structurelle au découplage.

port sur la stabilité financière dans le monde», avril 2010, p.4.

22 M.-Ayhan KOSE, Christopher OTROK et Eswar PRASAD, « Cycles économiques : découplage ou convergence », in *Finances et développement* (revue du FMI), juin 2008, p.37. Voir, dans ce numéro des *CM*, le commentaire de Jean-Philippe Peemans.

23 KOSE, OTROK et PRASAD, *ibid.*, p.39.

Parmi les facteurs structurels expliquant le rebond des grandes nations émergentes, on avancera, tout d'abord, que les nations du BRIC sont moins dépendantes de leurs exportations que ce que l'on pourrait croire. Ainsi, les exportations du Brésil et de l'Inde comptent pour moins de 15 % des PIB de ces deux pays. Et contrairement aux idées reçues, la croissance de l'économie chinoise ne dépend pas fondamentalement des exportations. Ce sont les investissements (40 % du PIB) et la consommation intérieure qui constituent le moteur de l'économie chinoise²⁴.

C'est le caractère finalement autocentré de cette croissance qui explique la grande stabilité de la monnaie chinoise alors qu'à la fin de l'année 2008 les devises émergentes dévissaient sur les marchés des changes. D'autres facteurs expliquent les performances des pays BRIC. Ils résultent de choix politiques prudents en ce qui concerne la libéralisation des systèmes financiers.

C'est une relative « fermeture » aux flux financiers qui a permis à un certain nombre d'émergents d'échapper aux affres de la crise financière. Il est vrai qu'à la fin des années 90, la multiplication de situations financières chaotiques au Sud a amené un certain nombre d'émergents à revoir en profondeur l'orthodoxie libérale, telle que prônée par le FMI et impliquant, entre autres choses, la libéralisation en matière de circulation des capitaux. On rappellera que, lors de la crise asiatique de 1997, c'est la Malaisie qui, en allant à rebours du processus de libéralisation financière, est parvenue à renouer plus rapidement avec la croissance que d'autres Etats plus orthodoxes d'un point de vue néolibéral.

Hétérodoxie payante

Cette hétérodoxie a, entre-temps, fait école. A l'origine de la crise asiatique, Arun Gosh, économiste autrefois membre de la commission

24 *The Economist*, 3 janvier 2008.

de planification du gouvernement indien, pointait la responsabilité des institutions financières internationales : « *Il va de soi que l'intégration financière, dans un monde inégalitaire, n'est pas dans l'intérêt des pays en voie de développement. Dès lors, comment les problèmes liés à l'intégration financière peuvent-ils être évités ? Malgré le fait que cela demande une certaine dose de courage, il est clair, premièrement, que les pays en voie de développement en tant que groupe ne devraient pas renoncer au contrôle sur les capitaux* »²⁵.

Appel visiblement entendu, au milieu des années 2000, par un certain nombre d'émergents (parmi lesquels l'Argentine et le Brésil) qui profitaient de l'afflux de capitaux pour rembourser une partie du capital de leurs dettes auprès du FMI et reprenaient ainsi leur liberté par rapport à la globalisation financière.

Par ailleurs, le montant total des réserves détenues par les émergents équivalait, en juin 2009, à près de trois-quart des réserves mondiales contre 59 % en 2000. Le fait de disposer d'un tel volant de liquidités a permis à un certain nombre de nations émergentes de mettre en œuvre d'ambitieux plans de relance pour contrecarrer les effets de la crise. Chacun a encore en mémoire le plan de relance chinois de 586 milliards de dollars. Ce plan pèse 14 % du PIB chinois alors que les autres relances, l'américaine – 5 % du PIB avec des dépenses étalées pour certaines sur plusieurs années voire une décennie – et l'européenne – à peine 1 à 2 % du PIB de la zone euro – se sont avérées des plus timorées.

Pour autant que l'on puisse en juger, les plans en vigueur au sein du BRIC constituent, d'ores et déjà, une réussite. « *L'intensification du rebond en Asie peut s'expliquer par trois facteurs : (1) une politique budgétaire et monétaire de relance, particulièrement intense dans certains pays ; (2) une embellie des marchés financiers et des entrées*

25 Arun GOSH, « L'endettement externe en Asie, les flux de capitaux et les problèmes liés à l'intégration financière », in *Alternatives Sud*, « Raisons et déraison de la dette », Centre Tricontinental & L'Harmattan, Paris, 2002, pp.127-144.

de capitaux, qui a relâché les contraintes de financement pour les petites entreprises et redonné confiance aux consommateurs et aux entreprises ; et (3) l'impulsion de croissance industrielle induite par les importants ajustements des stocks. Les vastes plans de relance budgétaire et monétaire ont contribué à apaiser les tensions sur les marchés financiers et à modérer le repli de la demande intérieure, voire à l'impulser en Chine et en Inde »²⁶.

La question des réserves, chez les émergents, est aujourd'hui cruciale. Des mutations majeures sont, en effet, intervenues depuis une dizaine d'années dans la répartition des déficits et des excédents de balances des paiements mondiales.

« Les pays émergents accumulent chaque année, depuis 2002-2003, des excédents courants considérables (+ 684 milliards de dollars en 2007) face à un déficit structurel américain qui a atteint 784 milliards en 2007 (...) Ces chiffres sont d'une portée économique fondamentale : le déficit des Etats-Unis a atteint 6.2 % du PIB de ce pays en 2006 (5.7 % estimés pour 2007). Quant à l'excédent de la Chine, il a représenté 9.4 % de son PIB en 2006 (11.7 % estimés pour 2007). Ce sont là des ordres de grandeur qui représentent des records historiques et reflètent, en fin de compte, un changement historique majeur. En effet, traditionnellement, c'étaient les pays industrialisés qui connaissaient des excédents de balance des paiements et exportaient leurs surplus vers les pays en développement. Aujourd'hui, nous assistons à un phénomène inverse : ce sont les pays dits 'émergents' qui sont devenus les créanciers, sinon du monde industrialisé dans son ensemble (en effet, l'Union Européenne est en équilibre et le Japon en excédent), mais des Etats-Unis dont le déficit courant est entièrement compensé par les apports de capitaux des pays émergents »²⁷.

26 FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009, p.94.

27 Jacques de la ROSIERE, « La fin des crises dans les pays émergents », intervention lors d'un séminaire organisé par le CEPII sur le thème *Le risque pays émergents a-t-il disparu ?*, le 5 février 2008, Paris.
http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/textacad/larosiere/2008_02_05_CEP11.

S'il est vrai que la Chine et l'Inde retrouveront des niveaux de croissance comparables à ceux en vigueur avant l'éclatement de la crise, il n'en va pas tout à fait de même pour d'autres nations émergentes. « *Des petits pays comme le Chili ou Taiwan ont adopté un plan de relance de grande ampleur : peu ont fait aussi bien que le BRIC. Il faut donc trouver une autre explication pour expliquer le redressement des grandes économies émergentes. Leur taille, précisément, constitue une explication plausible* »²⁸. La taille de leurs économies permet aux nations du BRIC de s'émanciper du commerce mondial comme contrainte extérieure.

Grâce à leurs millions de consommateurs « intérieurs », les pays du BRIC disposent d'une base de repli en cas de rétraction des échanges commerciaux à l'échelle mondiale. Cette donnée économique, couplée à la question des excédents, est d'importance quand il s'agit de pallier la faiblesse de la demande au sein des nations développées. Ainsi le secteur financier chinois a-t-il accordé pour près de 800 milliards de dollars de prêts aux particuliers au cours du premier trimestre 2009.

Autre avantage pour les pays BRIC : la diversité de leurs activités économiques. Ce qui signifie que les plans de relance s'y avèrent plus efficaces que dans des pays de taille plus réduite. Les politiques de relance, dans les BRIC, sont, en effet, moins susceptibles de nourrir un mouvement de fuites des capitaux par stimulation des importations. Dernier facteur susceptible d'expliquer les performances du BRIC : le poids du secteur public dans la vie économique. Depuis la fin de l'année 2008, la majorité de l'investissement intérieur en Chine provient des entreprises nationalisées. Au Brésil, les prêts accordés

pdf — site de l'Académie des sciences morales et politiques de Paris, consulté le 18 avril 2010).

28 *The Economist*, 20 juin 2009. Traduit par François Boisivon in *Problèmes économiques*, n°2.978, p. 7.

par les banques du secteur privé ont augmenté de 3 % contre 14 % pour les banques publiques²⁹.

Au vu des performances en demi-teinte des économies occidentales, on ne prendra guère de risque en formulant l'hypothèse que les grandes nations émergentes investiront davantage chez elles qu'au Nord. Ce qui passera par un renforcement de l'intervention étatique dans leurs économies. La crise a, en effet, changé la donne en matière d'utilisation de réserves chez les grands émergents car, jusqu'à présent, l'immobilisation d'une grande partie de leur épargne en réserves ayant un faible rendement représentait un coût d'opportunité important. Evidemment, le fait, en période de crise chez les clients du Nord, d'investir une part importante de ces réserves au sein leurs propres économies est, on ne peut plus avisé en termes de maintien de la croissance.

Ce renforcement ira-il de pair avec une réhabilitation des politiques de contrôle des flux de capitaux ? On peut le penser.

Le fait est que les grandes manœuvres spéculatives portent, cette fois, sur les matières premières et les marchés émergents. Un certain nombre de grandes nations émergentes commencent à voir d'un mauvais œil l'afflux de capitaux spéculatifs occidentaux sur leurs marchés. Par exemple, le Brésil. Au cours de l'année 2009, le real s'est apprécié de 23 % en termes réels (c'est-à-dire compte tenu de l'inflation). Tant et si bien qu'en janvier 2009 et pour la première fois depuis 2001, le Brésil enregistrait un déficit commercial. En conséquence de quoi, le gouvernement brésilien décidait de frapper d'une taxe les investissements étrangers sur les marchés boursiers et en bons du Trésor.

Taxer les flux de capitaux constitue aujourd'hui, de la part d'un certain nombre de gouvernements du Sud, l'unique alternative crédible à une baisse des taux d'intérêt qui, d'évidence, ne servirait pas à grand-chose. Car si le Sud détendait ses taux d'intérêt aujourd'hui, on pour-

29 *Ibidem*, p.8.

rait redouter un emballement du crédit à l'échelle mondiale. Ce qui ne réglerait en rien la problématique de l'excès de liquidité et, partant, la formation de nouvelles bulles spéculatives.

Selon certains analystes, c'est précisément l'absence de contrôles sur les flux de capitaux qui expliquerait l'entrée en crise des émergents sur la période 2008-2009. « *L'accumulation de réserves de change très importantes (...) s'est révélée inefficace pour éviter les sorties de capitaux et les dépréciations des taux de change des pays émergents (...) Il faut sans doute alors rechercher d'autres méthodes que l'accumulation de réserves de change de précaution pour éviter les crises de change, par exemple un contrôle des flux de capitaux à court terme* »³⁰.

Avec l'utilisation des réserves dans le sens d'une plus grande déconnexion par rapport au Nord et la réhabilitation de la marge de manœuvre étatique afin de contrôler les flux spéculatifs, les grands pays émergents tournent, à la faveur de la crise, le dos au néolibéralisme. Cela a plutôt l'air de leur réussir.

30 Patrick ARTUS, « Pourquoi les réserves de change très importantes n'ont-elles pas protégé les pays émergents de la crise ? », *Natixis Special report*, 19 janvier 2009, p.4.

Tuer cette Europe, refaire l'Europe

Frédéric Lordon*

Au moment où s'ouvre peut-être l'ère des régionalisations¹, l'Europe est paradoxalement la mieux et la plus mal partie de toutes les régions. Qu'elle soit la plus avancée dans le processus d'intégration institutionnalisée n'est pas discutable. Mais la chose en soi n'a aucune valeur ou presque, et seuls comptent en définitive les contenus de cette intégration institutionnalisée. Or, comme souvent les crises, la secousse actuelle jouit d'impitoyables propriétés révélatrices, au sens quasi photographique du terme, et s'apprête à mettre au grand

* Avec l'aimable permission de l'auteur, nous publions un texte repris dans les conclusions de *La crise de trop* (Fayard, Paris, 2009, 304 pp.), pp. 254-269. Manière d'apéritif à la lecture de l'ouvrage entier, que nous ne saurions trop recommander. L'auteur est directeur de recherche au CNRS.

1 L'auteur vise ici des sous-ensembles de la mondialisation, comme l'Union européenne, le *Mercosur*,... (NDE).

jour les tares irrémédiables de la construction européenne. Depuis longtemps – en fait depuis le début – bien visibles... à qui voulait les voir, ces effrayantes malfaçons parvenaient toujours à être recouvertes des habituels dénis, rendus possibles par la « basse » intensité de destructions sociales devenues une sorte de « régime permanent » et pour ainsi dire fondues dans l'ordinaire paysage des jours. Mais la singularité et la violence du pic de crise portent ces destructions à un niveau intolérable, aux yeux mêmes d'un corps social qui s'est pourtant de longue date habitué à endurer beaucoup, et rendent dérisoires les stratégies habituelles de la minimisation, des nécessaires « efforts », et de l'appel à la patience « qui tout paiera ». Il y a là une opportunité politique comme l'histoire en sert rarement. Car voilà que ce qui était inconcevable à froid redevient possible à chaud : détruire cette Europe. Pour en refaire une autre.

L'Union Européenne à l'épreuve de la crise : carnage juridique

Y aura-t-il vraiment à la détruire ? A bien des égards, on pourrait être tenté de considérer que cette Europe-là est morte. C'est juste qu'elle ne le sait pas encore. En bonne logique, pourtant, elle ne devrait pas tarder à le découvrir. A cet égard il semble presque qu'elle, ou plutôt son incarnation, la Commission, fasse d'elle-même et à répétition, mais évidemment sur le mode de la parfaite inconscience, tout ce qui est en son pouvoir pour hâter cette révélation terminale. Dans une sorte d'apothéose de bêtise doctrinaire et avec un insurpassable sens de l'à-propos historique, Mme Kroes, alors commissaire gardienne des règles de la concurrence, n'a pas hésité dès l'automne 2008 à intervenir dans le grand débat de la crise financière, pour signifier que les injections d'un total de 10.5 milliards d'euros décidées par l'Etat français pour recapitaliser six banques (BNP Paribas, Crédit Agricole, Banques populaires, Crédit Mutuel, Société Générale, Caisse d'épargne) étaient illégales au regard des saintes lois de la concurrence libre

et non faussée². Il faut bien lui accorder que, sur le papier et d'un point de vue tout à fait formel, elle n'a pas complètement tort. Il y a bien en effet dans l'adorable traité de Lisbonne un article 107 qui interdit les aides d'Etat. A la vérité l'article en question n'est pas le seul à connaître les derniers outrages en cette époque de sauve-qui-peut-tout-va-s'écrouler. Le fait est que les impérieuses nécessités du bord du gouffre n'ont pas laissé aux gouvernements européens d'autre choix que de cesser de finasser et de faire tout ce qu'ils devaient à moins d'aller au grand effondrement – entre autres piétiner allégrement une bonne poignée d'articles jusqu'ici réputés intouchables du traité européen. Mieux valait donc ne pas trop s'étendre sur ces irrégularités et rester discret à propos de ces intempestifs piétinements en espérant que, le gros de la crise passé, et quelques effets d'amnésie aidant, tout rentrerait dans l'ordre de la légalité européenne un instant suspendu. D'ailleurs c'est déjà oublié.

Il va falloir pourtant rester vraiment discret pour que tout cela ne se voie pas car, pour quelques-unes de ses dispositions d'ordre économique les plus fondamentales, le traité, mine de rien, est à l'état de courageuse pelouse municipale un dimanche de rugby un peu pluvieux. L'article 123, qui interdit à la Banque centrale européenne de prêter « *aux administrations centrales, aux autorités régionales ou locales, aux autres autorités publiques des Etats membres* », ne l'a pas retenue d'ouvrir un crédit de 5 milliards d'euros à un gouvernement, hongrois en l'espèce, qui plus est pas même membre de la zone euro ! Il y a aussi les articles 101 et 102, retour à la concurrence, qui, interdisant les constitutions de positions dominantes et servant plus généralement de dissuasion aux opérations de concentration, n'ont visiblement pas fait le moindre obstacle aux mouvements de restructuration bancaire, d'ailleurs encouragés par les Etats, qui n'y ont vu que l'opportunité d'économiser un peu les finances publiques en organisant la reprise des banques les plus fragiles par celles qui

2 Il s'agissait alors de la première tranche d'un plan de « recapitalisation » d'une enveloppe globale de 21 milliards d'euros.

l'étaient un peu moins. Du rachat, houleux, de Fortis par BNP Paribas, de HBOS par Lloyds TSB, de LBBW par la Banque régionale de Bavière, de Dresdner par Commerzbank, ou de Bradford & Bingley, dont les bons morceaux ont été partagés entre Abbey et Santander, la « consolidation » du secteur bancaire a connu une accélération prodigieuse en se passant visiblement de toute approbation européenne, là où, il ne faut pas en douter, tous ces dossiers auraient été longuement passés à la loupe en temps ordinaires et, pour certains d'entre eux, on ne peut pas l'exclure, peut-être retoqués.

A un moment, ça fait trop. Neelie Kroes veut bien tout ce qu'on veut – se taire quand les banques jouent au Monopoly sous ses fenêtres, laisser faire de terribles dérèglements qui, s'ils ont beau ne pas être de son ressort, la font souffrir quand même – mais on ne peut pas lui demander non plus de se renier toujours plus et indéfiniment, sinon quel sens pour l'existence et à quoi bon commissaire à la Concurrence ? On notera l'occasion choisie pour craquer : l'article 107, les aides d'Etat. Car dans la hiérarchie des abominations, c'est toujours l'Etat qui vient en premier. On bafoue les articles anti-concentration, c'est sans doute très mal mais, à titre exceptionnel, Mme Kroes peut se faire une raison puisque c'est celle du capital : le privé sait ce qu'il fait, même s'il faut parfois gentiment le gourmander. Mais l'Etat, c'est vraiment l'horreur, lui passer quoi que ce soit est un inadmissible manquement à des principes sur lesquels on ne transige pas, puisqu'il est l'anti-marché par excellence. Il était donc logique que, parmi toutes les violations caractérisées du traité européen, ce fussent les aides d'Etat qui poussassent la commissaire à bout – et à sa première révolte.

Morts, mais purs

Mais cette « logique » n'a, comme telle, pas d'autre titre que l'acharnement dans la cohérence doctrinaire. Car il faut être à demi fou, et même en bonne voie de le devenir complètement, pour envisager de soumettre au droit commun de la concurrence les mesures d'extrême urgence qu'une crise financière séculaire rend vitales. Mais rien n'ar-

rête la Commission, et d'autant moins qu'elle n'en est pas à son coup d'essai en cette matière. En 1998, le dingue de service s'appelait Karel van Miert et, dans le bras de fer qui l'opposait à l'Etat français à propos du plan de sauvetage du Crédit Lyonnais, il avait trouvé malin, sans doute pour refaire le rapport de force à son avantage, de menacer de laisser la banque aller à la faillite si le gouvernement ne passait pas sous ses fourches caudines en matière de « *contreparties* » – car, en matière d'aides d'Etat, la doctrine européenne veut qu'on ne les tolère qu'à titre tout à fait exceptionnel et surtout qu'on les fasse payer de « *contreparties* » consistant à exiger de l'entreprise aidée qu'elle se coupe un bras et deux jambes, probablement pour qu'elle garde un souvenir plus net de son « sauvetage » et qu'elle soit dissuadée d'y revenir de sitôt.

La seule chose qui avait échappé alors à Karel van Miert, comme à Mme Kroes aujourd'hui, est qu'une banque n'est pas tout à fait une entreprise ordinaire, et qu'on ne devrait envisager la possibilité de sa faillite – ne parlons même pas de l'annoncer publiquement à grand son de trompe – qu'avec la plus extrême circonspection, peut-être même quelques tremblements. C'est qu'à l'inverse d'une entreprise ordinaire, une banque, quand elle s'écroule, n'a pas le bon goût de tomber seule, ou de n'entraîner « que » quelques malheureux sous-traitants avec elle. La densité des engagements interbancaires est telle qu'une faillite locale, dès lors qu'elle est un peu importante, en induit immanquablement d'autres, qui à leur tour, *etc.* Les ruées de déposants qui s'ensuivent intensifient l'état de panique bancaire et rendent encore moins contrôlable la série divergente des faillites en cascade, au bout de laquelle il n'y a plus que la perspective de l'effondrement du système financier **dans son ensemble**. C'est cette caractéristique absolument singulière à l'univers bancaire, où prend naissance ce qu'on nomme le risque systémique, qui devrait dissuader à tout jamais de soumettre le traitement des faillites bancaires à des procédures de droit commun ; et c'est précisément sur cette prévention élémentaire – on pourrait même dire vitale, car autant le dire carrément : même pour ceux qui détestent les financiers, le spectacle d'une ruine totale de la finance n'est pas beau à voir – que s'asseyent

depuis le coup de force de 1994 tous les commissaires européens à la Concurrence successifs³, avec une parfaite tranquillité et une certitude dogmatique qui font froid dans le dos. Non sans faire penser aux témoins de Jéhovah, qui préfèrent laisser mourir plutôt que d'offenser leurs interdits de la transfusion, la doctrine européenne de la concurrence prend, l'âme claire, le risque du cataclysme financier ultime plutôt que de renoncer si peu que ce soit à ses parfaits principes – et paraître céder à la bête étatique. Mais le monde est méchant et les Etats membres des ingrats. Incohérents avec ça, au surplus. Car la levée de boucliers n'a pas tardé – où l'on trouvera accessoirement d'ailleurs un utile rappel de philosophie politique quant aux vraies sources de la souveraineté. Des Etats membres, et pas spécialement connus pour plaisanter avec la construction européenne, l'Allemagne, la Suède, la Belgique, ont fait connaître à Mme Kroes qu'elle avait intérêt à se faire oublier et à passer son chemin. Plaise au ciel qu'il reste « quelque part » un ultime minimum de lucidité pour, au dernier moment, lever les interdits doctrinaires et ne pas aller aux cataclysmes définitifs, ce « quelque part » n'étant visiblement pas à la Commission.

La Commission de 2009, à l'image de la Réserve fédérale de 1929

A l'extrême rigueur, la commissaire Kroes était prête à envisager quelques dérogations mais sans manquer de faire savoir qu'elles seraient chèrement payées : les fameuses « *contreparties* » en l'espèce prendraient pour les banques aidées la forme d'une obligation... de réduire leurs encours de crédit ! Réduire leurs prêts à l'économie, à un moment où tout le monde se bat pour tenter de dénouer le *credit*

3 Karel van Miert, commissaire à la Concurrence de 1994 à 1999, n'a jamais caché qu'il avait fait du dossier Crédit Lyonnais une opportunité de soumettre « enfin » au droit européen de la concurrence les secteurs bancaires des Etats membres, jusqu'ici sanctuarisés sous l'exclusive tutelle des Trésors nationaux. Les discussions entre la France et la Commission à propos du sauvetage du Lyonnais ont commencé en 1994 et se sont achevées en 1998.

crunch et pour faire redémarrer à la manivelle les crédits sans lesquels nous allons à la récession meurtrière, n'est-ce pas là une idée proprement géniale ?! Seule la Commission européenne grande époque – la nôtre – peut en avoir de pareilles et camper en toute bonne foi sur le sentiment d'une impeccable logique. Si, dans son esprit hélas, oui, implacablement « cohérent », les contreparties consistent en mesures destinées à détordre ce qui a été tordu, et à rétablir en vérité ce qui a été faussé – la concurrence bien sûr – alors il faut imposer aux entreprises indûment aidées de restituer sous une forme ou sous une autre les parts de marché qu'elles ont injustement captées (ou pas perdues) grâce aux aides, c'est-à-dire « logiquement », dans le cas présent, empêcher les banques de prêter davantage...

L'occasion est donc donnée de redécouvrir que la logique n'est pas qu'un innocent jeu de l'esprit mais que, plongée dans certains contextes et prospérant dans certains cerveaux, elle mute en effrayante tare et en fléau social. Il faut avoir chevillé au corps, à la façon des européistes les plus exaltés, l'acharnement dans le soutien aveugle, de cette sorte qui leur ferait dire sans hésiter « *right or wrong, my Europe* », pour s'indigner de l'offense faite au droit de la concurrence et ne pas voir l'aberration profonde, on pourrait même dire l'imbécillité simplement logique, qu'il y aurait à retirer d'une main aux banques, sous la forme de contreparties, ce qu'on vient de leur donner au moment où l'on décide pourtant qu'il est vital de les aider. Qu'il faille des contreparties pour que cette aide aux fauteurs de crise financière ne soit pas un scandale politique absolu, c'est une évidence, mais sûrement pas les contreparties bornées auxquelles peuvent seuls penser les commissaires européens et tout leur équipage de publicistes bruxellois inconditionnels, qui persistent à vouloir que les banques se coupent une jambe au moment où l'on voudrait qu'elles marchent à nouveau. La seule contrepartie sensée à imposer aux banques pour prix de l'aide reçue est la refonte intégrale du terrain de jeux sur lequel elles auront fait tant de profits... et pris tant de risques, à savoir

les marchés de capitaux⁴. Mais de cela les inconditionnels de cette Europe pourraient-ils avoir la moindre idée ? Il leur faudrait penser le renoncement à l'une des plus « brillantes » réalisations de leur chose adorée, la déréglementation financière intra- et extra-européenne, et c'est là plus qu'on ne peut leur demander, eux qui ont pour exclusif mobile d'indignation que les traités ne soient pas correctement appliqués.

Les Etasuniens doivent n'en pas croire leurs yeux au spectacle européen, et se féliciter chaque jour davantage de ne pas avoir sur le dos l'équivalent d'une institution aussi nuisible que la Commission dans sa forme actuelle. Eux au moins ont compris l'urgence de la situation et des mesures impératives qu'elle requérait, fussent-elles tout à fait hors du commun – et prouvent chaque jour davantage que l'exceptionnel ou la transgression des règles ne leur font pas peur quand il se révèle que respecter les règles est plus dangereux que de s'en affranchir. En fait, des règles aussi stupides, ils ont surtout la sagesse de s'en donner assez peu, en tout cas sous forme juridique « dure » – quant aux « règles » simplement doctrinales, plus molles, ils les trouvent les plus faciles à renverser et ne s'en privent pas chaque fois qu'il le faut. En Europe, c'est l'inverse. Les règles doctrinales sont aussi résistantes que le reste ; en fait, par une aberration typique de l'esprit dogmatique, toutes ont été scrupuleusement transcrites en règles dures – juridiques : ces traités que le monde entier nous envie – et qui ne laissent plus aucune marge d'interprétation, de flexibilité ou d'adaptation, bref le piège parfait. Un instant toutefois, au mois d'octobre 2008, on a été tenté de penser qu'à l'épreuve de la crise majuscule, le juridisme européen borné l'avait cédé à la réaffirmation des souverainetés politiques – pour une fois à peu près coordonnées – et que la situation extrême avait commandé. Nous sommes en train de nous apercevoir qu'il n'en est rien et que la grande caractéristique des extrémistes doctrinaires est qu'ils ne renoncent jamais, en aucune

4 A ce propos, voir mon ouvrage, *Jusqu'à quand ? Pour en finir avec les crises*, Raisons d'agir, Paris, 2008, chapitre 5.

circonstance – de ce point de vue la Commission de ce début 2009, dans son entêtement dans l'aberration, n'est pas sans faire penser à la Réserve fédérale de 1929, qui prit un soin particulier à faire tout ce qu'il ne fallait pas faire, mais dans le plus parfait respect de ses principes orthodoxes d'alors.

Comme pour donner un indestructible crédit à cette idée d'une vocation au pire, voici que Joaquin Almunia, commissaire aux Affaires économiques et monétaires, n'a rien trouvé de mieux que de faire une entrée en scène remarquée pour rappeler que, aux termes de l'article 126 et du pacte de stabilité, réunis, les déficits publics sont tenus de rester sous la barre des 3 %. Le tout au milieu de la récession du siècle. On cherche des images convaincantes qui aideraient à se faire une idée du degré de délire où tombe la Commission en cette période : une ambulance arrêtée par une police bizarre parce qu'elle vient de passer à l'orange en se rendant sur une scène de carambolage ? Un avion à court de carburant interdit d'atterrir par la tour de contrôle parce qu'il y a à bord un yaourt périmé ? Bien sûr on peut compter sur les inconditionnels, toujours les mêmes, pour répéter le *gospel*, fidèles au label « La voix de son maître » : les déficits se creusent, les dettes publiques s'accroissent.

Croient-ils être les seuls à s'en être aperçus ? En tout cas ils sont les seuls à ne pas comprendre les enjeux vitaux de la substitution intertemporelle de la crise des finances publiques (plus tard) à la crise des finances privées (tout de suite). Ils ne comprenaient déjà pas à l'automne (2008) pourquoi il fallait sauver le secteur bancaire, il n'est pas illogique qu'ils ne comprennent toujours pas au printemps (2009) que, laissées à leur dynamique propre, qui plus est en pleine récession, les institutions de la finance privée seront toutes par terre en un rien de temps, et nous avec. Que la mobilisation de sommes astronomiques par les budgets gouvernementaux soit de nature à préparer une crise gratinée des finances publiques, tout le monde s'en inquiète. Mais il est normalement d'une rationalité élémentaire de préférer une crise possible plus tard à une mort certaine tout de suite. Gagner du temps : c'est sans doute la dernière marge de manœuvre qui reste

aux Etats pour tenter d'endiguer le désastre, et ça n'est pas rien : parfois gagner du temps sauve !

Comme toujours incohérents dans leur cohérence, les cerbères européens, journalistes énamourés en tête, n'ont pas remarqué, ou pas voulu remarquer, que dans l'ensemble des concours de la sphère publique *lato sensu* à la finance privée, les banques centrales ne faisaient pas exactement de la figuration. La Réserve fédérale étasunienne a réalisé une expansion de son passif sans précédent, et la Banque centrale européenne n'est pas en reste. Ceux qui s'inquiètent de l'insoutenabilité des finances publiques devraient s'inquiéter également de la détérioration de la confiance en la monnaie au regard d'émissions jamais vues. Car la formule complète de la substitution inter-temporelle est en fait celle qui consiste à troquer la crise de finance privée d'aujourd'hui avec le risque pour demain d'une crise de finances publiques **et d'une crise monétaire**. Curieusement, pas un mot européen sur ce sujet. Serait-ce parce que la BCE rendue indépendante des gouvernements a été, de ce fait même, déclarée par principe au-dessus de tout soupçon ? Il est vrai qu'en Europe « l'Etat », c'est l'ennemi. D'abord parce que ses réalisations, les Etats membres, sont toujours suspects de poursuivre leurs intérêts propres au détriment de ceux de l'Union. Ensuite par pure et simple détestation libérale – mais en fait c'est tout un : la disqualification libérale de l'Etat se sera trouvée être l'instrument adéquat sinon à la dissolution, du moins à la diminution du niveau étatique-national, jugée indispensable pour faire émerger le niveau européen. Mais la Banque centrale, elle, est une bonne mère – dès lors qu'elle a été soustraite aux sales pattes de l'Etat abuseur, bien sûr. Et saint Jean-Claude ne peut pas faire le mal, c'est écrit dans le traité. Aussi, la crise monétaire telle qu'elle germe peut-être dans les décisions (contraintes) de la Banque centrale européenne n'intéresse personne, là où celle des galeuses finances publiques fait pousser de hauts cris. Pourtant, il ne faut pas en douter un instant : les Etats choisiraient-ils de se conformer aux règles européennes et de renoncer à tout effort de soutien des demandes évanouies, ils signeraient pour que, d'affreuse, la récession devienne carrément sanglante – le pire étant d'ailleurs que ce calcul idiot serait voué à être défait en rase campagne puisque l'effondre-

ment (encore plus grand) des recettes fiscales du fait d'un défaut (encore plus grand) de croissance enverrait les déficits par le fond en fin d'exercice : la récession aiguë et les déficits, ce serait la double peine. Pendant ce temps, les Etats-Unis, qui savent visiblement mieux que les Européens ce que bord du gouffre veut dire, préparent un *stimulus package* de 13 % du PIB. Cherchez l'erreur...

Bonne nouvelle : c'est le droit européen qu'on assassine

Il faut bien reconnaître, à la décharge de ces pauvres commissaires, que cette situation inouïe met la construction européenne en grand déséquilibre juridique. Articles 101, 102, 107, 123, 126, ça commence à faire beaucoup. Or si les idéologues de cette Europe en prennent à leur aise avec la cohérence intellectuelle, tel n'est pas le cas des juristes qui, eux, ont à faire avec la cohérence du droit. Il va falloir dire bien vite ce qu'il peut advenir du droit européen au moment où les nécessités vitales emportent tout et conduisent à en violer allégrement quelques poignées d'articles. Disons immédiatement que l'idée d'un « droit par intermittence » n'est pas de celles où va spontanément la préférence des juristes... C'est pourtant bien cette allure que revêt déjà l'appareil juridique européen, dont les capacités d'accommodation interprétatives et jurisprudentielles ne pourront pas digérer un choc de cette ampleur. La crise absorbée dans un certain nombre d'années et les affaires reprenant leur cours, quels arguments la Commission et puis surtout la CJCE⁵ opposeront-elles à des candidats retoqués de la fusion bancaire à froid quand ceux-ci viendront rappeler les précédents de Fortis-BNP Paribas ou de HBOS-Lloyds TSB ? C'est là la faiblesse des constructions institutionnelles trop fortement juridicisées, comme l'Union européenne, qu'elles admettent très peu de flexibilité et que toute tentative pour faire un pas hors des clous, serait-ce dans l'urgence d'une situation de crise, crée potentiellement un problème

5 La Cour de justice des communautés européennes.

de droit. On pourrait objecter que le droit rectifie le droit et que de nouvelles lignes directrices opèrent de fait l'adaptation des anciennes. Il faudra toutefois soumettre à des juristes plus qualifiés la validité, non pas de l'apparition de nouvelles lignes directrices, mais de lignes directrices **temporaires et réversibles**, c'est-à-dire *ad hoc*. Que la Commission émette à jet continu de nouvelles lignes directrices à propos de tout et n'importe quoi, tout le monde le sait. Mais cette émission continue est tout de même régulée par un principe de cumulativité et de non-contradiction tolérable. Qu'il puisse y avoir des revirements de jurisprudence qui défont ce qui avait été fait et semblent briser la dynamique cumulative est aussi une chose connue, mais ces revirements mêmes sont en général appelés à faire droit pour longtemps. Le tête-à-queue juridique « je-détends-je-resserre » – car on a bien compris que cette tolérance de la Commission n'est pas appelée à durer – équivalent du double demi-tour au frein à main, est un genre assurément très neuf, dont il reste à savoir si le droit européen va l'épouser entièrement. Et si jamais le nouveau paradigme juridique du tête-à-queue était *in fine* validé, il faudrait s'en réjouir comme d'une bonne nouvelle annonçant que ce que la Commission aura été capable de faire une fois, elle pourra donc le refaire, ceci signifiant qu'à ce degré de révision discrétionnaire et *ad hoc* on est en bonne voie de sortir du droit pour refaire de la politique.

Ouvrir une crise politique européenne

Or c'est bien de cela qu'il s'agit. Car que peut-on dire d'articles qui ont été si mal pensés, et doivent être répudiés à la première crise sérieuse, sinon qu'il faut les réécrire de fond en comble, et en fait bien d'autres avec eux... et que la période présente en offre la formidable opportunité ? Cette malfaçon congénitale ne devrait étonner personne : la part économique des traités européens est intimement solidaire d'un corpus dogmatique dont la crise a précisément révélé la profonde nocivité. C'est pourquoi on ne saurait attendre de ces textes qu'ils fournissent la moindre ressource pour endiguer une catastrophe... qu'ils ont eux-mêmes contribué à armer. En tout cas le gouver-

nement français, s'il avait deux sous de sens historique, saisirait cette occasion sans pareille pour ouvrir une crise politique positive, aussi brutale que nécessaire, mais tolérable, et même désirable, justement parce qu'elle offre de refaire à chaud ce qui est depuis si longtemps avéré impossible à froid – fût-ce avec quelques « non » retentissants à tous les référendums... – c'est-à-dire relancer enfin la construction européenne sur de nouvelles bases expurgées de la pollution concurrentialiste. Et, en effet, jamais *casus belli* européen ne s'est si bien présenté. La Commission, qui a le don de se mettre en tort, pulvérise ici ses propres records : se proposer d'exiger des restrictions de crédit, au moment où toute l'économie en attend la reprise comme de son oxygène vital, ou bien s'opposer aux tentatives pour réanimer si peu que ce soit des économies en chute libre, sont de véritables performances dans l'art de nuire – et aussi dans celui de ne rien comprendre – une sorte d'équivalent de la mise en danger d'autrui mais à l'usage des collectivités.

Comme tous les grands pouvoirs dérangés, la Commission a perdu tout sens commun et, n'ayant jamais eu le moindre contact avec la population de ceux qu'elle baptise dans un irrésistible élan d'humour involontaire les « *citoyens européens* », elle est fatalement exposée au pas de trop, à l'excès marginal insupportable, mais commis avec une parfaite bonne foi et en toute bonne conscience. Et puisque l'analyse des dynamiques historiques requiert sa dose de cynisme, on observera qu'une fraction non négligeable des dominants pourrait parfaitement apporter son concours à l'ouverture de cette crise. Car le capital lui-même n'a pas vraiment intérêt aux outrances d'une Commission qui l'a certes beaucoup et bien servi, mais finira par tuer tout le monde à force de pureté idéologique. On dira ce qu'on voudra, mais les grands libéraux, les vrais, pas les demi-sel qui couinent « *Europe sociale* » en faisant « *oui oui* » de la tête à toutes les avancées du concurrentialisme européen, les grands libéraux donc, sont, eux, souvent très articulés, plus encore politiquement qu'économiquement, la chose curieuse étant qu'à l'opposé de leurs orientations économiques, leurs analyses politiques sont souvent d'un réalisme matérialiste qui fait d'eux des quasi-marxistes à l'état pratique. Les rédacteurs de *The*

Economist, qui entrent dans cette catégorie, ne s'y trompent pas qui perçoivent avec une parfaite clarté, et la montée des contestations, et les enjeux de la gigantomachie à venir : « *Sauver le marché intérieur est le combat idéologique européen d'une génération, et la Commission est l'organe qui importe le plus à ce propos* »⁶. Au moins, les choses sont claires – le plus étonnant est qu'il s'en trouve pour ne pas les voir dans leur évidence nue.

Que ce soit un gouvernement de droite en France qui se retrouve le protagoniste possible de cette épreuve de force possible est une ironie qui ajoute au charme de la période. Quand ce gouvernement est celui de Nicolas Sarkozy, évidemment, il y a lieu de s'en tenir à des anticipations modérées, connaissant la disproportion entre ses aboiements et ses passages à l'acte. Le drame politique est cependant que, s'il devait y avoir le moindre espoir, c'est de ce côté qu'il se situerait. Car on ne doit se faire aucune illusion : jamais au grand jamais aucune contestation de cette sorte ne pourrait venir des rangs du socialisme de gouvernement. Eux feraient don de leur personne et se jetteraient pour faire barrage de leur corps à pareille infamie puisqu'il est désormais irréversiblement engrammé dans leurs esprits que s'en prendre à **cette** Europe, c'est s'en prendre à l'Europe. Nous voilà donc au bout d'un certain chemin, là où quelque espoir paradoxal renaît en même temps que le nombre des solutions restantes s'effondre. Car, si ce que les verdicts de la supposée « démocratie » et ses référendums parodiques n'ont pas pu faire, le moment décisif de la crise maximale ne le peut pas non plus, quelles issues restera-t-il ? L'Europe dans sa forme actuelle prend un soin particulier à écœurer autant qu'elle le peut, parfois même, mais dans le silence de leurs âmes tourmentées, jusqu'à ses défenseurs les plus sincères, et voudrait-elle précipiter des accès de refermements nationaux qu'elle ne s'y prendrait pas autrement. Si vraiment c'est là le produit chaque jour plus probable de cette délirante aventure, on se demande presque si,

6 Charlemagne, « Beware of breaking the single market », *The Economist*, 14 mars 2009.

pour l'idée européenne elle-même, il ne faudrait pas souhaiter qu'un beau jour les manants – je veux dire les « *citoyens européens* » – se rendent sur place dire un mot en direct aux grands malades qui ont rendu cette Europe irréparable. Et le cas échéant se proposent de leur désigner la porte.

(v.o. : mai 2009)

Mainmise étasunienne sur le système financier international

Jean-Claude Paye*

Le G-20 du 1^{er} et du 2 avril 2009, officiellement axé sur la lutte contre la fraude fiscale, a en fait procédé à une modification en profondeur du système financier international. Mais plus qu'une restructuration mondiale, il faut parler d'un changement de rapport de forces entre les Etats-Unis et l'Union européenne, en ce qui concerne le contrôle des capitaux *offshore*.

La crise économique a obligé les gouvernements à rechercher de nouvelles rentrées d'argent afin de compenser partiellement les transferts budgétaires vers le secteur financier. C'est dans ce contexte formel que s'inscrit la lutte contre la fraude fiscale lancée par les Etats-Unis, offensive dans laquelle ils ont trouvé des alliés au sein de l'Union européenne, non seulement de la part de leur relais privilégié, la Grande-Bretagne, mais aussi de l'Allemagne et de la France.

* Auteur de *Global War on Liberty*, TELOS Press Publishing, 2007.

Le G-20 est la forme d'organisation actuellement privilégiée dans la gestion des problèmes internationaux. Les G-7, G-8, et ...G-20 installent de nouvelles formes d'interventions, à travers lesquelles s'exerce prioritairement le commandement politique. Il s'agit d'actions ponctuelles mises en place par la puissance dominante. Ces sommets n'ont d'autre légitimité que la nécessité proclamée de faire face à un état d'urgence. Le nombre et la qualité des participants sont étroitement déterminés par les rapports de force du moment et l'étendue de la reconnaissance recherchée.

Quant à l'OCDE et au FMI, le principal bénéficiaire institutionnel du G-20 d'avril 2009, ils exercent ce que l'on appelle la « *gouvernance* » du marché mondial. Il s'agit d'institutions permanentes qui ont pour objet de gérer les abandons de souveraineté des Etats nationaux au profit du marché mondial.

Ces deux types d'organisations représentent les deux structures de la nouvelle forme d'Etat transnationale sous hégémonie étasunienne : d'une part l'axe vertical qui impose la décision politique et, d'autre part, l'axe horizontal composé d'organismes internationaux qui gèrent le nouveau rapport de forces ainsi créé.

Un moyen pour maintenir l'hégémonie du dollar

La « *lutte contre la fraude fiscale* » s'est inscrite dans un vaste mouvement initié par les Etats-Unis. Cependant, l'objectif principal de l'administration américaine est d'assurer un transfert de la gestion des capitaux *offshore* vers les places financières qu'elle contrôle étroitement.

Le G-20 du 1^{er} avril 2009 a présenté un programme de 1 100 milliards de dollars destiné à soutenir le crédit. L'essentiel a consisté en l'augmentation des moyens du FMI. Cependant, aucun plan de relance global coordonné n'est annoncé. Comme dans l'ensemble des politiques économiques nationales, l'objectif n'est pas d'entraîner une relance de la machine économique par une augmentation

de la demande des ménages, mais de promouvoir une redistribution des revenus des ménages vers les entreprises et au sein des ménages, vers les plus hauts revenus. Ce processus s'accompagne d'une hiérarchisation accrue du système financier international. Certaines places bancaires ne sont plus autorisées à gérer les opérations et le résultat de la fraude fiscale et cela au profit de certaines de leurs concurrentes.

Cette restructuration de la finance mondiale a également un aspect monétaire : celui du maintien du dollar comme monnaie structurant les échanges internationaux. Constatant les déficits abyssaux de la balance commerciale et du budget de l'Etat étasunien, de nombreux économistes annoncent une fin proche de la domination du dollar comme monnaie internationale. Cependant, les choses s'avèrent plus complexes. La monnaie n'est pas seulement une unité de compte et un instrument de réserve, c'est aussi un moyen d'action, une marque de la puissance politique. Elle est constitutive de la forme Etat. Le dollar n'est pas seulement la monnaie de l'Etat national étasunien, elle est aussi celle de sa fonction impériale.

Affaibli au niveau strictement économique, le dollar dispose de la force politique de l'Etat américain pour essayer de maintenir ses prérogatives mondiales. C'est dans ce cadre de maintien de l'hégémonie de la monnaie américaine, en obligeant les capitaux à se placer dans sa zone économique, qu'il faut lire l'opération actuelle de restructuration du système financier international, dont l'attaque contre la banque suisse UBS ainsi que le G-20 d'avril 2009 sont des opérations majeures.

Un révélateur des rapports de forces mondiaux

Ce sommet s'est révélé comme un instrument de la mainmise anglo-saxonne sur la finance internationale. L'essentiel des travaux a porté sur « *la lutte contre les paradis fiscaux* ». L'action s'est structurée à partir de trois listes établies par l'OCDE.

La première, la liste « *noire* » ne comprenait que quatre Etats, tels le Costa Rica et l'Uruguay, des pays n'ayant aucun rapport de force au niveau international. Suite à des engagements « *à procéder à des échanges de renseignements fiscaux en fonction de la norme OCDE* ¹ », ils ont été rayés de cette liste, qui ainsi reste vide.

La deuxième, la liste « *grise* » comprenait les pays « *ayant des efforts à faire en matière de coopération fiscale* » : la Suisse et le Luxembourg, mais aussi la Belgique et l'Autriche.

La troisième, la liste « *blanche* », celle des pays coopératifs, comprend le Royaume-Uni, qui, avec la City possède un des principaux centres *offshore* du monde, ainsi que quatre de ses « *territoires dépendants* » : Jersey, Guernesey, l'île de Man et les îles Vierges. Les Etats-Unis en font évidemment partie et cela sans aucune note désignant les pratiques opaques d'Etats tels que le Delaware ou le Wyoming².

Ainsi les résultats du G-20 traduisent-ils fidèlement les nouveaux rapports de forces au niveau international. Les Etats-Unis ont dévoilé leur pouvoir de réorganiser le système financier à leur avantage. L'Union européenne a montré son empressement à soutenir les intérêts anglo-saxons, tandis que la Chine est parvenue à préserver ses paradis fiscaux, Macao, HongKong et Singapour. Quant à Israël, il confirme son statut de pure anomie, de territoire placé en dehors du droit et des accords internationaux, puisque, bien que généralement considéré comme un pays blanchisseur d'argent sale, il n'apparaît sur aucune liste, ni la noire, ni la grise, ni la blanche.

Lors des négociations au niveau du G-20, la Commission de l'Union européenne était restée discrète et ambiguë en ce qui concerne la composition des différentes listes. A peine celles-ci établies, elle a directement manifesté son empressement à les faire respecter par les différents Etats membres, ainsi que par ses différents partenaires

1 « Paradis fiscaux : plus aucun pays sur la liste noire », *Le Monde*, le 7 avril 2009.

2 « Paradis fiscaux : la liste noire et la liste grise », *Libération*, le 3 avril 2009.

économiques³. Elle a exprimé sa volonté de travailler conjointement avec l'OCDE afin d'assurer le suivi des mises en garde lancées par le G-20. Cette démarche de l'Union européenne est symptomatique de son positionnement dans la structure des organisations internationales, non pas comme partie intégrante de la prise de décision politique, mais comme un simple instrument de son application.

Les trusts

L'offensive s'est focalisée sur le secret bancaire, présenté comme étant le moyen privilégié de l'évasion fiscale. Lors de leur déclaration finale, les pays du G-20 ont même affirmé que «*l'ère du secret bancaire est terminée*».

Cependant, actuellement, la moitié du marché *offshore* se concentre dans les trusts, des créations juridiques anglo-saxonnes, qui ne nécessitent pas de secret bancaire pour pouvoir se mettre à l'abri du fisc. Ainsi l'évasion fiscale s'est-elle déplacée progressivement vers ces structures légales. Ce n'est plus un marché de la discrétion bancaire, mais celui des techniques juridiques en ingénierie fiscale. Les trusts sont devenus le principal outil de la soustraction fiscale, le substitut le plus efficace au secret bancaire.

Le trust est un véhicule de droit anglo-saxon qui permet à une personne de se dessaisir de sa fortune, afin de ne pas en apparaître comme le propriétaire aux yeux du fisc⁴. S'il est «*discrétionnaire et irrévocable*»

3 Richard WERLY, « Sur les listes des paradis fiscaux, l'OCDE fait front commun avec l'UE », *Le Monde*, le 7 avril 2009.

4 Dans cette institution juridique anglo-saxonne, un capital est confié à des gestionnaires (*trustees*), qui doivent l'administrer dans le but prescrit par le constituant (*settlor*), dans l'intérêt d'un *beneficiary*. Si le trust est irrévocable, le *settlor* n'est plus imposé sur ce patrimoine. Les *trustees* – comme administrateurs – ne le sont pas non plus. Et s'il est discrétionnaire, c-à-d que les *trustees* n'ont pas

cablé», la banque qui ouvre le compte peut ne pas exiger l'identité du bénéficiaire. Une personne qui a constitué un tel *trust* à l'étranger n'est nullement taxée, car elle n'est plus considérée comme propriétaire de ses biens.

Les îles de Jersey et Guernesey, toutes deux territoires britanniques, sont des juridictions spécialisées dans la constitution des *trusts*. C'est également le cas du Delaware et des Caraïbes, qui servent de refuge à l'argent « gris » en provenance des Etats-Unis, ainsi que de Miami, qui accueille, aux USA, les capitaux latino-américains qui veulent échapper au fisc de leur pays. Singapour, en traitant des fortunes asiatiques ou européennes, a la même fonction⁵.

Les grandes banques suisses se sont également lancées dans le marché des *trusts*. Elles exigent peu d'informations sur les ayants droit économiques de *trusts* « *discrétionnaires et irrévocables* », mais elles conservent l'identité du constituant du *trust*. Les banques anglo-saxonnes pratiquent un usage encore moins contraignant, en ne retenant que des informations sur le contractant, le « *trustee* », la société de gestion et d'administration du *trust*. Ce qui leur permet, dans les faits, d'obtenir une opacité complète quant à la personne désirant échapper au fisc. Elles arrivent ainsi à une confidentialité encore plus grande, sans secret bancaire au sens formel du terme. Même si, lors d'une enquête déterminée, les législations obligent ces places financières à remettre les informations sur leurs clients, ces dernières ne peuvent fournir des renseignements dont elles ne disposent pas. Ainsi, les juridictions anglo-saxonnes disposent d'un avantage substantiel sur la Suisse en cas de disparition du secret bancaire : l'opacité de leurs *trusts* est plus complète.

d'autres engagements que ceux fixés par le *settlor* envers le *beneficiary*, ce dernier n'est pas imposable non plus.

5 Myret ZAKI, « Jersey, les Bahamas, le Delaware et Miami, plus opaques que la Suisse », *Le Temps*, le 9 mars 2009.

Le fait que, sur 31 paradis fiscaux recensés par l'OCDE, 9 soient des territoires britanniques et 14 des ex-colonies de la couronne⁶ et que ces centres *offshore* soient les principaux sièges de ces *trusts*, montre que la lutte contre la fraude fiscale, lancée par Gordon Brown, ne saurait être l'objectif réel de ce sommet. Les choses ont commencé à se dessiner lorsque la Suisse, l'une des principales places financières mondiales, est apparue comme la cible principale de ce G-20. Il s'agit en fait d'une tentative de réorganisation du système financier international à ses dépens. Les choses sont déjà apparues clairement à travers l'affaire UBS. L'action de l'administration étasunienne contre cette banque helvétique montre l'utilisation d'une opération contre l'évasion fiscale de ses nationaux afin de modifier, à son avantage, les règles de fonctionnement du système bancaire mondial.

Offensive contre la place bancaire suisse

Rappelons que, le 18 février 2009, la banque UBS avait d'abord accepté, au mépris du droit helvétique, de livrer à la justice américaine le nom d'environ 250 clients qu'elle avait aidés à échapper au fisc étasunien⁷. Cette liste, l'administration *US* aurait pu l'obtenir en respectant la procédure judiciaire helvétique et l'accord d'entraide administrative précédemment signé entre la Suisse et les *USA*.

La *Finma*, l'autorité helvétique de surveillance des banques, a immédiatement couvert cette procédure. Il s'agissait en fait de court-circuiter la voie judiciaire normale et de livrer, sans attendre, les noms des clients. Il s'agissait d'éviter une plainte pénale du Département de justice américain, en tenant compte que, dans le passé, pratiquement aucune entreprise n'a survécu à une telle action.

6 Yves GENIER, « Ivan Pictet – Une place réduite de moitié », Entretien, *Le Temps*, le 24/02/2009.

7 « UBS refuse de lever le secret bancaire sur 52 000 comptes illégaux », *Le Monde* du 20/02/2009.

Cependant, malgré cette remise de 250 noms, la justice étasunienne est revenue à la charge. Elle a ensuite exigé qu'UBS livre au fisc l'identité de quelque 52 000 clients américains titulaires de « *comptes secrets illégaux* ». Ces exigences s'appuient sur une plainte, déposée par l'administration US, devant le tribunal civil de Miami.

L'avocat d'affaires de Washington, George Clarke, pense que « *cette liste de clients était sans doute déjà connue par le fisc américain* ». Si on peut supposer que les USA se font remettre une liste de noms qu'ils ont déjà, c'est que l'objectif est moins la mise en œuvre de poursuites fiscales que d'obliger la banque UBS et les autorités de régulation suisses à violer leur propre légalité. Il s'agit ainsi d'un véritable acte de souveraineté internationale, dans la mesure où l'administration américaine a la capacité d'imposer une décision qui viole le cadre légal dans lequel elle s'inscrit.

UBS : cheval de Troie du fisc US

Le 19 août 2009, UBS et le fisc américain ont signé un accord qui met fin momentanément à l'affaire de fraude fiscale qui les opposait. Il permet à la banque d'échapper à un procès. Cependant, UBS doit donner les noms de quelque 4 450 titulaires de comptes de contribuables américains soupçonnés de fraude fiscale. Ces données seront transmises par la voie officielle de l'entraide administrative. Les autorités helvétiques ont ainsi légalisé le nouveau rapport de forces et le fisc américain a obtenu leur aval afin d'enquêter sur d'autres banques suisses. La suppression de la distinction fraude-évasion fiscale, opérée par la Confédération pour sortir de la liste « *grise* » des paradis fiscaux établie par l'OCDE, offre de nouvelles perspectives aux demandes des administrations fiscales étrangères. Les autorités suisses cherchent avant tout à empêcher les « *pêches au filet* », c'est-à-dire l'obtention d'informations sur base de simples soupçons et non en fonction de renseignements précis, par exemples les noms des fraudeurs, les sociétés impliquées, des numéros de comptes,... Cependant, à ce niveau rien n'est définitivement fixé. Comme depuis le début de cette affaire, tout va se jouer au rapport de forces.

En fait, ce nouvel accord entre UBS et l'administration américaine va servir d'étalon pour définir la taille des mailles du filet avec lequel le fisc américain va partir à la pêche aux fraudeurs et cela dans l'ensemble de la place financière helvétique et, ensuite, dans les pays tiers.

L'accord de février 2009, par lequel la banque UBS a d'abord accepté, au mépris du droit helvétique, de livrer à la justice américaine le nom d'environ 250 clients, qu'elle avait aidés à échapper au fisc *US*, n'avait pas arrêté la justice américaine. A peine l'accord était-il signé que celle-ci avait exigé qu'UBS lui livre l'identité de quelques 52 000 clients américains titulaires de « comptes secrets illégaux ». Le nouvel accord suspend ces exigences. Il est, à première vue et contre toute attente, particulièrement favorable à la banque suisse.

En effet, UBS, qui s'était déjà acquittée d'une amende de 780 millions de dollars en février ne devra pas payer de pénalités supplémentaires⁸. Cela fait exception à la pratique habituelle du fisc américain. Plus surprenant encore : il est stipulé que si, après un an, la banque n'a pas respecté ses engagements, aucune sanction financière ne pourra être prise contre elle. On ne peut comprendre une telle attitude de l'administration *US* que si l'on pose l'hypothèse que le fisc étasunien ne veut pas créer de difficultés financières à la banque. Il n'a, en effet, pas intérêt à tuer un cheval de Troie, qui, jusqu'à présent, l'a si bien servi et surtout qui peut lui être encore très utile. UBS est très dépendant du marché américain et est ainsi particulièrement vulnérable aux pressions du fisc *US*. C'est moins le cas en ce qui concerne les autres banques helvétiques. Le déroulement de cette affaire nous indique que l'on doit ainsi s'attendre à de nouvelles attaques étasuniennes contre la place financière suisse.

8 « UBS va révéler 4.450 noms de clients américains », Le Nouvel Observateur, Challenge.fr, le 18/8/2009, http://www.challenges.fr/actualites/finance_et_marches/20090819.CHA6469/ubs_va_reveler_4.450_nomsde_clients_americains.html

Etat d'exception permanent et création d'un nouvel ordre de droit

La réponse positive d'UBS aux injonctions du fisc *US*, ainsi que la légitimation de cette remise d'informations par les autorités de contrôle helvétiques, placent l'administration américaine dans une position qui lui permet de formuler constamment des nouvelles exigences. La souveraineté américaine se définit, non seulement comme capacité à poser l'exception et à établir un état d'exception permanent en posant toujours de nouvelles demandes, mais surtout à en faire la base sur laquelle se construit un nouvel ordre juridique international.

La création d'un pur rapport de forces n'est jamais qu'une première forme d'action. Dans un premier temps l'essentiel, pour les autorités américaines, est de se faire remettre les informations en violation des procédures suisses⁹. Les autorités américaines ont ensuite la capacité de faire légitimer, par toutes les parties, les nouveaux droits qu'elles se sont accordés. Il s'agit ainsi de faire abandonner, à cet Etat, ses prérogatives régaliennes, afin de les transférer à l'administration étasunienne.

Cette façon de procéder rappelle la manière dont les Etats-Unis ont obtenu, des autorités européennes, le transfert des données PNR des passagers aériens¹⁰ et, à travers l'affaire Swift, des informations financières sur les ressortissants de l'Union. Ils ont d'abord posé, en violation du droit européen, un acte de force pure, de capture des informations personnelles. Cette action a été ensuite légitimée par des accords signés avec le Conseil de l'Union européenne.

Le fait que l'administration américaine dispose, à travers le serveur de la société Swift situé sur le sol des Etats-Unis, de l'ensemble des

9 Agathe DUPARC, « La justice américaine ouvre une brèche dans le secret bancaire suisse », *Le Monde*, le 21 février 2009.

10 Jean-Claude PAYE, « An Imperial Transatlantic Market », *MRZine*, 3/10/2009.

informations relatives aux transactions financières internationales¹¹, permet de supposer qu'ils ont déjà, en partie, les coordonnées, réclamées à USB, des 52 000 fraudeurs du fisc américain. Rappelons également que les autorités étasuniennes disposent, grâce à Remotegate, d'une entrée spéciale leur permettant de surveiller les échanges interbancaires internes à la Suisse¹².

Le système de cryptage utilisé par la banque ne pourrait pas non plus résister aux investigations de la NSA, l'agence d'espionnage étasunienne étant particulièrement spécialisée en cette matière.

Une mainmise sur le système financier international

Cette nouvelle souveraineté américaine s'inscrit dans une réorganisation du système financier international qui, à travers la lutte contre la fraude fiscale, distingue les « paradis fiscaux » – dont la Suisse ferait partie – des centres *offshore*, comme, par exemple, les places financières des Caraïbes. Entièrement contrôlées par les autorités étasuniennes, ces dernières pourraient conserver toutes leurs activités, au détriment de leurs concurrents négativement labellisés. Les Etats-Unis et leur satellite des Caraïbes ainsi que les centres *offshore* sous pavillon britannique, contrôlent chacun un marché de l'argent « gris », presque égal à celui de la Suisse. Suite à l'offensive étasunienne, la Suisse, qui détient encore 27 % du marché de l'épargne mondiale gérée hors du pays de résidence, pourrait rapidement abandonner le terrain à ses concurrents principaux : le Royaume-Uni et ses îles Anglo-Normandes, l'île de Man et Dublin qui traitent 24 % de ces capitaux, ainsi que New York, Miami, les Caraïbes et Panama qui

11 Lire : Jean-Claude PAYE, « Le contrôle américain des transactions financières internationales », *Les Cahiers Marxistes*, n° 237, mai-juin 2008.

12 Elisabeth ECKERT, « Les Etats-Unis ont déjà brisé le secret bancaire suisse », 24heures.ch, <http://www.24heures.ch/actu/monde/etats-unis-brise-secret-bancaire-suisse>

détiennent 19 % des 7 300 milliards de dollars placés hors frontières. La moitié de cette somme ne serait pas déclarée¹³.

Suite à la menace d'être inscrite sur la liste des paradis fiscaux de l'OCDE, la Suisse a ouvert une brèche dans son secret bancaire. Elle a abandonné la distinction entre fraude et évasion fiscales et a consenti à l'échange de renseignements, au cas par cas, en réponse aux demandes, concrètes et fondées, des administrations fiscales de pays tiers. Le Luxembourg et l'Autriche, les deux derniers membres de l'Union européenne désirant garder leur secret bancaire, ont fait de même. Ces deux derniers pays étaient également susceptibles d'être inscrits sur la liste « *noire* ». Cependant, il n'a jamais été question, par exemple, d'y inclure des Etats américains comme le Delaware, dont les LLC (*Limited Liabilities Companies*) sont soustraites à toute forme d'imposition¹⁴.

Placée dans le contexte de la crise financière, cette opération, sous hégémonie étasunienne, de « *lutte contre la fraude fiscale* », apparaît comme une tentative de la part des Etats de récupérer des capitaux destinés à financer en partie les aides consenties aux banques et aux assurances, mais, surtout elle est un moyen pour les autorités US de lutter contre le déclin du dollar, en obligeant les capitaux à s'investir dans la zone de cette monnaie, tout en garantissant aux plus hauts revenus le moyen d'échapper à toute imposition fiscale. En effet, tous les fraudeurs du fisc ne sont pas appelés à apporter leur contribution, les plus aisés auront toujours la possibilité de faire appel à l'ingénierie fiscale des *trusts* afin d'échapper à l'impôt. Cette opération de sous-traction fiscale leur sera d'autant facilitée s'ils placent leurs capitaux dans des centres *offshore* étasuniens ou anglo-saxons, dans des territoires placés sous contrôle direct de la puissance dominante.

13 Myret ZAKI, « Londres et New York veulent raffer le marché de l'évasion fiscale à la Suisse », *Le Temps*, le 9 mars 2009.

14 United States, Department of the Treasury Internal Revenue Service, <http://www.irs.gov/pub/irs-pdf/p3402.pdf>

Le G-20 de Londres, en avril 2009, nous montre cependant que la mainmise américaine sur le système financier international ne sera que partielle. La place de Singapour, qui est appelée à se développer fortement et est susceptible de récupérer une partie des capitaux quittant la Suisse, est parvenue à maintenir ses prérogatives face à l'offensive *US*.

Un rapport impérial

Si ce nouvel accord est particulièrement favorable à UBS, cela résulte du sacrifice de la place bancaire helvétique par les autorités suisses au profit de la banque la plus importante. Cet accord est emblématique de la manière dont s'effectue actuellement la décision politique : au rapport de forces pur. L'adhésion des autres banques n'est pas sollicitée. Grâce à l'intervention de l'administration *US*, la base sociale de l'Etat national suisse éclate. L'affaire UBS nous révèle un mode de construction de la structure impériale : le rapport de domination directe qui s'établit entre l'administration *US* et les grandes entreprises multinationales étrangères implantées sur le marché nord-américain, ainsi que l'utilisation de ces dernières comme instruments de décomposition des pouvoirs nationaux.

UBS réalisait la moitié de son chiffre d'affaires sur le marché étasunien, cela indique une vulnérabilité particulière aux pressions des autorités américaines. Elle est la principale banque de la place helvétique et bénéficie ainsi, dans ce pays, d'avantages dus à son rang. Cependant, sur le marché nord-américain, cette banque transnationale est soumise, à travers l'administration étasunienne, aux intérêts de grands groupes nord-américains et à la politique globale des autorités étasuniennes. Elle devient un simple instrument de celle-ci. Attaquée par le fisc *US*, UBS n'a pas cherché à se désengager du marché nord-américain. Au contraire, elle a développé une politique de recrutement destinée à reconquérir des parts de marché qu'elle avait dû abandon-

ner¹⁵. Il n'y a pas d'alternative au marché intérieur étasunien. Celui-ci occupe une place privilégiée, que ce soit pour les marchandises ou le secteur financier. Il est ainsi une arme privilégiée au service de l'administration américaine qui lui permet d'instrumentaliser les firmes multinationales actives sur ce marché et de les utiliser au service de sa politique impériale.

15 François PILET, « UBS entrouvre les vannes de l'emploi aux Etats-Unis », *Le Temps*, le 21 juillet 2009.

L'impact de la crise mondiale sur la dette du Sud

Renaud Vivien et Eric Toussaint*

Dans un contexte de crise globale, la question de la dette, dans ses différentes dimensions (interne, externe, privée, publique, écologique,...), est devenue incontournable tant au Sud qu'au Nord de la planète. Les conséquences sont particulièrement dramatiques pour les pays en développement (PED) croulant encore sous le poids d'une dette largement illégitime qui fait obstacle à la satisfaction des besoins humains fondamentaux. Presque trente années après le déclenchement de la crise de la dette du tiers-monde en 1982, le Sud en subit toujours les effets puisque les PED continuent à consacrer une part considérable de leurs budgets au remboursement de la dette publique externe et interne et à appliquer les mesures dictées par les Institutions financières internationales (IFI = FMI et BM, Fonds monétaire international et Banque mondiale). Et cette domination des bailleurs de fonds risque même de se renforcer (comme c'est le cas actuellement

* CADTM Belgique – Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde – www.cadtm.org

en Europe de l'Est), vu que les conditions d'une nouvelle crise de la dette du Sud sont réunies en 2010. Le diagnostic est certes inquiétant mais il ne saurait éclipser les alternatives progressistes dont la mise en œuvre est en cours dans certaines parties du monde et qui sont basées sur le droit international.

Un diagnostic inquiétant

Pour toute clarté de vocabulaire, nous appelons indifféremment Nord, pays riches, pays industrialisés le groupe formé par les pays d'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie, la Nouvelle Zélande, Israël et Taiwan ainsi que les pétro-monarchies. Le Sud, ce sont les autres, soit 145 « *pays en développement* » (de plus de 30 000 habitants), qui incluent les pays d'Europe centrale et de l'Est, d'Asie centrale et la Turquie : même s'il est fort discutable de regrouper ainsi des pays aussi divers, nous adoptons la dénomination reprise dans les statistiques fournies par les institutions internationales (Banque mondiale, FMI, OCDE) car nous utilisons leur base commune de données pour calculer les dettes¹.

1 Il ne s'agit à aucun moment d'opposer Nord et Sud dans leur globalité. Ces mots sont uniquement utilisés pour traduire une réalité géographique : la plupart des décisions se prennent au Nord et ont de lourdes conséquences sur les PED. Mais à l'intérieur de chaque région, le mécanisme de domination se reproduit. En bout de course, et c'est vraiment essentiel, il s'agit avant tout de l'oppression d'une partie de l'humanité (qui n'est pas localisée exclusivement au Sud) par une autre, bien moins nombreuse mais bien plus puissante. Autrement dit, des intérêts très différents opposent tous ceux qui subissent le système actuel (la grande majorité de la population, au Nord et au Sud) à une poignée d'individus qui en profitent, tant au Nord qu'au Sud. Cette poignée d'individus constitue la classe capitaliste, dont le comportement est mû par la recherche du profit maximum. Il est donc indispensable d'identifier le bon clivage, sous peine de ne pas comprendre tous les enjeux sous-jacents et de ne pas identifier les pistes alternatives intéressantes.

L'érosion du niveau des réserves de change détenues par les PED

La récession économique au Nord engendre une baisse des revenus d'exportation des PED. En conséquence, pour rembourser leurs dettes, les pays du Sud doivent puiser fortement dans les réserves de change qu'ils ont accumulées au cours des dernières années (en raison de la hausse des prix de leurs exportations entre 2004 et mi-2008). Ces réserves menacent de fondre à un rythme plus ou moins rapide (c'est notamment le cas de la République démocratique du Congo, de l'Equateur, du Pakistan, du Sri Lanka, du Bangladesh, *etc.*). Les PED s'endettent alors de plus en plus sur leur marché intérieur ou extérieur à des conditions de plus en plus onéreuses pour le paiement de la dette extérieure : une nouvelle crise de la dette est en marche, comme nous le verrons ci-après.

La vulnérabilité des PED aux chocs exogènes et leur dépendance à l'égard du Nord, via l'endettement extérieur, résultent principalement de l'imposition d'un modèle de « développement » prônant l'absolue nécessité de capitaux extérieurs. Ce modèle, directement inspiré de la théorie de Rostow sur le décollage économique dont la Banque mondiale s'est fait l'apôtre au lendemain des « indépendances » africaines, était présenté aux PED comme la solution unique pour se connecter au marché mondial et rembourser leurs dettes. Le remboursement des prêts internationaux s'effectuant en dollars, les PED doivent alors se procurer des devises et, pour ce faire, exportent leurs matières premières vers les pays industrialisés du Nord. La spécialisation des PED dans quelques produits d'exportation au détriment des cultures vivrières a eu pour conséquence de rendre les pays du Sud de plus en plus dépendants des cours des matières premières fixés dans les bourses situées au Nord (Chicago, Londres, *etc.*) et donc, de plus en plus vulnérables aux chocs exogènes. Ce modèle de développement promu par la Banque mondiale a non seulement créé les conditions de la crise de la dette du Sud en 1982 mais il a également contribué à l'éclatement des émeutes de la faim en 2008 dans une quinzaine de PED (Haïti, Côte d'Ivoire, Cameroun, Egypte, Bangladesh, Maroc,

Philippines, etc.) suite à l'augmentation brutale des prix alimentaires. Arrêtons-nous quelques instants sur cette flambée des prix agricoles.

Le 27 mars 2008, le prix du riz a bondi de 31 % en une seule journée. Sur les trente-six mois qui ont précédé, le prix du blé a augmenté de 181 % et les prix alimentaires mondiaux de 83 %. Dans de nombreux pays, l'accroissement des prix de vente des aliments au détail dépasse 50 % en quelques mois. Le premier semestre 2008 marque un véritable tournant : l'envolée du prix des aliments sur les marchés, initiée au début des années 2000 et qui atteint alors son paroxysme, fait suite à deux décennies de baisse très importante. Cette flambée fait long feu et la tendance historique à la baisse reprend son cours dès le second semestre 2008. Mais à partir de janvier 2009, les prix des matières premières et des produits agricoles sont repartis à la hausse, alors que la demande mondiale n'avait toujours pas redémarré. La spéculation sur les produits alimentaires est une clé de l'explication, comme le relève Christian Chavagneux : « *ayant perdu leurs terrains de jeux habituels sur les marchés du Nord, les financiers cherchent à faire de l'argent en jouant avec la nourriture, ou plutôt avec son prix, et avec celui de l'énergie* »².

En conséquence, celui des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), validés par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2000, qui consiste à réduire de moitié la proportion d'êtres humains souffrant de manière chronique de la faim d'ici 2015 ne sera très certainement pas atteint, alors même qu'il est très peu ambitieux, au regard des engagements antérieurs des Nations unies³. D'ailleurs, en avril

2 Cité par Gaspard DENIS (CNCD), « Le Sud face à la crise – Bilan et perspectives », janvier 2010 – <http://www.cncd.be/spip.php?article935>

3 Si on prend en compte les engagements politiques antérieurs, les OMD ne constituent pas une avancée mais bien un recul réel. En effet, éradiquer la pauvreté, et non la diminuer, a bien fait partie de l'agenda mondial par le passé. En 1974, les Etats membres de l'ONU s'étaient engagés à éradiquer la pauvreté dans le monde pour l'an 2000.

2009, les ministres de l'Agriculture des pays du G-8 reconnaissent que « *le monde est très loin d'atteindre cet objectif* ». Pire, la situation se dégrade puisque la FAO (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) indiquait en 2009 que le cap du milliard de personnes souffrant de la faim a été dépassé⁴, soit un individu sur six : c'est 100 millions de plus qu'en 2008 ! Paradoxalement, il s'agit en majorité de producteurs agricoles qui ne possèdent pas – ou pas assez – de terres et de moyens pour les mettre en valeur.

Malheureusement, la déclaration finale du sommet de la FAO à Rome (16-18 novembre 2009), où aucun chef d'Etat du G-8 n'était présent à l'exception de Silvio Berlusconi en qualité d'hôte, passe à côté des principales causes de l'augmentation des prix alimentaires : la spéculation dans les bourses de matières premières, la production d'agrocarburants ou encore la vente de terres agricoles de pays d'Afrique et d'Asie à des Etats et des entreprises étrangères. Pire, cette déclaration reste prisonnière du dogme libéral en prônant une plus grande ouverture des marchés agricoles, dans la lignée des Plans d'ajustement structurel imposés par les IFI et des accords de libre-échange bilatéraux ou négociés dans le cadre de l'OMC, qui sont en partie responsables de la crise alimentaire. Dans le même temps, cette déclaration du sommet de la FAO omet les effets destructeurs du *dumping* agricole sur des millions de paysans et plus largement sur le droit à l'alimentation ; un droit fondamental reconnu par le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)⁵. Notons

4 FAO, Communiqué de presse, « 1.02 milliard d'êtres humains souffrent de la faim », 19 juin 2009, <http://www.fao.org/news/story/fr/item/20690/icode/>

5 Ce traité international, ratifié par la majorité des Etats, reconnaît dans son article 11 « *le droit fondamental qu'à toute personne d'être à l'abri de la faim* » et impose aux Etats d'adopter « *individuellement et au moyen de la coopération internationale, les mesures nécessaires, y compris des programmes concrets (...) pour assurer une répartition équitable des ressources alimentaires mondiales par rapport aux besoins* ». Malgré le caractère juridiquement contraignant de ces dispositions pour les Etats, et les études qui montrent qu'il y a assez de nourriture pour tous les humains, la situation s'est considérablement dégradée dans le cadre de la mondialisation néolibérale et ce, bien avant l'éclatement de la crise globale.

également l'absence de date butoir pour éradiquer la faim dans le monde, ainsi que l'échec du président de la FAO, Jacques Diouf, à lever seulement 44 milliards de dollars afin de lutter contre la famine...

Pourtant, comme il le fait justement remarquer, « ces 44 milliards de dollars représentent un montant très faible comparés aux 365 milliards de dollars dépensés en 2007 par les pays riches pour soutenir leurs agricultures, aux 1 340 milliards de dollars dépensés chaque année dans le monde sur les armements et aux sommes inimaginables qui ont été mobilisées très rapidement en 2008-2009 pour soutenir le secteur financier »⁶.

Forte augmentation de la dette publique interne des PED

La dette publique interne n'est pas un phénomène nouveau puisque celle-ci augmente fortement depuis la seconde moitié des années 1990. Selon la Banque mondiale, la dette intérieure publique de l'ensemble des PED est passée de 1 300 milliards de dollars en 1997 à 3 500 milliards de dollars en septembre 2005 (soit 2.5 fois la dette extérieure publique qui s'élevait à 1 415 milliards de dollars en 2005)⁷. Le service de la dette publique totale (extérieure et intérieure) dépassait en 2007 la somme astronomique de 800 milliards de dollars remboursés chaque année par les pouvoirs publics des PED.

Cet accroissement est particulièrement fort et inquiétant dans un grand nombre de pays à moyens revenus. L'Asie est le continent où la dette publique interne a le plus augmenté ces dernières années, notamment en conséquence de la crise du Sud-est asiatique de 1997-1998 et des politiques que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale y ont imposées. Par ailleurs, la dette publique interne a également fortement augmenté au Maroc. Bien que certains pays très pauvres ne soient pas encore touchés par ce phénomène, la ten-

6 <http://www.fao.org/news/story/fr/item/36389/icode/>

7 World Bank, *Global Development Finance 2006*, p. 44.

dance est clairement à la hausse. La crise capitaliste risque encore d'alourdir son coût pour les populations du Sud.

Cette augmentation brutale de la dette publique interne trouve en partie son origine dans la « nationalisation » des dettes privées liées aux crises financières qui ont touché les PED entre 1994 et 2002. Ces crises financières sont elles-mêmes la conséquence de la déréglementation des marchés de capitaux et du secteur financier, combinée à la suppression du contrôle des changes, imposées l'une et l'autre par la Banque mondiale et le FMI. Ces mesures se sont accompagnées d'une déréglementation du secteur bancaire ; ce qui a poussé les banques privées à prendre de plus en plus de risques. Résultat : une succession de crises financières en Asie du Sud et en Amérique latine, en commençant par celle de décembre 1994 au Mexique. Les capitaux sont sortis en masse du Mexique, provoquant des faillites bancaires en chaîne. Le gouvernement mexicain, soutenu par la Banque mondiale et le FMI, a ensuite transformé la dette privée des banques en dette publique interne. Notons que cela s'est passé exactement de la même manière dans des pays aussi différents que l'Indonésie en 1998 ou l'Equateur en 1999-2000.

L'augmentation de la dette publique interne provient également de l'incitation directe de la Banque mondiale à s'endetter sur les marchés internes. Dans le même temps, la BM recommande aux investisseurs étrangers d'investir dans le marché de la dette intérieure (dite aussi « *domestique* ») en pleine expansion.

La troisième cause est le processus de privatisation des systèmes de retraite, sous l'impulsion de la Banque mondiale toujours, qui favorise l'utilisation de « l'épargne » des travailleurs (au nom de leurs futures retraites) pour acheter des titres de la dette intérieure publique. Les gouvernements brésilien, chilien, colombien et argentin ont appliqué cette politique de privatisation partielle des systèmes de retraite et les fonds de pension sont devenus d'importants acheteurs des titres de la dette interne. Notons que la crise financière et économique internationale initiée en 2007-2008 a déjà provoqué l'effondrement des avoirs des fonds de pension privés en Colombie. Face au marasme

des fonds de pension privés (*AFJP*), le gouvernement argentin de Christina Fernandez de Kirchner les a re-nationalisés au début de l'année 2009.

L'épargne présente dans le secteur bancaire, au lieu de servir à l'investissement productif, que ce soit sous la responsabilité des pouvoirs publics ou celle des acteurs privés, est systématiquement déviée vers un comportement parasitaire de rentier. Les banques prêtent aux pouvoirs publics l'argent que ceux-ci leur ont donné dans un premier temps et aussi leur remboursent et elles prélèvent des intérêts énormes, voire usuraires. Il est en effet moins risqué pour elles de prêter à l'Etat que d'octroyer des crédits aux petits ou aux moyens producteurs. Un Etat entre rarement en défaut de paiement en ce qui concerne la dette interne. En outre, les banques centrales des PED appuyées par la Banque mondiale et le FMI appliquent souvent des taux d'intérêt très élevés. Cela aboutit au comportement suivant : les banques locales empruntent sur les marchés financiers étrangers (Etats-Unis, Japon, Europe) à court terme à des taux assez bas et prêtent cet argent dans leur pays à long terme à des taux d'intérêt élevés. Elles font des profits juteux jusqu'au moment où les primes de risque, qu'elles paient en tant que banques des pays du Sud pour emprunter au Nord, se remettent à augmenter comme c'est le cas depuis 2008. Avec le risque que l'Etat assume une nouvelle fois leurs dettes privées, augmentant d'autant la dette intérieure publique. D'où le cercle vicieux de la dette publique interne qui complète celui de la dette publique externe. Ce risque de nationalisation des dettes privées est également devenu réalité dans les pays du Nord, où les Etats ont pris à leur charge les dettes des institutions financières privées.

La dette privée du Nord et du Sud transformée en dette publique

Avec le sauvetage des banques et des assurances privées réalisé à partir de 2007, les gouvernements d'Amérique du Nord et d'Europe ont remplacé un échafaudage branlant de dettes privées par un écrasant montage de dettes publiques : le coût de l'opération de sauveta-

ge des institutions privées est en effet entièrement porté à charge des pouvoirs publics, ce qui entraîne une augmentation très importante de la dette publique⁸. Pour financer ces opérations, l'Etat apporte de l'argent frais aux banques et aux assurances au bord de la faillite, soit sous forme de recapitalisation, soit sous forme d'achat des actifs toxiques des entreprises concernées. Pour ce faire, les Etats émettent des titres du Trésor public qui sont achetés par ces mêmes banques et ces assurances. En 2009-2010, les gouvernements des pays les plus industrialisés devront ainsi emprunter sur les marchés financiers au moins 4 000 milliards de dollars (4 000 000 000 000 dollars). Pourtant, récemment encore, il y avait un consensus des mêmes gouvernements pour réduire la dette publique. Les grands gagnants de l'opération sont donc les banques privées, au détriment des populations qui supportent le coup de l'ajustement structurel.

Toutefois, des résistances ont lieu dans certains pays du Nord comme la Grèce, le Portugal ou encore l'Islande. Soulignons ici la forte mobilisation des Islandais, qui ont obligé le gouvernement à organiser un referendum pour se prononcer sur la loi « Icesave », du nom de la banque en ligne islandaise (filiale de la banque Landbanski) nationalisée en octobre 2008 après avoir fait faillite. Cette loi votée par le Parlement islandais dans la nuit du 30 au 31 décembre 2009, sous la pression des bailleurs de fonds dont le FMI, organisait la nationalisation de dettes privées de la banque Icesave et le remboursement intégral (3.9 milliards d'euros), via des mesures d'austérité (gel des salaires, diminution des dépenses publique, etc.), des montants avancés par les Etats britanniques et néerlandais pour indemniser leurs « citoyens lésés » par la faillite d'Icesave. Mais le 6 mars 2010, cette

8 Du côté des gouvernements et de la Commission européenne, pourtant chargée de veiller au respect des normes de Maastricht, on évite soigneusement le sujet. Quand des journalistes deviennent vraiment insistants, ce qui est très rare, on leur répond qu'on n'avait pas le choix. Il faut aussi préciser que plusieurs gouvernements réalisent, tout comme les banques faillies, des opérations hors bilan ou hors budget afin de dissimuler le montant exact de leurs obligations en termes de dette publique. Voir dans ce numéro des *CM*, l'article de Frédéric Lordon.

loi a été rejetée massivement par les Islandais, par voie référendaire, à 93 % des suffrages exprimés.

Au Sud, on risque également d'assister à la « nationalisation » des dettes privées, comme ce fut le cas en Argentine et au Chili en 1982-1984, au Mexique en 1995, en Indonésie et en Corée du Sud en 1998, *etc.* A cela s'ajoutent les nouveaux programmes conclus avec les IFI qui vont encore aggraver le poids de cette dette et la dépendance des pays du Sud et d'Europe de l'Est.

Le FMI et la Banque mondiale sont remis en selle grâce au G-20

Il y a peu, la Banque mondiale et le FMI étaient confrontés à une crise de légitimité. En 2007, la démission forcée du président de la BM, Paul Wolfowitz, accusé de népotisme, et le départ précipité du directeur général du FMI, Rodrigo de Rato, avaient accéléré la perte de crédibilité de ces deux institutions. Leurs recettes consignées dans ledit Consensus de Washington (privatisations, déréglementation forcée, abandon des protections douanières, réduction des budgets sociaux, ...) étaient partout critiquées, et des voix s'élevaient pour réclamer une réforme de leur fonctionnement, jugé non démocratique. Des réformes cosmétiques et un discours officiel de rupture avec le Consensus de Washington n'ont rien changé en réalité : ces institutions restent dominées par les pays du G-7 attachés au néolibéralisme⁹. A cette crise de légitimité s'ajoutaient des difficultés financières et une perte d'influence, à mesure que ces institutions perdaient des clients. Entre 2004 et 2008, la hausse importante du prix des produits de base avait augmenté les réserves de change des pays en développement. Plusieurs pays du Sud en ont alors profité pour rembourser de manière anticipée la Banque mondiale et le FMI afin de reconquérir une certaine autonomie.

9 Le G-7 regroupe les Etats-Unis, le Japon, l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Canada.

Mais à partir de la fin 2008, l'aggravation de la crise économique mondiale a radicalement modifié la situation. Le FMI est revenu sur le devant de la scène pour apporter des liquidités aux PED qui en manquaient. La crise a, en effet, démultiplié les demandes de prêts au FMI en 2008, à tel point que le G-20 de Londres a décidé, le 2 avril 2009, de doter les IFI de 1.1 trillions (un trillion = 1 000 milliards) de dollars de fonds supplémentaires. Grand gagnant de l'opération, le Fonds monétaire international voit ses capacités de prêts tripler, passant de 250 à 750 milliards de dollars « grâce à un financement immédiat des membres de 250 milliards de dollars, (...) augmenté jusqu'à 500 milliards ». Il faut souligner que sur ces 750 milliards de dollars mis à disposition du FMI, moins de 50 milliards sont clairement destinés aux pays à faible revenu¹⁰.

Enfin, la possibilité pour le FMI d'emprunter sur les marchés financiers, à l'instar de la Banque mondiale, est désormais ouverte puisque le G-20 prévoit que le FMI pourra « envisager des emprunts sur le marché si nécessaire ». Le FMI semble ainsi mandaté pour une nouvelle vie. Le 23 décembre 2009, il prévoyait même une augmentation de ses bénéfices pour 2009 et 2010. Cette augmentation résulte directement des nouveaux prêts accordés depuis l'avènement de la crise économique.

10 En effet, sur les 250 milliards de DTS (Droits de Tirages Spéciaux) alloués aux pays membres du FMI, seulement 20 milliards ont été accordés aux pays pauvres. Ensuite, de la vente des 403.3 tonnes d'or du FMI, seulement 785 millions de dollars ont été affectés à des prêts aux pays les plus défavorisés. Il s'agit d'une somme nettement inférieure aux 6 milliards annoncés suite au G-20 de Londres. Enfin, concernant les 500 milliards de dollars de contributions supplémentaires accordées au FMI, seulement 25 milliards de dollars devraient être destinés, sous forme de prêts, aux pays à faible revenu. Le reste du montant devrait être accordé aux clients les plus riches du FMI, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale. Enfin, le FMI a annoncé que les pays à faible revenu ne seront pas tenus de s'acquitter des intérêts dus sur les prêts concessionnels avant la fin 2011. Pour les 58 pays éligibles à cette mesure, cela ne représenterait néanmoins qu'une économie moyenne d'un million de dollars par an chacun.

Entre septembre 2008 et septembre 2009, pas moins de 32 pays ont signé un accord avec le FMI, pour un montant total de 170 milliards de dollars. La quasi-totalité de ces nouveaux prêts (soit 167.5 milliards de dollars) ont été accordés sur une base « *non concessionnelle* », c'est-à-dire au taux du marché, à des pays à revenu intermédiaire. Seulement 2.5 milliards de dollars de prêts « *concessionnels* » ont été accordés à des pays à faible revenu comme la RDC, qui a conclu le 11 décembre 2009 un accord de financement de trois ans avec le FMI, après avoir cédé à toutes les exigences de ses bailleurs de fonds (voir ci-après l'augmentation des prêts Sud-Sud et le rôle grandissant de la Chine). Le versement des 560 millions de dollars étalés sur trois années est prévu dans cet accord, à condition que le FMI juge satisfaisante l'application par le gouvernement de Kinshasa des politiques contenues dans le *Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté* (DSCR), copies relookées des Plans d'ajustement structurels. La RDC est donc sous haute surveillance puisque ce programme triennal est évalué au fur et à mesure de sa mise en œuvre. Au total, six missions d'évaluation du FMI sont prévues, conditionnant le décaissement des différentes tranches financières. Et dans l'hypothèse où le gouvernement congolais fait un sans-faute, il continuera à supporter une dette publique extérieure d'environ 3 milliards de dollars, après l'allègement espéré. La difficulté sera alors de trouver les ressources financières pour la rembourser (si le gouvernement congolais fait ce choix), vu que les privatisations imposées par les bailleurs de fonds entraîneront moins de recettes budgétaires.

La Banque mondiale a, quant à elle, annoncé un montant total de 58.8 milliards de dollars en ce qui concerne l'aide mise à disposition de l'ensemble des PED en 2009 pour surmonter les effets de la crise. Mais à l'instar du FMI, cette somme est attribuée pour l'essentiel à des pays émergents et à moyen revenu, laissant ainsi de côté les pays au plus faible niveau de vie.

En contrepartie de ces prêts, ces pays sont sommés de respecter les conditions draconiennes exigées par le FMI en étroite collaboration avec la Banque mondiale : réduction des salaires dans la fonction

publique, allongement de l'âge de la retraite, compression des dépenses publiques, etc. Même Haïti, en phase de reconstruction après le terrible séisme ayant causé officiellement 230 000 décès, n'est pas épargné. En effet, le 27 janvier 2010, le FMI a accordé à Haïti un prêt de 102 millions de dollars (qui devra donc être remboursé si le gouvernement haïtien fait ce choix) dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel (DSCR) imposant l'application d'une série de mesures anti-sociales telles que l'augmentation du prix de l'électricité ou encore le gel des salaires dans la fonction publique !

Il n'y a pas que le Sud qui fait les frais des politiques dictées par les IFI. Le cas de l'Europe de l'Est les illustre également. En effet, sous la pression du FMI, la Roumanie a dû appliquer des politiques anti-sociales comme la réduction brutale de 15 % des revenus des fonctionnaires, en contrepartie de liquidités pour surmonter la crise à court terme. Autres exemples : la Lettonie a imposé une baisse des pensions de retraite (mesure jugée anticonstitutionnelle par la Cour constitutionnelle de Lettonie) ; la Hongrie a supprimé le 13^e mois (après avoir réduit les retraites dans le cadre d'un accord antérieur) et la Roumanie est sur le point de s'engager aussi dans cette voie. La potion est tellement amère que certains gouvernements hésitent. C'est ainsi que l'Ukraine a d'abord jugé « inacceptables » les conditions imposées par le FMI, notamment le relèvement progressif de l'âge de mise à la retraite et la hausse des tarifs du logement. En l'absence de solution alternative, le gouvernement de Kiev a finalement accepté les exigences du FMI. Au total, une quinzaine de pays d'Europe de l'Est ont connu le même sort depuis 2008. La mise en œuvre de ces réformes anti-sociales a (logiquement) conduit la Banque mondiale à féliciter les autorités de la région d'Europe de l'Est « *particulièrement active cette année* »,

dans les conclusions de son rapport annuel *Doing Business* (Faire des affaires)¹¹.

Arrêtons-nous sur ce rapport constituant la revue à plus gros tirage de la Banque mondiale qui, malgré les nombreuses critiques des ONG, des mouvements sociaux et des syndicats, continue à décourager l'adoption de programmes de protection sociale en qualifiant les gouvernements qui le font de « *non compétitifs* ». Signalons que l'indicateur relatif à la flexibilité du marché du travail est toujours utilisé dans l'édition 2010 du *Doing Business*. Autrement dit, plus la protection sociale des travailleurs est basse dans un pays donné, mieux il est classé dans le *Doing Business* ! A titre d'exemple, le Rwanda enregistre en 2009 la plus importante progression et pour cause : les employeurs ne sont plus tenus de procéder à des consultations préalables avec les représentants des salariés (concernant les restructurations) ni d'en aviser l'inspection du travail¹². A l'inverse, le rapport *Doing Business 2010* déclasse le Portugal pour avoir allongé de deux semaines la

11 <http://francais.doingbusiness.org/features/Highlights2010.aspx>: « *Doing Business 2010 : un nouveau record de réformes des réglementations commerciales* ». *Doing Business 2010* est la septième édition d'une série de rapports annuels sur les réglementations qui facilitent la pratique des affaires et celles qui la compliquent. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des entreprises et la protection des droits de propriété qui permettent de faire des comparaisons entre 183 pays. Les réglementations ayant une incidence sur dix stades de la vie d'une entreprise sont évaluées : création d'entreprise, octroi de permis de construire, embauche des travailleurs, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et fermeture d'entreprise. Les données de *Doing Business 2010* datent du 1^{er} juin 2009. Les indicateurs servent à analyser les résultats économiques et à déterminer quelles réformes ont été efficaces, où et pourquoi. Le rapport 2010 couvre 183 pays.

12 <http://www.ituc-csi.org> — La Confédération syndicale internationale dénonce *Doing Business 2010* : La Banque mondiale décourage l'extension de la protection sociale, par ITUC-CSI.

période de préavis de licenciement. La liste des pays déclassés pour avoir (un peu) amélioré le sort des travailleurs est longue,...

On assiste donc aujourd'hui à une remontée en puissance de ces deux institutions et en particulier du FMI, qui utilise la crise mondiale pour élargir ses domaines d'activités. Ce qui fait peser une lourde menace sur les peuples du Sud, dont les intérêts passent au second plan, loin derrière les intérêts des transnationales occidentales que le FMI et la Banque défendent. Les projets de déforestation et d'exploitation minière financés par la Banque mondiale l'illustrent bien : on ne perdra pas de vue que la crise est aussi écologique, et que le gaspillage des ressources et les dégâts et pollutions affectent particulièrement le Sud.

Mais le pillage des ressources naturelles et l'aggravation des problèmes sociaux ne résultent pas uniquement de l'action néfaste des bailleurs de fonds occidentaux. Les pays dits émergents comme la Chine, le Brésil ou encore l'Inde lancent également une offensive en direction des PED riches en ressources naturelles, via l'octroi de prêts de plus en plus importants.

Augmentation des prêts Sud-Sud et rôle grandissant de la Chine

En recourant au FMI pour obtenir des aides financières d'urgence face à la crise économique, les pays du Sud et d'Europe de l'Est doivent renforcer l'application des conditionnalités imposées par les IFI. Face au durcissement de ces conditionnalités, les pays du Sud et en particulier les pays africains se tournent de plus en plus vers la Chine

et d'autres puissances du Sud, comme le Brésil, pour obtenir plus facilement des liquidités en diminuant le risque d'ingérence politique.

Le Brésil est entré en avril 2009 dans le club des créanciers du FMI. Le Brésil a ainsi accepté une invitation à participer à l'augmentation des ressources du Fonds, prônée lors du récent sommet du G-20 de Londres. Le Brésil prête déjà massivement via sa banque publique de développement (BNDES) aux entreprises brésiliennes qui obtiennent des contrats dans le reste du monde, principalement dans les PED¹³. La manière dont le Brésil procède est fortement critiquée par les mouvements sociaux brésiliens et de manière plus diplomatique par certains gouvernements amis de Brasilia (les gouvernements bolivien, équatorien et paraguayen notamment).

La Chine continue, quant à elle, à investir massivement dans les pays disposant des richesses naturelles qui lui manquent. Les prêts accordés par la Chine aux PED constituent une alternative moins coûteuse et dépourvue des conditionnalités imposées par les institutions de Bretton Woods. Les pays africains pourvus de ressources naturelles y recourent déjà et les autres suivent ou souhaitent avoir accès à la manne chinoise. La Chine est aujourd'hui le troisième « partenaire » commercial de l'Afrique derrière les Etats-Unis et la France.

Pour autant, cela ne constitue pas une véritable alternative pour les pays du Sud. La Chine investit massivement dans les pays riches en ressources, mais elle prend soin de ne pas partager le pouvoir que cela lui confère et les populations ne sont pas associées aux bénéfices.

13 La BNDES dispose d'un portefeuille de prêts de 22 milliards de dollars. Les pays qui bénéficient de ces prêts « ne pourront pas employer leurs propres entreprises de construction pour ces travaux financés par la BNDES. Ils seront obligés d'engager des constructeurs brésiliens », parmi lesquels se distinguent Odebrecht, Andrade Gutierrez, Camargo Correa, Queiroz Galvao, etc. De plus, « la BNDES exige que tout le matériel pour les travaux soit importé du marché brésilien » (Istoé Dinheiro, juin 2004, cité par Carlos Tautz, in « Brasil y el difícil camino hacia el multilateralismo », Raúl Zibechi, http://www.ircamericas.org/esp/3124#_ftn24

ces de ces exportations. Les pouvoirs en place y trouvent leur compte car l'argent afflue sans que ce bailleur de fonds ne mette son nez dans la gestion du pays. En effet, la Chine ne refuse pas d'injecter de l'argent dans des pays où il y a une captation des richesses financières par le clan au pouvoir et des violations régulières des droits de l'homme, comme au Gabon ou au Soudan. Par ailleurs, la Chine n'est pas du tout adepte de dons pour libérer le développement dans les pays où elle investit. Elle y envoie de nombreux travailleurs qui prennent en charge les travaux d'infrastructure sans y associer les ouvriers locaux, et elle exige le remboursement des sommes prêtées jusqu'au dernier centime. L'endettement extérieur de ces pays s'accroît donc fortement.

Les banques privées de quelques pays en développement (Chine, Inde, Malaisie, Afrique du Sud) octroient également de plus en plus de prêts à des gouvernements ou à des entreprises d'autres PED. Les prêts des banques chinoises à l'Afrique augmentent fortement. En 2004-2006, les banques chinoises ont prêté deux milliards de dollars aux PED dans le domaine du pétrole, du gaz et d'autres matières premières. La Chine mais aussi le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud sont à la recherche de matières premières, c'est pourquoi les banques de ces pays augmentent fortement leurs prêts de manière à garantir leurs approvisionnements. Les pays les plus vulnérables risquent de tomber dans une nouvelle dépendance qui ne sera pas nécessairement meilleure que celle déjà existante à l'égard des pays les plus industrialisés. Il faut aussi souligner le développement de puissantes sociétés transnationales privées ou publiques du Sud (telles Petrobras, Petronas, PDVSA, CNOOPC, pour ne prendre que le domaine pétrolier).

La RDC, à l'instar d'autres pays africains regorgeant de ressources naturelles, est le théâtre d'une compétition acharnée entre les pays occidentaux. En 2008 et 2009, le FMI a fait pression sur la RDC pour qu'elle révise un contrat signé avec un groupement d'entreprises chinoises (China Railway Group) portant à l'origine sur 9 milliards de dollars. Officiellement, c'est le risque d'augmentation de la dette congolaise, lié à la garantie d'Etat initialement prévue dans le contrat chinois, qui avait justifié l'ingérence du FMI dans les affaires internes congolaises. Le Club de Paris, instance illégitime regroupant dix-neuf riches pays créanciers¹⁴, a poursuivi le chantage du FMI en exigeant cette fois, le 18 novembre 2009, que le gouvernement congolais revienne sur sa décision connexe de résilier le contrat ayant donné naissance au consortium Kingamyambo Musonoi Tailings (KMT) et de réviser la convention créant Tenke Fungurume Mining (TFM), dans lesquelles les Etats-Unis et le Canada, membres du Club de Paris, ont d'importants intérêts.

Cette double ingérence (du FMI et du Club de Paris) constitue une violation flagrante de la souveraineté permanente de la RDC sur ses ressources naturelles, selon le droit international et l'article 9 de la Constitution congolaise. Elle montre également leur politique de deux poids, deux mesures, selon qu'il s'agisse d'un contrat conclu avec la Chine ou avec une entreprise occidentale. Enfin, le cas de la RDC prouve une fois de plus que les Etats du Nord se servent du Club de Paris et des IFI, où ils sont sur-représentés, comme de chevaux de Troie pour s'accaparer les ressources naturelles du Sud et garder la main sur le Sud, via le mécanisme de la dette.

Toutes ces conditions étroitement liées aux crises interconnectées à l'échelle mondiale – érosion des réserves de change, augmentation de la dette interne et des prêts léonins Sud-Sud, risque important de nationalisation des dettes privées – sont donc aujourd'hui réunies pour qu'une nouvelle crise de la dette des PED explose.

14 Le Club de Paris est une institution informelle qui s'est réunie pour la première fois en 1956, composée aujourd'hui de 19 pays : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Russie, Suède et Suisse.

Une nouvelle crise de la dette des PED est en marche

La dette publique externe totale des PED se chiffrait en 2007 à 1 350 milliards de dollars. La dette interne publique en constante augmentation s'élevait à la même période à 3 500 milliards de dollars. Selon les Nations unies¹⁵, le service total de la dette des pays en développement est passé de 130 milliards de dollars par an en 1990 à plus de 512.9 milliards en 2008. Dans les mois et les années qui viennent, ce service de la dette risque encore d'augmenter et de nombreux pays vont alors rencontrer de grands problèmes de remboursement. Ces derniers mois, les Nations unies ont d'ailleurs exprimé à plusieurs reprises leur crainte que la récession actuelle ne débouche sur une nouvelle crise de la dette dans les pays en développement¹⁶. La CNUCED note que le poids du service de la dette de ces pays (PPTE – Pays pauvres très endettés, et non PPTE) – exprimé tant en pourcentage des recettes d'exportation qu'en part des recettes publiques – sera plus élevé en 2009 et en 2010 par rapport aux années qui ont précédé la crise. En plus des effets de la récession économique au Nord, le coût du remboursement de la dette a augmenté pour deux raisons :

- La plupart des dettes sont libellées en dollars *US*, monnaie qui a gagné en valeur par rapport aux autres depuis juillet 2008. Pour se procurer les dollars nécessaires au remboursement de la dette, les gouvernements du Sud doivent déboursier plus de monnaie nationale qu'auparavant¹⁷.

15 United Nations, 24 July 2009, "Towards a durable solution to the debt problems of developing countries", Report of the Secretary-General.

16 Lire par exemple le *Rapport 2009* de la CNUCED sur les pays les moins avancés (PMA), « Etat, gouvernance et développement » http://www.unctad.org/fr/docs/ldc2009overview_fr.pdf

17 Par exemple, au cours de la première moitié de l'année 2009, les monnaies des pays d'Afrique subsaharienne ont chuté en moyenne de 25 % par rapport au dollar *US*. Ces pays doivent dès lors faire face à un accroissement du coût du service de leur dette.

- Les primes de risque payées par les pays en développement pour emprunter ont fortement augmenté depuis juillet 2008. Pour faire face à la situation, les gouvernements des pays en développement ont dû puiser dans leurs réserves de changes.

Enfin, il est fort probable que la dette publique augmente en raison de la reprise par les Etats des dettes du secteur privé. C'est pourquoi il est important d'adopter une attitude rigoureuse pour éviter que, une nouvelle fois, le poids de la dette n'empêche l'amélioration des conditions de vie des populations des PED. En effet, il est vain de compter sur l'aide publique au développement des pays riches, compte tenu de sa composition et de son faible montant.

L'aide publique au développement continue de baisser

Selon CONCORD, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, les gouvernements européens ne rempliront pas avant 2012 les promesses qui auraient dû être tenues en 2010. Il faut souligner que la plupart des pays « donateurs » ont gonflé artificiellement le chiffre de leurs efforts en comptabilisant comme aide au développement les 5 milliards d'euros d'annulations de dettes, les 2 milliards liés à l'accueil des étudiants étrangers et le milliard d'euros que représente l'accueil ou le rapatriement des candidats réfugiés.

Alors que l'Union européenne se targue d'attribuer aux pays pauvres 0.40 % de son revenu national, la réalité est bien différente : l'aide réelle ne représenterait que 0.34 % du revenu national brut collectif. On est loin de l'objectif des 0.7 %.

Sans surprise, les grand-messes que sont les G-8/G-20 n'y ont absolument rien changé puisque leurs dirigeants se contentent de réaffirmer leurs vieilles promesses datant du Sommet de Gleneagles (Ecos-

se) de 2005 : augmenter leur aide publique au développement (APD) de 50 milliards de dollars, dont la moitié pour l'Afrique sub-saharienne, d'ici 2010. Or, on est actuellement très loin du compte puisqu'il manquait environ 30 milliards de dollars pour atteindre cet objectif en 2008. Pire, l'APD stagne depuis 2005, d'après les chiffres donnés par l'OCDE¹⁸, et devrait même baisser en 2009 ! A titre d'exemple, la France a annoncé qu'elle ne devrait pas consacrer cette année plus de 0.39 % de son PIB. Quant à l'Italie, elle a coupé de 56 % son budget pour la coopération au développement et son APD représente aujourd'hui seulement à 0.18 % de son PIB...

Enfin un changement inquiétant, qui est en train de se produire, est la militarisation du développement, aux Etats-Unis notamment. A titre d'exemple, l'entreprise militaire privée américaine Dynocorp, qui a réalisé 96 % de ses 3.1 milliards de dollars de chiffre d'affaires avec le Département d'Etat, vient d'acheter Casals et Associés, une société spécialisée dans le développement international, la gestion de conflits et la reconstruction des infrastructures étatiques¹⁹. La reconstruction d'Haïti, suite au séisme de janvier 2010, pourrait accélérer ce processus de privatisation et de militarisation de l'aide au développement.

Du diagnostic aux actions, il faut franchir le pas

Face à l'aggravation de la situation internationale, des actes unilatéraux et radicaux doivent être pris immédiatement par les Etats. Agir sur la dette constitue une étape indispensable mais non suffisante pour satisfaire les besoins humains fondamentaux. Dans les faits,

18 <http://www.lesechos.fr/info/france/02057859861-aide-au-developpement-le-g8-ne-tient-pas-ses-promesses.htm>

19 http://www.ouest-france.fr/actu/actuDet_-etats-Unis-l-aide-humanitaire-confiee-au-privé-_3637-1293805_actu.Htm
<http://www.southernstudies.org/2010/02/mercenary-trade-association-to-meet-in-miami-on-post-quake-haiti-opportunities.html>

sous la pression du Club de Paris et des IFI, l'écrasante majorité des gouvernements du Sud choisissent de rembourser la dette. Ces Etats ont donc intérêt à se mettre ensemble pour constituer un front uni contre le paiement de la dette et mettre en place une véritable solidarité internationale basée sur la souveraineté des peuples.

Compte tenu de l'approfondissement de la crise globale, des actes unilatéraux tels que ceux posés par l'Equateur sur sa dette en 2007-2009 sont pleinement justifiés et nécessaires. Les gouvernements du Nord pourraient s'en inspirer pour réaliser l'audit de leur propre dette.

Le gouvernement équatorien suspend le remboursement d'une partie de sa dette : une position singulière

Jusqu'ici, le gouvernement équatorien est le seul gouvernement au monde à avoir entrepris au cours des années 2000 un audit intégral de la dette publique, avec une large participation citoyenne. En 2007, l'Equateur a mis en place un audit officiel de sa dette publique interne et externe via un décret présidentiel pris par Rafael Correa. La Commission d'audit ainsi créée était composée de représentants de l'Etat mais aussi de représentants de mouvements sociaux équatoriens et de représentants de réseaux internationaux agissant sur la problématique de la dette (dont le CADTM). Ils avaient pour mandat d'identifier les dettes illégitimes qui pourraient faire l'objet ultérieurement d'une annulation. Soulignons le poids considérable de la dette publique équatorienne, dont le remboursement accaparait en 2005 plus de 40 % du budget alors que les dépenses de santé et d'éducation n'en totalisaient que 15 %.

Après quatorze mois d'enquête, la Commission d'audit a rendu son rapport, dans lequel elle recommandait au gouvernement de recourir à un acte souverain d'annulation de la dette commerciale externe et d'une partie importante de la dette multilatérale et bilatérale, de traduire en justice les responsables équatoriens de l'endettement illégitime et frauduleux ainsi que les banques nord-américaines à New York pour le rôle néfaste qu'elles ont joué dans l'endettement du pays.

La première réponse de l'Equateur est intervenue en novembre 2008, lorsque le gouvernement a suspendu unilatéralement le remboursement d'une partie de sa dette commerciale (qui représente la majeure partie de ses dettes publiques), plus précisément des dettes contractées par les gouvernements antérieurs sous la forme de « bons » (les *bonos global 2012 et 2030*), dont l'audit avait permis de révéler le caractère frauduleux. Cette suspension du paiement de la dette rejoint l'appel lancé en avril 2009 par le secrétaire général de la CNUCED, Supachai Panitchpakdi, en faveur d'un moratoire sur le service de la dette pour les pays à bas revenus.

La deuxième mesure consécutive au rapport de la Commission d'audit a été prise le 20 avril 2009 lorsque le gouvernement équatorien a proposé aux détenteurs de ces bons d'accepter une réduction de valeur de 70 %. Le CADTM, comme la majorité de la Commission, était partisan de mettre fin au remboursement de ces bons de manière définitive et d'entamer des poursuites judiciaires contre les responsables équatoriens et étrangers (essentiellement de grandes banques des Etats-Unis) pour les différents délits qu'ils avaient commis. Mais les autorités équatoriennes ont choisi une voie plus modérée. Le 10 août 2009, dans son discours d'investiture, le président Correa déclarait que cette réduction de la dette « *signifie un gain de plus de 300 millions de dollars annuels durant les vingt prochaines années, sommes qui serviront non aux portefeuilles des créanciers mais au développement national* ».

Soulignons également que l'Equateur s'est doté en 2008 d'une nouvelle Constitution qui prévoit dans son article 8 plusieurs dispositions

Constitution équatatorienne de 2008

Art. 8.- L'endettement public est régi par les principes suivants :

1. On ne recourra à l'endettement public que dans les cas où les rentrées fiscales et les ressources issues de la coopération et de la réciprocité internationales sont insuffisantes.
2. On veillera à ce que l'endettement public n'affecte pas la souveraineté nationale, les droits humains, le bien-être et la préservation de l'environnement.
3. L'endettement public financera exclusivement des programmes et projets d'investissement dans le domaine des infrastructures ou des projets qui généreront des ressources permettant le remboursement. On pourra également refinancer une dette publique déjà existante à condition que les nouvelles modalités soient largement bénéfiques à l'Equateur.
4. Les accords de renégociation ne contiendront aucune forme tacite ou écrite d'anatocisme* ou d'usure.
5. Dans le cas de dettes déclarées illégitimes par un organisme compétent, on procédera à leur répudiation. En cas d'illégalité on exercera le droit de restitution.
6. Le fait de contracter de la dette publique entraînera des responsabilités administratives, civiles ou pénales imprescriptibles.
7. L'« étatisation » des dettes privées est interdite.
8. L'octroi de garanties sur les dettes par l'Etat sera régulé par la loi dans le cadre du Plan National de Développement.
9. L'Exécutif n'a aucune obligation constitutionnelle à assumer des dettes de gouvernements autonomes et d'organismes locaux.

*(Traduction CADTM – *L'anatocisme est un dispositif de capitalisation des intérêts échusâ*

visant à prévenir l'apparition de dettes illégitimes, en réglementant strictement le recours à l'endettement (*voir encadré*). Les paragraphes 5 et 6 de cet article 8 prévoient également des sanctions : « (5) Dans le cas de dettes déclarées illégitimes par un organisme compétent, on procédera à leur répudiation. En cas d'illégalité on exercera le droit de restitution. (6) Le fait de contracter de la dette publique entraînera des responsabilités administratives, civiles ou pénales imprescriptibles ».

Le Brésil prévoit également dans sa Constitution une disposition relative à l'audit de la dette publique²⁰. Sous la pression des mouvements sociaux brésiliens et du travail important mené par le Front parlementaire et social d'accompagnement de la dette publique, cette disposition a enfin pu se concrétiser en décembre 2008, avec l'adoption d'une loi portant création d'une Commission parlementaire d'enquête sur la dette publique (*Comissão Parlamentar de Inquérito da Dívida Pública — CPI*). Les travaux de cette commission ont débuté officiellement le 19 août 2009. Ils devraient se terminer fin avril 2010, mais il est possible que le mandat de cette commission soit prolongé.

En revanche en Belgique, l'audit de la dette n'a toujours pas été mis en place malgré la demande formulée dans la résolution du Sénat du 29 mars 2007. Soulignons enfin que l'expert indépendant de l'ONU sur la dette externe, dans son rapport de 2009, encourage tous les Etats à mener des audits de la dette. La Belgique mène généralement une politique alignée sur celle des grandes puissances, au détriment des pays du Sud. Notons cependant que le Parlement fédéral belge a fait preuve de volontarisme en adoptant la loi contre les fonds vautours le 6 mars 2008²¹.

20 L'article 26 de l'Acte sur les dispositions transitoires de la Constitution de 1988 dispose que : « *Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente Constitution, le Congrès de la Nation promouvra à travers une commission mixte, l'analyse et l'expertise des actes et faits générateurs de l'endettement* ». Il précise que cette commission aura le caractère légal de commission d'enquête parlementaire associée à la Cour des comptes, et qu'en « *cas d'irrégularité, le Congrès émettra une déclaration de nullité et transmettra au Ministère public* ».

21 Loi adoptée le 6 mars 2008 visant à empêcher la saisie ou la cession des fonds publics destinés à la coopération internationale, notamment par la technique des fonds vautours.

Lutter contre les fonds vautours : la position singulière de la Belgique

La crise de la dette en gestation est une aubaine pour les fonds « *vautours* », ces fonds d'investissement privés qui rachètent à très bas prix, sur le marché secondaire de la dette, des dettes de PED, à leur insu pour ensuite les contraindre par voie judiciaire à les rembourser au prix fort, c'est-à-dire le montant initial des dettes, augmenté d'intérêts, de pénalités de retard.

Alors que les deux derniers G-20 entendaient moraliser le capitalisme, aucune mesure n'a été prise pour supprimer ou même réguler les fonds vautours. Or, il y a urgence à les mettre hors d'état de nuire. Prenons un exemple récent : le cas du fonds FG Hemisphere qui a remporté une nouvelle victoire juridique contre la RDC en janvier 2009. FG Hemisphere se présente comme un fonds d'investissement privé. Ce fonds vautour a son siège dans l'Etat américain du Delaware, connu comme paradis fiscal. En septembre 2004, il rachète au rabais une créance impayée de 18 millions de dollars envers la SNEL, l'entreprise publique d'électricité de la RDC²². La dette date des années 1980, l'époque de Mobutu. En 2007, il obtient une condamnation de la Cour d'appel du District de Columbia (Etats-Unis) qui oblige la RDC à lui payer 104 millions de dollars, intérêts inclus. FG Hemisphere a recommencé l'opération sur d'autres créances : au total, il a racheté pour 35.9 millions de dollars de dettes congolaises et obtenu que les tribunaux condamnent la RDC à lui payer 151.9 millions de dollars. Lui restait alors à se faire payer. En janvier 2009, FG Hemisphere a eu gain de cause puisqu'un tribunal sud-africain l'autorise à saisir pendant les quinze prochaines années les recettes escomptées par la SNEL sur le courant vendu à l'Afrique du Sud, estimées à 105 millions

22 Créance rachetée à la société bosniaque EnergoInvest, après que celle-ci eut obtenu en 2003 un arbitrage en sa faveur. Cf. Arrêt de la Cour d'Appel du District de Columbia, 19 mai 2006.

de dollars – ce qui représente deux fois et demi le budget de l'Etat congolais pour la santé en 2009.

Avant d'engager une action devant le tribunal sud-africain, FG Hemisphere avait tenté d'obtenir un jugement favorable du tribunal de Hong Kong pour saisir une partie des fonds provenant du contrat chinois, évoqué ci-avant, conclu entre la RDC et le groupement d'entreprises chinoises China Railway Group. En décembre 2008, ce tribunal s'était estimé incompétent et avait donc rejeté la demande du fonds vautour en première instance. Mais le 10 février 2009, après avoir interjeté appel de cette décision, la FG Hemisphere s'est finalement vu reconnaître le droit de saisir 104 millions de dollars sur les 221 millions encore dus par le groupe chinois à la RDC. Ces 104 millions de dollars correspondent à la créance de FG Hemisphere reconnue par deux sentences arbitrales prononcées en 2003 en France et en Suisse contre Kinshasa dans une procédure engagée par la compagnie yougoslave EnergoInvest. Dans son jugement, la cour d'appel a exigé de l'Etat congolais qu'il renonce à percevoir la somme en question. Elle a par ailleurs demandé à China Railway Group de ne pas verser à Kinshasa les pas-de-porte²³.

L'histoire de FG Hemisphere contre la RDC n'est pas exceptionnelle. Le Libéria a été condamné le 26 novembre 2009 par un tribunal anglais à verser 20 millions de dollars à Wall Capital Ltd. et Hamsah Investments, deux fonds vautours basés dans les Iles vierges britanniques. La dette litigieuse avait été contactée en 1978 et avait servi à financer la guerre civile au Libéria.

Sans action des Etats pour les éradiquer, ces fonds vautours continueront à se développer, tant ce « commerce » sur la dette des pays pauvres s'avère juteux. L'encours de leurs créances sur les pays en développement atteint près de 2 milliards de dollars.

23 <http://www.africaintelligence.fr/amf/exploration-et-production/2010/03/10/la-hong-kongcourt-donne-raison-a-fghemisphere%2C82037720-gra-login>

L'Afrique est la première victime de ces fonds vautours puisque ces derniers traînent actuellement en justice une dizaine de pays africains dans une cinquantaine de procès. En juin 2009, la Banque africaine de développement (BAD) a décidé de réagir en créant la « *Facilité africaine de soutien juridique* » (en anglais *ALSF : African Legal Support Facility*), un Fonds international qui vise à fournir l'assistance juridique aux Etats attaqués par les fonds vautours.

Mais dans ce contexte de crise mondiale, l'initiative de la BAD est insuffisante car elle permettra seulement de soulager un peu les pays pris dans les griffes des fonds vautours en réduisant les montants escomptés par ces derniers. Il faut donc aller au-delà en prenant des mesures radicales contre les fonds vautours.

Cette lutte doit se mener partout, au Sud comme au Nord. Pour être efficace, les Etats ont intérêt à adopter immédiatement des lois visant à enrayer leurs actions mortifères. A cet égard la Belgique, après avoir été elle-même victime d'un fonds vautour²⁴, a ouvert la voie en se dotant en janvier 2008 d'une loi avec pour article unique une disposition très forte pour lutter contre les fonds vautours : « *Les sommes et les biens destinés à la coopération internationale belge ainsi que les sommes et les biens destinés à l'aide publique belge au développement – autres que ceux relevant de la coopération internationale belge – sont insaisissables et incessibles* »²⁵. Bien évidemment, cette loi ne concerne que les fonds belges et ne bloque donc que très partiellement l'action des fonds vautours qui n'ont qu'à se tourner vers les autres pays pour saisir d'autres biens au vol. Ce type de loi doit donc être généralisé à l'ensemble des pays pour être totalement efficace.

Une autre mesure qui serait à même de contrecarrer l'action des fonds vautours est la mise en place d'audits de la dette. En effet, la plupart

24 Kensington International, filiale du fonds vautour Elliott Associates, a pu faire saisir à deux reprises près de 12 millions d'euros issus de la coopération belge au développement au Congo-Brazzaville.

25 www.senate.be (doc. n° 4-482/4)

des contrats de prêt léonins, sur lesquels se basent les fonds vautours pour agir en justice, ont été signés sous des dictatures. C'est le cas de la dette de la République démocratique du Congo (RDC) à l'égard du fonds FG Hemisphere. La RDC aurait donc pu invoquer la doctrine de la « dette odieuse »²⁶ pour mettre en cause la légalité de la dette réclamée par le fonds vautour. Le Libéria aurait également pu opposer le caractère odieux de sa dette.

Mais la question des audits n'est pas réservée à la dette des pays du Sud. Les mouvements sociaux au Nord devraient également se saisir de cet instrument de contrôle citoyen pour décortiquer la composition de la dette dont leur pays doit prétendument s'acquitter.

Auditer la dette du Nord

Les plans de sauvetage accordés aux banques privées pour éviter l'effondrement du secteur bancaire ont pour conséquence d'augmenter le poids de la dette publique. Contrairement aux discours hypocrites des dirigeants européens, les milliards de dollars injectés dans ces banques n'ont pas entraîné une facilitation des crédits pour les entreprises et les particuliers. Les fermetures en série d'entreprises continuent et le chômage ne cesse d'augmenter.

Ensuite, la crise actuelle – qui durera au moins plusieurs années, voire une dizaine d'années²⁷ – va entraîner une réduction des recettes de

26 Alexander SACK, *Les effets des transformations des Etats sur leurs dettes publiques et autres obligations financières*, Sirey, Paris, 1927: « Si un pouvoir despotique contracte une dette non pas pour les besoins et dans les intérêts de l'Etat, mais pour fortifier son régime despotique, pour réprimer la population qui le combat, etc., cette dette est odieuse pour la population de l'Etat entier (...) Cette dette n'est pas obligatoire pour la nation ; c'est une dette de régime, dette personnelle du pouvoir qui l'a contractée, par conséquent elle tombe avec la chute de ce pouvoir ».

27 On peut la comparer à la crise dans laquelle le Japon s'est débattu à partir du début des années 1990 et dont il sortait à peine quand la présente crise l'a touché

l'Etat alors qu'augmenteront pendant une vingtaine d'années ou plus ses charges liées au remboursement de la dette. En conséquence, les pressions pour réduire les dépenses sociales vont être très fortes : réduction des services que l'Etat fournit à la population, pertes d'emploi, baisse du pouvoir d'achat, augmentation des contributions des patients pour les soins de santé, des parents pour l'éducation des enfants, réduction des investissements publics et augmentation des impôts indirects. En effet, les dernières *Perspectives économiques de l'OCDE* ne disent pas autre chose. Selon ce rapport, les gouvernements des pays industrialisés du Nord devraient mettre en œuvre « *sans tarder les réformes trop longtemps différées des systèmes de pension et de santé (...) A mesure que la reprise progressera, les mesures d'urgence (régime d'indemnisation du chômage partiel par exemple) devront être progressivement supprimées car le maintien affaiblirait la capacité de production de l'économie* »²⁸. Ces perspectives de l'OCDE sont on ne peut plus explicites : elles traduisent une stratégie de plus en plus agressive du capital sur le travail. La dette publique en constitue un des alibis.

En effet, au Nord comme au Sud, la dette comporte une dimension idéologique très puissante : elle cautionne les baisses des dépenses publiques, les dizaines de milliers de suppressions d'emplois de fonctionnaires et les politiques de régression sociale, tandis qu'une majorité de gouvernements s'appliquent à creuser le déficit public en comprimant les prélèvements obligatoires sur le revenu et le patrimoine des contribuables riches ou aisés.

L'exemple actuel de la Grèce est emblématique. Le gouvernement grec a annoncé en mars 2010 la mise en place d'un plan d'austérité qui a été très bien accueilli par l'Union européenne et par le FMI. Ce plan d'austérité vise à économiser 4.8 milliards d'euros sur le dos de

de plein fouet. Voir l'article de Xavier Dupret dans ce numéro des *CM*.

28 Lire Michel HUSSON, « Les plans de la bourgeoisie », dans *Politix*, n°1079, décembre 2009.

la population grecque pour rembourser les créanciers. Ils serviront également à payer les honoraires de la banque Goldman Sachs alors qu'elle a aidé le gouvernement à dissimuler une partie de sa dette. Ce plan anti-social comprend notamment le gel du recrutement et la réduction des salaires des fonctionnaires (forte baisse du montant des 13^e et 14^e mois, diminution des primes, après une réduction des salaires de 10 % décidée en janvier) ; le gel des retraites ; la hausse de la TVA de 19 à 21 % ; la hausse des taxes sur l'alcool et le tabac ; la réduction drastique des budgets sociaux, comme celui de la Sécurité sociale, etc..

Pour mettre en cause cette logique de régression sociale justifiée par le niveau de la dette publique, il est alors urgent de mettre en place des audits citoyens de cette dette au Nord et au Sud pour en révéler la part illégitime et justifier son annulation.

Mais l'annulation de la dette illégitime des pays du Sud et du Nord ne saurait constituer une fin en soi. Elle doit impérativement s'accompagner d'alternatives radicales plaçant l'être humain et la nature au cœur du système économique. Dans cette perspective, la sortie du capitalisme est inéluctable. A cette fin, différentes réformes doivent immédiatement être entreprises pour assurer cette transition vers un autre modèle socialement juste et écologiquement soutenable. Dans la dernière partie de ce texte, nous présenterons certaines alternatives qui concrétisent une véritable coopération internationale, basée sur le droit des peuples au développement.

Une véritable coopération internationale ne peut se réaliser dans le cadre de l'architecture financière existante. On le voit bien : le renforcement des IFI par le G-20 est synonyme de lourdes menaces pour les populations au Sud et en Europe de l'Est. Il faut donc au contraire sortir de ces institutions pour rejoindre et construire de nouvelles alternatives centrées sur les droits humains. Au cours des dernières années, plusieurs alternatives se sont développées en Asie de l'Est et en Amérique latine notamment.

Quelques alternatives en cours en Amérique latine et en Asie de l'Est

En Asie de l'Est, les principales économies ont signé les Accords de Chiang Mai, permettant une collaboration entre banques centrales pour affronter ensemble une éventuelle crise. C'est ce type d'accord que Washington avait réussi à empêcher au milieu de la crise de 1997-1998.

En Amérique latine, plusieurs initiatives régionales sont à suivre de près. Avec Petrocaribe, le Venezuela vend son pétrole à une quinzaine de pays de la région à un prix inférieur à celui du marché mondial et améliore leurs capacités de raffinage.

L'ALBA, l'Alternative bolivarienne pour les Amériques, a été créée en 2004 par le Vénézuélien Hugo Chavez et le Cubain Fidel Castro, pour contrecarrer un projet, aujourd'hui au point mort, de zone de libre-échange des Amériques, promu par les Etats-Unis. Sept autres pays – la Bolivie, le Nicaragua, le Honduras (jusqu'au coup militaire du 28 juin 2009 qui a renversé le président constitutionnel Manuel Zelaya), la Dominique, Saint-Vincent et les Grenadines, Antigua et Barbuda, et très récemment l'Equateur – ont rejoint ce bloc. L'ALBA fonctionne en partie sous forme de troc : par exemple, 20 000 médecins cubains fournissent des services de santé gratuits à la population vénézuélienne et 50 000 opérations des yeux ont été réalisées à Cuba sans frais pour les patients vénézuéliens, en échange de pétrole. Dans le cadre de l'ALBA, une banque publique multilatérale est en voie de création.

En 2007, sept Etats d'Amérique latine (Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur, Paraguay, Uruguay et Venezuela) ont créé la Banque du Sud, même si des divergences entre gouvernements ont ralenti son entrée en activité.

Soulignons qu'une nouvelle architecture financière régionale est nécessaire. En effet, que font jusqu'à présent la plupart des gouverne-

ments avec leurs réserves de change ? Après avoir utilisé une partie de celles-ci pour rembourser certains organismes internationaux, ils placent le reste sous la forme de bons du Trésor américain ou de dépôts dans les banques des Etats-Unis (et, marginalement, d'autres pays industrialisés). En outre, le placement des réserves sous forme de bons des Trésors, américains ou autres, peut s'accompagner de nouveaux emprunts sur le marché intérieur ou international. Dans tous les cas, la rémunération des réserves en liquide ou placées en bons des Trésors étrangers, est inférieure à l'intérêt versé pour emprunter. Les pays en développement devraient utiliser leurs réserves de change en les mettant en commun au sein d'institutions financières régionales, pour financer le développement régional.

En Amérique latine, la Banque du Sud est un défi majeur. Mais il faut assurer un fonctionnement démocratique en ne reproduisant pas la logique des organisations financières multilatérales de crédit. Cette banque doit être au cœur de la transformation du réseau déjà existant de banques latino-américaines de promotion, orientées vers la reconstruction des appareils productifs basés sur les droits humains fondamentaux. Rappelons à cet égard la Déclaration ministérielle de Quito, du 3 mai 2008, qui indique que : « *Les peuples ont donné à leurs gouvernements le mandat de doter la région de nouveaux instruments d'intégration pour le développement. Ces instruments doivent se baser sur des modèles démocratiques, transparents, participatifs et responsables envers leurs populations* ». Pour être démocratique, la Banque du Sud doit garantir le principe **un pays = un vote**.

D'après les informations les plus récentes que nous avons pu obtenir²⁹, les gouvernements des sept pays engagés dans la création de la Banque du Sud se sont mis d'accord sur les points suivants.

29 Le CADTM a été associé par le gouvernement équatorien à certaines étapes de la négociation de la création de la Banque du Sud. Il reçoit régulièrement des informations sur l'évolution des négociations. Le résumé des points d'accord est relatif à un document interministériel non public datant du 26 mai 2009. Rappelons que le CADTM a publié en 2008 un livre intitulé *Banque du Sud et nouvelle crise*

- La Banque pourra financer des entreprises privées ou entreprises publiques, mixtes, coopératives, etc. pour des projets de développement dans des secteurs économiques et sociaux clés afin, notamment, d'améliorer l'infrastructure régionale et de réduire les asymétries régionales. L'accord parle de souveraineté alimentaire, énergétique, sur les ressources naturelles, le savoir et la santé (les projets financés devant y concourir).
- Le pays concerné par un projet financé par la Banque doit donner son accord sur l'éligibilité des projets.
- La Banque peut émettre des bons et se financer par tous les moyens.
- Pourront être actionnaires: les pays de l'Unasur (actionnaires de classe A) ; d'autres pays (classe B) ; des Banques centrales, des entités financières publiques ou mixtes (au moins 50% détenus par l'Etat) et des organismes multilatéraux de crédit (classe C).
- Si les pays augmentent leur part, cela n'affectera pas les droits de vote tels que convenus dans l'accord.
- Les différents organes de direction de la Banque du Sud sont les suivants :
- Le Conseil des ministres : responsable des politiques générales à moyen et long termes, il se réunit annuellement et a entre autres fonctions celle de nommer les membres du Directoire et du Conseil d'Administration, et d'admettre les nouveaux actionnaires. Il est composé des ministres des pays membres. Les décisions y sont prises à une majorité des trois-quarts, selon la règle « un pays = une voix ».
- Le Conseil d'administration : il se réunit trimestriellement et assure le suivi de la gestion économique, financière et de crédit. Les administrateurs (un par pays membre) seront nommés pour trois ans. La règle « un pays = une voix » y est également d'application. Pour que les décisions soient valides, il faut atteindre le quorum des trois-quarts des membres, et

internationale et qu'Eric Toussaint a été consultant des Nations unies sur la question de la banque du Sud au cours de l'année 2008.

elles doivent être approuvées à la majorité absolue des membres présents.

- Le Directoire exécutif : il se réunit toutes les semaines et comprend un directeur pour chacun des pays de l'*Unasur* membres de la banque (actionnaires de classe A), un directeur pour l'ensemble des actionnaires de classe B et un pour l'ensemble des actionnaires de classe C (les actionnaires de classe A y ont donc plus de poids). Les directeurs sont nommés pour trois ans.
- Le Comité exécutif qui comprend le président du Directoire et trois directeurs.
- Le Conseil d'audit.
- Le Brésil, le Venezuela et l'Argentine (les 3 « grands » parmi les 7) pourront emprunter jusqu'à 4 fois le capital qu'ils détiennent ; la Bolivie, l'Equateur, le Paraguay et l'Uruguay (= les 4 petits parmi les 7) jusqu'à 8 fois. Pour le reste des pays de l'*Unasur*, le montant devra être déterminé plus tard.
- En cas de litige, la juridiction compétente sera la juridiction d'un pays membre ou une autre juridiction, conformément à la décision du Directoire exécutif.
- Le personnel de la Banque bénéficie de l'immunité et d'exemptions fiscales (comme à la BM, au FMI, à la BID, etc.).

Par ailleurs, certains gouvernements parmi les 7 ont la volonté de créer un fonds monétaire de stabilisation³⁰. Il existe déjà un Fonds latino-américain de réserve (FLAR), dont font partie cinq pays andins (Bolivie, Pérou, Colombie, Equateur, Venezuela) et un pays d'Amérique centrale, le Costa Rica. Il pourrait être transformé et, si cela s'avérait impossible, un nouveau fonds serait créé. Son but : faire face à des attaques spéculatives et à d'autres chocs externes en mettant en commun une partie des réserves de change des pays membres.

30 L'adhésion du Venezuela à cette proposition n'est pas garantie car, au départ, Hugo Chávez souhaitait que la Banque réunisse la fonction de banque de développement et de fonds monétaire de stabilisation.

La décision de principe de créer une nouvelle monnaie, le Sucre (Système Unifié de Compensation Régionale) est également une bonne nouvelle. Sa création a été entérinée le 16 avril 2009, à Cumana au Venezuela, par les principaux dirigeants de l'ALBA. Avec cette décision de créer une monnaie unique, un nouveau pas vient donc d'être franchi vers une nouvelle architecture financière régionale en s'affranchissant partiellement du dollar. Le Sucre servira essentiellement à régler les échanges commerciaux entre les pays qui y auront souscrit.

D'autres signes encourageants sont la reprise par le Venezuela, la Bolivie et l'Equateur du contrôle sur certaines de leurs ressources naturelles, la sortie de la Bolivie du Centre international de règlement des différends (CIRDI, tribunal de la BM en matière d'investissements), suivie par l'Equateur en 2009, sans oublier l'expulsion par ce dernier pays du représentant permanent de la Banque mondiale et la réalisation de l'audit intégral de sa dette publique (dont question ci-avant).

Toutes ces décisions politiques en faveur du développement des populations se font forcément au détriment du secteur privé et de plusieurs accords commerciaux. Toutefois, elles sont fondées en droit international puisqu'elles visent à mettre en œuvre de manière effective les traités internationaux de protection des droits humains.

Appliquer les différents pactes internationaux en matière de droits humains

Tous les Etats sont juridiquement tenus de respecter les droits humains, aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques, sociaux ou culturels. Dès 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU affirmait que « *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires. Toute personne a droit à l'éducation, au travail et à la sécurité sociale* » (article 25) ; et que « *Toute personne a droit à ce que règne, sur*

le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet » (article 28).

La Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies, le 4 décembre 1986, énonce quant à elle que « *Les Etats ont le droit et le devoir de formuler des politiques de développement national appropriées ayant pour but l'amélioration constante du bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, fondée sur leur participation active, libre et utile au développement et à la répartition équitable des avantages qui en résultent* » (Article 2).

Un autre texte juridique important est le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, susmentionné), entré en vigueur le 3 janvier 1976 et ratifié par quasiment tous les Etats (à l'exception notoire des Etats-Unis)³¹. Ce traité international définit comme partie intégrante et indissociable des droits humains : le droit à un niveau de vie suffisant (alimentation, logement, vêtements, etc.), le droit à l'éducation, le droit au travail dans des conditions justes et favorables, les droits syndicaux et de grève, le droit à la santé, le droit à la sécurité sociale et enfin le droit de participer à la vie culturelle et de bénéficier du progrès scientifique. Selon le Comité de l'ONU des droits économiques, sociaux et culturels, « *Un Etat membre dans lequel un nombre important d'individus est privé des aliments essentiels, de l'attention de santé primaire, de vêtements décents et de logement de base ou d'enseignement élémentaire, n'accomplit pas ses obligations en vertu de ce Pacte* ».

Or, il n'existe aucune sanction en cas de violation de ce traité. Toutefois, un pas important a été franchi le 10 décembre 2008 puisque le Protocole facultatif additionnel au PIDESC a été adopté par l'Assem-

31 159 Etats ont ratifié le PIDESC à ce jour. Voir la liste des Etats parties sur <http://www2.ohchr.org/english/bodies/ratification/3.htm>

blée générale des Nations unies. Ce protocole concrétise l'indivisibilité de tous les droits humains en mettant fin à une anomalie qui a duré trente-deux ans. En effet, entre son entrée en vigueur en 1976 et 2008, le PIDESC n'était assorti d'aucun mécanisme de contrôle alors que son pendant, le Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) adopté la même année, dispose depuis 1976 d'une procédure de plainte ayant permis le développement d'une jurisprudence riche en la matière.

Le protocole additionnel au PIDESC prévoit la création du Comité DESC de l'ONU pour examiner des plaintes d'individus, de groupes d'individus ou d'ONG mandatés, alléguant des violations des droits énoncés dans le PIDESC. Ce comité aura aussi le pouvoir de prendre des mesures provisoires pour que l'Etat concerné prenne immédiatement toutes les mesures urgentes afin d'éviter des dommages irréparables pour les victimes. Ce protocole n'est certes pas parfait, puisqu'il ne prévoit pas de sanction contraignante à l'égard des Etats en cas de violation du PIDESC. Néanmoins, il constitue une avancée considérable pour la justice sociale en « officialisant » la justiciabilité des DESC et l'indivisibilité de tous les droits humains. La prochaine étape est de faire ratifier ce protocole par au moins dix Etats pour qu'il puisse entrer en vigueur.

Ouvert à la signature des Etats depuis le 24 septembre 2009, trente Etats l'ont déjà signé. Ils doivent à présent le ratifier le plus rapidement possible.

Rappelons enfin que les Etats ont le droit et le devoir de mettre en place immédiatement des politiques qui assurent le respect des droits humains fondamentaux, indépendamment du Protocole additionnel au PIDESC. A cet égard, l'article 8 section 1 de la Déclaration sur le droit au développement est explicite : *« Les Etats doivent prendre, sur le plan national, toutes les mesures nécessaires pour la réalisation du droit au développement et ils assurent notamment l'égalité des chances de tous dans l'accès aux ressources de base, à l'éducation, aux services de santé, à l'alimentation, au logement, à l'emploi et à une répartition équitable du revenu. Des mesures efficaces doivent être prises pour assurer une participation active des femmes au pro-*

cessus de développement. Il faut procéder à des réformes économiques et sociales appropriées en vue d'éliminer toutes les injustices sociales ».

La mobilisation populaire est indispensable

Toutes ces initiatives prennent du poids face à la crise financière mondiale qui a éclaté en 2007-2008. Mais elles n'offrent pas pour l'instant de cohérence alternative. Les accords signés par la Chine font la part belle aux intérêts de Pékin dans l'exploitation des ressources naturelles. Les banques centrales des pays émergents poursuivent l'achat massif de bons du Trésor des Etats-Unis. Elles feraient mieux d'utiliser leurs réserves de change pour financer leurs besoins sans devoir recourir à de nouveaux emprunts. Et même si certains pays du Sud ont réduit leur dette externe, leur dette interne a fortement augmenté, ce qui les oblige à consacrer entre 20 et 30 % de leur budget au remboursement de la dette publique.

La crise financière mondiale souligne la faillite de la déréglementation des marchés financiers et de l'abandon du contrôle sur les mouvements de capitaux, prônés par le FMI. Cela rend indispensable la recherche d'une nouvelle architecture internationale basée sur le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966) et sur la Déclaration des Nations unies sur le droit au développement (1986).

Mais une telle logique ne s'imposera pas sans épreuve de force. Si un nombre suffisant de gouvernements ne met pas en place une telle alternative, la Banque mondiale et le FMI surmonteront leur crise en mettant à profit la chute des prix des produits de base combinée à une augmentation du coût de refinancement de la dette des PED. C'est malheureusement le scénario le plus probable.

Pour autant, la partie n'est pas encore gagnée et les futures mobilisations citoyennes et populaires seront déterminantes. Il nous appartient de sensibiliser le plus grand nombre sur les effets destructeurs de la dette au Sud et au Nord, de soutenir les alternatives au modèle

dominant ainsi que les différentes mobilisations populaires aux quatre coins du globe, et enfin de nous organiser efficacement pour rompre avec cette logique capitaliste mortifère.

16 avril 2010

**Sur le site <http://www.cadtm.org>
et parmi les publications du CADTM**

Nombre des questions abordées dans la présente contribution ont fait l'objet de développements que le lecteur intéressé pourra trouver sur le site du CADTM, en particulier concernant divers pays : Belgique, Brésil, Equateur, Grèce, Haïti, RD Congo, Venezuela,...

Plusieurs de ses chercheurs et animateurs ont également publiés, ès-qualité, des ouvrages dont voici les titres les plus récents.

Eric TOUSSAINT, *Banque mondiale, le coup d'Etat permanent*, Syllepse, Paris, 2006.

Damien MILLET et Eric TOUSSAINT, *60 Questions – 60 Réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, CADTM-Syllepse, Paris, 2008.

Damien MILLET et Eric TOUSSAINT, *La crise, quelles crises ?*, Aden, Bruxelles, 2009.

Eric TOUSSAINT, *Un coup d'œil dans le rétroviseur : l'idéologie néolibérale des origines jusqu'à aujourd'hui*, Le Cerisier, Cuesmes (Mons), 2010.

Renaud VIVIEN (CADTM), « L'annulation de la dette du Tiers Monde », numéros 2046 et 2047 des *Cahiers du CRISP*, Bruxelles, 2010. (http://www.crisp.be/catalogue/index.php?module=produit&prd_id=1715)

Quels Suds dans quelle crise ?

Pour une économie politique globale de l'inégalité

Jean-Philippe Peemans*

Un démenti apparent aux prévisions les plus pessimistes sur l'impact de la crise au Sud

L'impact de la récession violente de la fin 2008 et du début 2009 a été très différent de celui des crises qui antérieurement ont frappé les pays du Sud. Beaucoup d'analystes s'attendaient à un impact dévastateur sur la plupart des économies du Sud, vu la baisse de la croissance au Nord, avec une amplification du choc en termes de réduction des importations de matières premières et de produits manufacturés.

Les uns mettaient en valeur surtout l'impact de la crise sur la baisse des flux de capitaux et d'investissements, à cause de la réduction

* Professeur ordinaire émérite UCL.

drastique des moyens des institutions financières des pays du Nord. Cela risquait d'entraîner en outre un rapatriement important des capitaux déjà investis, pour reconstituer les liquidités des banques atteintes par la dévalorisation massive de leurs actifs¹.

Les autres insistaient plus sur l'effondrement prévisible des recettes d'exportations et les conséquences pour les recettes des Etats, avec une augmentation des déficits et un nouveau cycle d'endettement, à des conditions défavorables alors que les capitaux disponibles se raréfiaient. Combinée avec la baisse sensible des exportations de produits manufacturés, on devait s'attendre à une baisse prolongée des taux de croissance dans la plupart des pays, et donc à une forte contraction de l'emploi et de la demande intérieure. Toutes les analyses s'accordaient pour prévoir un accroissement spectaculaire de la pauvreté, et une remise en cause des quelques résultats atteints en matière de réduction de la pauvreté, dans le cadre des politiques visant les Objectifs du millénaire pour le développement – OMD².

Un bon exemple de ce type d'analyses a été un article d'économistes de la CEPAL (Commission économique pour l'Amérique latine), publié en 2009, et voulant à la fois analyser les causes de la crise et son impact probable sur les pays d'Amérique latine. C'est une analyse faite dans la tradition de l'école structuraliste latino-américaine qui, dès les années 1950, a voulu mettre en évidence la situation de dépendance des pays exportateurs de matières premières à l'égard des pays industrialisés.

Malgré les influences néolibérales de plus en plus fortes qui ont marqué cette école depuis les années 1980, l'analyse de l'impact

-
- 1 Le FMI estimait jusqu'à 140 milliards d'*USD* le montant d'aide nécessaire pour faire face à l'impact de la crise sur les réserves des pays à bas revenus (*IMF, The Implications of the Global Financial Crisis for Low Income Countries*, avril 2009).
 - 2 Parmi tant d'autres, c'était par exemple le diagnostic de l'*UNECA – UN Economic Commission for Africa, Economic Report on Africa*, 2009.

de la crise de 2008 restait bien dans le droit fil de l'approche structuraliste. Selon cette analyse, l'origine de la crise se trouve dans la baisse brutale des prix des actifs des institutions financières du Nord, y entraînant une réduction majeure du revenu et de la fortune des agents économiques, ce qui doit se traduire par une diminution de la consommation et de l'investissement, résultant en une contraction de la demande globale. Cette contraction sans précédent historique récent doit entraîner une sévère illiquidité des marchés financiers internationaux.

La diffusion de la crise bancaire au Nord était vue comme devant affecter simultanément les flux de capitaux vers l'Amérique latine et la demande pour ses exportations. Il en résulterait à la fois une baisse de l'investissement, des recettes d'exportations, une contraction de la demande intérieure, un déficit du budget de l'Etat, et naturellement une diminution du taux de croissance et de l'emploi. L'article inscrivait la problématique de l'impact dans le cadre des différentes crises ayant frappé les économies latino-américaines depuis le début des années 1980. Il montrait comment ces dernières étaient vraiment dépendantes de ces chocs, la plupart d'origine extérieure, et combien d'années étaient chaque fois nécessaires pour amortir l'impact de la crise. A titre d'exemple, la crise dite de la dette, 1981-1983, était considérée comme ayant provoqué les séquelles les plus longues, entre dix et quinze ans selon les indicateurs³.

L'article se demandait donc quel type d'impact négatif aurait la crise de 2008-2009, avec la crainte que ses effets négatifs se prolongent longtemps sur les économies latino-américaines. Les crises anciennes, selon cet article, ont eu un impact durable sur la région, et la crise en cours ne devrait pas échapper à ce modèle, le résultat final

3 TITELMAN D., PEREZ E. et PINEDA R., «The bigness of smallness : The financial crisis, its contagion mechanisms and its effects in Latin America», *Cepal Review*, n°98, août 2009, pp. 7-33.

«devant dépendre en premier lieu du type de reprise qui aurait lieu dans le monde développé.

La réalité a cependant été moins dramatique que ne le prédisait ce scénario pessimiste. Non seulement la réalité latino-américaine a été différente, même si la contraction initiale des exportations a été forte : la chute des exportations a été forte pour le Brésil et le Mexique (entre 15 et 20 % pour les six mois les plus aigus) et surtout pour le Chili (moins 40 %). Mais en fait cette récession forte a été relativement courte par comparaison avec les autres crises.

La plupart des pays dits émergents ont subi la crise de manière non conforme aux attentes générales. Cela a été mis en valeur par les analyses du FMI⁴ de fin 2009 et début 2010.

Selon le *World Economic Outlook* du FMI⁵, en janvier 2010, le taux de croissance de la production (*output*) des pays émergents et des pays en développement a été d'environ 6 % au cours des trois derniers quadrimestres de l'année 2009, et il se maintiendra à ce niveau en

4 Les pays émergents, après avoir connu dans l'ensemble une croissance plus forte que les pays avancés entre 2006 et 2008 (7 % contre 3 %), ont connu une baisse moins forte que ces derniers en 2008 (+2.5 % contre -3 %), et une reprise plus forte à partir du début de 2009 (+4 % contre -1 %). Si l'on prend la période la plus aiguë de la crise (du 3^{ème} quadrimestre 2008 au 1^{er} quadrimestre 2009), on peut en même temps constater une forte disparité dans le comportement de différents pays émergents du Sud, même à l'intérieur des pays asiatiques. Alors que des pays comme Taiwan, la Thaïlande, la Corée du Sud, la Malaysia ont connu des chutes du taux de croissance allant de -7 à -20 %, des pays comme le Vietnam, l'Indonésie et surtout l'Inde et la Chine ont maintenu des taux de croissance plus faibles qu'antérieurement, mais positifs pendant cette période. En Amérique latine, le Mexique (très lié à l'économie US) a chuté (-15 %) beaucoup plus lourdement que le Brésil et le Chili, et surtout que la Colombie, le Venezuela et l'Argentine qui n'ont connu que des baisses modestes. Voir : *IMF, Global Data Source*, 2010.

5 *IMF, World Economic Outlook, Update*, janvier 2010.

2010 et 2011. C'est pratiquement le niveau atteint lors des dernières années avant la crise : 8 % en 2006-2007.

Dans cette évaluation, les pays asiatiques sont vus comme devant jouer un rôle majeur, avec des taux de croissance de 8 %, la Chine devant atteindre 10 %. L'Amérique latine est vue comme devant se situer aux environs de 4 %, tout comme l'Afrique au Sud du Sahara. Le commerce des biens et services devrait progresser en 2010 et 2011 au rythme de 7 % pour l'ensemble des pays du Sud, après avoir plongé de 13 % sur l'ensemble de l'année 2009. De manière générale, les cours des matières premières ont progressé de 30 % entre la seconde moitié de 2009 et la première moitié de 2010. C'est la force de la demande asiatique qui a été un des moteurs principaux de ce mouvement. Les marchés d'actions des pays émergents ont connu ainsi un fort rebond, de l'ordre de plus de 50 % en Asie. Les capitalisations des marchés d'actions ont rebondi de plus de 95 % entre fin 2008 et fin 2009 sur les bourses de Shanghai et de Bombay.

Il n'est pas nécessaire de s'attarder plus longtemps sur les facteurs de reprise qui sont énumérés par le FMI et s'inscrivent dans une approche fonctionnaliste sans grande originalité⁶.

6 On peut cependant noter que ce rapport FMI de janvier 2010 attribue la reprise à la politique monétaire expansionniste, avec des taux d'intérêts très bas, dans la plupart des économies avancées et les pays émergents, et évidemment au soutien massif donné, sous des formes diverses, au secteur financier. Dans les pays émergents, des cadres économiques plus solides et des choix politiques décisifs ont permis d'amortir l'impact d'un choc sans précédent, et d'attirer rapidement de nouveaux flux de capitaux. Selon cette même évaluation du FMI, les prêts des banques risquent de rester faibles, à cause de la nécessité de reconstruire le capital et de la possibilité de nouvelles dévaluations d'actifs à l'avenir. Le retour rapide à la croissance dans beaucoup de pays émergents y a stimulé un flux important d'investissements de portefeuille, y rendant les conditions financières plus aisées.

Mais un ensemble de faits tendent à montrer que, en termes de conjoncture, la crise financière déclenchée en 2008-2009 par la crise de confiance survenue entre les banques du Nord (suite à l'exacerbation de leurs comportements spéculatifs) n'a pas affecté de manière structurelle la situation des pays du Sud. Dans l'ensemble, on ne peut pas dire qu'il y a eu une sorte d'effondrement cataclysmique, comme le prédisaient de nombreux analystes à la fin de 2008, persuadés que la crise du Nord aurait un effet d'entraînement multiplicateur au Sud. L'impact de la crise est certainement moins fort que celui de la crise dite de la dette au début des années 1980, ou encore celui de la crise des pays asiatiques de 1997-1998.

La crise de 2008-2009 comme symptôme d'un certain découplage entre pays émergents du Sud et pays du Nord ?

Est-ce que cela signifie que les pays du Sud ont une capacité de résistance plus grande à une crise générée au Nord, plus qu'antérieurement en tous cas ? Un certain nombre d'analyses ont mis récemment en avant cette hypothèse⁷.

Cette dernière a élargi son audience au fur et à mesure qu'une reprise économique forte s'est confirmée, à partir de la seconde moitié de 2009, avec évidence dans certains grands pays émergents : les pays dits du BRIC (moins la Russie, qui est un autre cas et n'est d'ailleurs pas un pays du Sud). D'une certaine manière, à la veille de la crise 2008-2009 déclenchée au Nord, et à cause d'agents du Nord seuls, ces pays du Sud étaient moins dépendants qu'antérieurement. En toute première approche, on peut avancer que ces pays avaient

7 KOSE M-A., OTROK C. et PRASAD E., « Cycles économiques : découplage ou convergence » in *Finances et développement*, FMI, juin 2008.

acquis une certaine masse critique en termes de ressources propres (épargne intérieure, réserves de change, moyens budgétaires).

Cela a été facilité par les quelques années de l'expansion forte qui a suivi la crise de « la bulle technologique » du début des années 2000. La forte croissance qui a caractérisé la reprise postérieure leur a permis de consolider une certaine base interne. En 2008, avant la crise, les réserves officielles des pays du Sud se montaient à 6 200 milliards d'*USD*, provenant des surplus des balances courantes et des flux de capitaux entrants. En plus, les réserves des fonds souverains originaires de ces pays se montaient à 5 000 milliards d'*USD*⁸.

Certains pays en sont d'ailleurs arrivés à ne plus suivre que de manière très laxiste les recommandations du FMI (par exemple, plusieurs pays d'Asie du Sud-Est, alors qu'on pouvait les croire tombés à leur tour sous la tutelle de l'ajustement après la crise asiatique).

On peut dire que la crise de 2008-2009 montre que, désormais, une partie des pays du Sud ont acquis au moins une certaine base autonome dans l'accumulation globale. Des éléments de nature systémique tendent à conforter cette évolution.

Un premier élément est l'insertion croissante d'un nombre toujours plus élevé de pays du Sud dans la gestion d'un éventail sans cesse plus diversifié de services qui auparavant étaient l'apanage exclusif des pays du Nord. En l'espèce, un élément nouveau de maintien de la croissance à travers la crise, dans certains pays du Sud, est l'expansion extraordinaire des services *off-shore*. Les revenus engendrés sont passés de 81 milliards d'*USD*, en 2005, à 157 milliards en 2008. Et surtout, ils ont continué à croître, malgré la crise, puisque ces revenus sont estimés à 252 milliards d'*USD* en 2010. Cette expansion continue est expliquée par l'accélération des processus de délocali-

8 UNCTAD, *World Investment Report 2008*, New York et Genève ; IMF, *World Economic Outlook*, octobre 2008, Washington DC..

sation à partir des pays du Nord, pour faire baisser les coûts du travail dans les services *BPO – Business Process Outsourcing* et *KPO – Knowledge Process Outsourcing*. En Inde, l'emploi dans ces secteurs est passé de 830 000 à 2 240 000 personnes entre 2004 et 2009, tandis qu'aux Philippines on est passé de 101 000 à 442 000 pendant la même période⁹.

Un second élément est la croissance continue d'une nouvelle classe moyenne qui, dans les pays émergents les plus dynamiques, tend à devenir une composante importante de la population. Le marché intérieur, tiré par la demande de cette classe moyenne en expansion, joue un rôle important dans l'évolution vers une autonomie plus large par rapport aux aléas du marché extérieur. On ne peut pas oublier que désormais, dans un pays comme la Chine, cette classe moyenne a une taille qui est environ celle de la population entière de la France, et qu'en Inde et au Brésil le marché qu'elle représente est évidemment plus large que celui représenté par la classe moyenne en France¹⁰.

Ces classes moyennes ont des profils de demande très similaires à ceux de leurs congénères du Nord. Cette évolution est un phénomène structurel très important, qui n'a produit que lentement ses effets, mais qui après vingt ans de croissance élevée, du moins dans le cas chinois, tend à s'accélérer¹¹.

9 GEREFFI G. et FERNANDEZ-STARK K., « The Offshore Services Value Chain, Developing Countries and the Crisis », The World Bank, Development Research Group Policy, *Research Working Paper* 5262, avril 2010.

10 Une étude récente sur la distribution de la richesse mondiale estime que la Chine représente environ 30 % à l'échelle mondiale des déciles 7 et 8 (sur une échelle allant de 1 à 10), avec des actifs moyens de 5 000 USD. Voir DAVIES J-B. et al., « Estimating the Level and Distribution of Global Household Wealth », UNU-WIDER *Research Paper*, 2007/77.

11 A titre d'exemple, Carrefour, la chaîne française d'hypermarchés a 116 magasins en Chine, 40 000 employés chinois, un million de clients par jour, avec dans les grandes villes un panier d'achat en moyenne de 250 RMB (25 euros), et la chaîne compte y ouvrir 28 nouveaux hypermarchés en 2010.

Cependant la croissance de la classe moyenne est indissociable d'un phénomène généralisé d'augmentation des inégalités dans tous ces pays, et surtout dans ceux qui sont les plus dynamiques du point de vue de la croissance économique. Cela peut sembler paradoxal de parler simultanément d'expansion des inégalités et de la classe moyenne, alors que l'émergence des classes moyennes, dans la rhétorique libérale, est synonyme de large diffusion des résultats du progrès, voire confondue avec ce dernier... Transposée dans le domaine du développement, et ce dernier confondu avec les conditions de l'incorporation du Sud dans la logique de croissance impulsée par le Nord, cette vision optimiste s'accompagne de l'idée de l'inéluctable convergence du Sud vers le Nord, à travers un processus de « rattrapage » qui illustrerait la loi universelle de l'évolution historique passée, et le projet de l'histoire universelle à faire. Et c'est dans ce cadre que devrait s'opérer la réduction de la pauvreté de masse au Sud, à travers l'incorporation au marché de l'immense force de travail y disponible¹².

Il y a donc un certain risque à voir dans le supposé « *découplage* », abordé sous l'angle exclusivement économique, une preuve d'une autonomie croissante des parties les plus dynamiques du Sud, et même les premiers signes de cette inéluctable convergence. Parler de découplage risque d'exagérer cette dernière et de ne pas saisir

12 C'est un point central des différentes versions de la théorie de la modernisation depuis plus d'un demi-siècle, théorie qui est le socle inébranlable de la pensée dominante sur le développement. C'est évidemment la croissance économique qui est supposée être le moteur de cette évolution. De même elle est supposée peu à peu répandre ses bienfaits à travers une sorte de percolation des gains de productivité, liés aux progrès techniques, vers les couches de revenus les plus basses (*trickle down effect*), le fonctionnement du marché devant assurer normalement les conditions d'une croissance inclusive ... du moins dans le long terme. Voir PEEMANS J.-P., *Le développement des peuples face à la modernisation du monde – Les théories du développement face aux histoires du développement 'réel' dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle*, Academia Bruylant & L'Harmattan, Louvain-la-Neuve/Paris, 2002.

les dimensions socio-politiques du processus global de changement dans lequel il s'inscrit.

En fait, ce que la première décennie de ce siècle met en évidence, c'est que l'axe de l'évolution est un extraordinaire **accroissement des inégalités** de revenus. Tant au Nord qu'au Sud avec des proportions différentes dans des contextes différents.

La réalité mondiale est très différente de la vision normative des discours officiels. Après plus de trente ans de croissance, impulsée par les acteurs dominants de l'accumulation et rationalisée par leur idéologie néolibérale forcenée, on est bien loin d'avoir amorcé un processus de convergence globale entre le Nord et le Sud.

La crise de 2008-2009 doit s'inscrire dans cet axe. Si l'on veut dépasser les commentaires assez superficiels sur « les causes et remèdes », qui ont foisonné depuis plus d'un an, et surtout si l'on veut trouver une articulation plausible entre les aspects Nord et Sud de l'évolution structurelle dont cette crise est une manifestation conjoncturelle de plus, l'hypothèse du découplage n'est pas satisfaisante. C'est l'hypothèse du maintien d'un « décalage » Nord-Sud structurel, couplée à celle de l'accroissement vertigineux des inégalités à l'intérieur du Nord et du Sud qui semble la piste la plus intéressante.

Maintien du décalage Nord-Sud et croissance des inégalités : quelques réalités fondamentales

Une comparaison très simple de l'évolution de la population et du PIB des diverses régions du monde dans les trente dernières années (1980-2008) met en évidence la permanence du décalage structurel qui persiste entre pays du Sud et pays du Nord (*voir Tableau 1, ci-contre*).

Tableau 1 – Evolution de la place des différentes régions du monde en termes de population et de PIB : 1980 et 2008

Régions USD	Population en millions		PIB : milliards USD		Population en %		PIB en %	
	1980	2008	1980	2008	1980	2008	1980	2008
Pays à bas et moyens revenus	3215	5182	2265	13540	80,5	82,8	22,3	23,8
Afrique du sud / Sahara	380	818	297	987	9,5	13,0	2,9	1,7
Asie de l'E et du S-E	1398	1931	524	5658	35,1	30,9	5,1	9,9
Asie du S	903	1543	219	1531	22,6	24,6	2,1	2,7
Afrique du N et M. O.	175	325	463	1117	4,3	5,2	4,5	2,0
Amérique latine	359	565	762	4247	8,9	9,0	7,5	7,5
Pays à revenus élevés	776	1069	7865	43189	19,4	17,1	77,6	76,1
Monde	3991	6251	10130	56729	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau établi à partir des World Bank Development Reports, 1996 et 2010.

Si l'on abandonne la référence aux seuls taux de croissance annuels (l'abus de cet indicateur n'a rien d'innocent), les écarts en termes réels révèlent toute la force de la non-convergence. En termes de PIB, les pays avancés ont progressé de 35 000 milliards d'*USD* entre 1980 et 2010, tandis que l'ensemble du Sud a progressé de 11 000 milliards. Cette dernière évolution est évidemment remarquable. Elle montre que l'on ne parle pas de régression ni de stagnation, mais d'une dynamique. Une dynamique inégalitaire, puisque l'écart entre les poids respectifs de l'ensemble des PIB des deux groupes s'est creusé d'environ 25 000 milliards d'*USD*.

Dans le même temps, la population des pays à bas et moyens revenus a progressé de 2 000 millions d'habitants, et celle des pays à hauts revenus de 300 millions¹³.

On ne s'attardera pas ici à essayer d'évaluer l'évolution des diverses régions d'un Sud qui est devenu, c'est un fait, un ensemble plus hétérogène au cours du dernier quart de siècle, bien loin du bloc de nations (sous le vocable de Pays non alignés, ou Groupe des 77) qui avaient tenté d'imposer de nouvelles relations internationales dans le cadre de l'éphémère épisode du dialogue Nord-Sud des années 1970.

Derrière cette hétérogénéité, il semble important de mettre en valeur une tendance plus fondamentale: le rôle croissant joué par certaines régions du Sud dans la recomposition des conditions de l'accumulation à l'échelle mondiale. Ce rôle a des dimensions ambivalentes, voire contradictoires, tant en termes d'incorporation de nouveaux gisements de plus-value que d'espaces de débouchés pour la réalisation de cette dernière.

13 Il faut noter que cet accroissement est dû surtout à l'augmentation de la population aux *USA*, et à l'inclusion d'un certain nombre de pays d'Europe centrale et de la Corée du Sud (50 millions d'habitants) qui n'étaient pas dans le groupe en 1980.

La seule évolution qui peut évoquer un début d'une lente et problématique convergence est celle de l'Asie de l'Est et du Sud-Est : le PIB global y a augmenté de 5 000 milliards d'*USD* (1060 %) tandis que sa population a augmenté de 500 millions (138 %). Dans ce groupe la Chine, à elle seule, pèse 4 330 milliards d'*USD* en PIB et 1 320 millions en population.

Il n'est évidemment pas question ici de se référer à ces statistiques du PIB comme à un indicateur de bien-être, et on sait combien elles en sont une approximation douteuse¹⁴.

Ces chiffres sont pris ici comme de simples révélateurs de la capacité des pays à faire tourner la « machine à produire de l'argent », quels qu'en soient les moyens. Ils forment un indicateur approximatif de leurs poids relatifs dans la « machine infernale de l'accumulation globale », donc d'un rapport de force, rien de plus. L'évolution des trente dernières années montre que l'ensemble des PVD ont fait des progrès énormes dans cette capacité, mais sans « rattraper » pour cela celle des pays dits avancés.

Il en est de même en ce qui concerne la répartition de la valeur ajoutée manufacturière (VAM) mondiale, alors que cet indicateur est considéré certainement comme le plus représentatif d'un processus d'industrialisation-modernisation en train de se produire. Malgré la vigueur des mouvements de délocalisation de l'industrie, entre 1990 et 2007 (voir *Tableau 2*), la VAM par tête dans les pays industrialisés a progressé d'environ 1 000 *USD* (constants), alors que celle de l'ensemble des pays en développement a connu une augmentation d'environ 200 *USD* par tête. La Chine se distingue évidemment une fois de plus

14 Voir DUPRET X., « Décroissance : apocalypse now ? », *CM*, n°235, mai-juin 2007, pp. 63-78. En outre on se réfère délibérément aux chiffres du PIB courants, et pas en termes de PPP, vu d'abord l'inexistence de chiffres comparables pour 1980, ensuite parce que ce n'est pas le lieu ici de s'engager dans les polémiques concernant les modes de calcul.

**Tableau 2 – Valeur ajoutée manufacturière
VAM par tête en USD constants (2000)**

Régions	1990	1995	2007
Asie	117	170	367
CIS (ex-URSS)	462	216	361
Afrique Sub-saharienne	30	26	30
Chine	100	199	597
Amérique latine	622	696	789
Afrique du Nord	150	155	215
Pays en Développement	171	215	366
Pays industrialisés	3491	3658	4554

Source : ONUDI, World MVA, *Statistics and Data*, 2010.

dans cette évolution : elle a fait un « bond en avant » de près de 500 USD par tête..., la moitié de la progression des pays industrialisés.

Globalement il faut bien constater que, malgré l'extraordinaire dynamique des changements à l'échelle mondiale, la persistance du décalage Nord-Sud semble plus prégnante qu'une tendance à la convergence.

Cette dynamique du changement est souvent invoquée, dans les discours officiels sur le développement, comme moteur de la réduction de la pauvreté de masse à l'échelle mondiale.

Cette approche doit cependant être confrontée à une autre tendance fondamentale de l'évolution mondiale depuis plus d'un quart de siècle : la croissance vertigineuse des inégalités à l'intérieur des pays du Sud comme du Nord.

Dès le début des années 1990, des analyses des réalités du développement ont mis en exergue qu'il était insuffisant de se focaliser sur

la différenciation croissante entre régions du Sud, et sur la pauvreté en général, parce que cela masquait en fait une tendance fondamentale à l'accroissement des inégalités, non seulement entre pays, mais surtout à l'intérieur des pays. Selon Frans-Johan Schuurman, il fallait réincorporer le concept d'inégalité dans l'analyse du développement. Cette inégalité se manifestait, selon lui, dans tous les domaines (accès au pouvoir, aux ressources, aux conditions d'une vie décente), et à tous les niveaux (micro-local, méso-social, macro-national et supra-national)¹⁵.

A la fin des années 1990, une étude de la CNUCED sur l'évolution des inégalités de revenus dans les pays du Sud montrait que, entre 1980 et 1995, on constatait une augmentation de l'inégalité dans 65 % des cas étudiés, alors qu'entre 1965 et 1980, il y avait eu une diminution de l'inégalité dans 60 % des cas étudiés¹⁶.

Cette évolution a été confirmée par diverses études postérieures, montrant une tendance générale à l'augmentation de l'ampleur des inégalités, tant au Nord qu'au Sud. Ces études ont mis en valeur le fait qu'à côté des facteurs anciens d'inégalité (un des plus connus étant l'inégalité dans l'accès à la terre) de nouveaux facteurs de nature politique y avaient surtout contribué à partir des années 1980 : politiques d'ajustement, de privatisations, de libéralisation du commerce, de réduction des dépenses sociales, de dé-progressivité de la fiscalité, etc.¹⁷.

Après trente ans d'une augmentation des inégalités de revenus, il n'est pas étonnant qu'elle se traduise dans une tendance à la concen-

15 SCHUURMAN F. (ed.), *Beyond the Impasse – New Directions in Development Theory*, Zed Books, Londres, 1993, pp.1-48.

16 UNCTAD, *Trade and Development Report*, 1997, pp. 95-120 (UNCTAD = CNUCED – Conférence des NU sur le commerce et le développement).

17 CORNIA G. et COURT J., « Inequality, Growth and Poverty in the Era of Liberalization and Globalization », *Policy Brief*, n°4, UNU-WIDER, Helsinki, 2001.

tration toujours plus grande de la richesse, à l'échelle mondiale, et à l'intérieur des pays du Nord et du Sud. L'évaluation de ce phénomène est évidemment très complexe, et on n'entrera pas ici dans les subtilités techniques qui la sous-tendent. Mais une étude de l'Université des Nations Unies, publiée en 2008, indique que les pays du Nord (Amérique du Nord, Union Européenne, Japon et Australie) concentrent ensemble 90 % de la richesse (*wealth*) mondiale, et 97 % de la catégorie du 1 % les plus riches dans chaque région du monde. Aux USA ce 1 % de la population détient 33 % des actifs du pays¹⁸.

Cependant, au cours des vingt dernières années, les inégalités de revenus (*incomes*) ont cru plus fortement que les inégalités de la fortune (*wealth*), notamment à cause de la croissance relative très forte des revenus des « cadres supérieurs »¹⁹.

Aux USA entre 1965 et 2005, le rapport entre la rémunération moyenne d'un CEO – *Chief Executive Officer* et le salaire minimum est passé de 51 à 821. Ce salaire minimum est lui-même tombé en dessous du seuil de pauvreté officiel (15 000 USD annuels)²⁰.

Par comparaison, en 2009, le salaire moyen d'un travailleur chinois dans le secteur industriel se situait lui à environ 1 500 USD annuels (12 000 yuan).

Dans les sections qui suivent on voudrait d'abord mettre en valeur quelques éléments qui permettent de mieux cerner à la fois le contexte historique de l'accroissement de ces inégalités, leur caractère sys-

18 DAVIES J-B., SANDSTRÖM S., SHORROCKS A. et WOLFF E., «The World Distribution of Household Wealth», *Discussion Paper* n°2008/03, UNU-WIDER, février 2008.

19 PIKETTY T. et SAEZ E., « Income Inequality in the United States, 1913-1998 », *Quarterly Journal of Economics*, CXVIII (1), 2003, pp. 1-39.

20 Economic Policy Institute Data, Washington DC, 2005.

témique, et leur impact sur l'instabilité fondamentale du système qui se traduit par des crises d'une nature particulière.

L'argument général est que les inégalités croissantes sont endogènes au nouveau régime d'accumulation, qui est le résultat de changements historiques dans les rapports de force entre Nord et Sud et entre acteurs dominants et populations incorporées dans ce processus. Il y a une forte interdépendance entre les dimensions Nord-Sud de la mise en place des paramètres de la globalisation des conditions de l'accumulation, et la croissance des inégalités. Celles-ci alimentent la formidable dynamique du système tout en le rendant de plus en plus instable, voire chaotique. C'est dans cette perspective que l'on a une meilleure chance de cerner ce que révèle la crise de 2008-2009.

Les aspects géo-politiques de cette évolution sont indissociables de dimensions qui doivent être abordées dans les termes d'une économie politique contextualisée. Et ce contexte doit être cerné en référence à des conjonctures historiques qui ont permis, au Nord et au Sud, la mise en place de ce qui sera appelé ci-dessous « *l'économie politique globale de l'inégalité* ».

Le contexte historique de la mise en place d'une « économie politique globale de l'inégalité »

De ce point de vue, la conjoncture du début des années 1980 a joué un rôle décisif. Elle a remis en cause les fondements du rapport entre croissance, accumulation et développement qui avait marqué les années 1950-1980, c'est-à-dire un laps de temps équivalent à celui qui nous sépare de cette conjoncture. Il s'agira de rappeler de manière très schématique les lignes de force de cette nouvelle « *grande transformation* », au sens polanyien du terme.

Dans cette approche on doit retenir surtout trois types d'espaces, dont la conjoncture de l'époque va voir la redéfinition et de leurs structures et de leurs rapports : le Nord, le Sud et la Chine qui à l'époque, à elle

seule, a une population qui est pratiquement le double de celle du Nord.

Dans le cas du Nord et de la Chine, on peut déceler clairement un changement politique majeur, qui voit l'arrivée au pouvoir d'une nouvelle coalition d'acteurs qui veulent redéfinir les paramètres des rapports entre croissance, accumulation et développement.

Au Nord, c'est évidemment l'arrivée de coalitions néo-conservatrices dans les pays anglo-saxons qui a déclenché le processus de changement. Ces coalitions s'appuyaient sur les craintes d'une partie des classes moyennes devant les montées de nouveaux mouvements sociaux demandant soit la consolidation de droits acquis, soit l'élargissement des droits à l'égalité. En outre les frustrations quant au recul, voire l'effritement, des zones d'influence impériale, jouaient un rôle non négligeable. Le cœur de la stratégie des dirigeants de ces coalitions, c'était une contre-offensive généralisée. Au Nord contre les revendications sociales, anciennes et nouvelles, avec l'affaiblissement des syndicats comme objectif premier. Au Sud contre tous les Etats plus ou moins nationalistes ou socialistes, revendiquant un « *nouvel ordre économique international* », et considérés comme les « alliés objectifs » des pays de l'Est, eux-mêmes désormais ciblés dans une contre-offensive de *roll back*.

Les dirigeants néo-conservateurs s'appuyaient très clairement sur les théories néolibérales qui avaient tracé leur chemin depuis la fin des années 60, alors que l'avant-scène, tant au Nord qu'au Sud, semblait occupée surtout par les rhétoriques de divers courants critiques et les polémiques qui les opposaient entre eux. Plus qu'une simple référence idéologique, les arguments de l'idéologie néolibérale ont servi alors à rationaliser un renversement des politiques de redistribution, et ce en faveur de tous les acteurs liés directement ou indirectement aux revenus du capital. Cela a impliqué tout un processus de déconstruction-reconstruction institutionnelle restreignant le rôle de l'Etat dans la régulation de l'activité économique et la redistribution des gains de la croissance, tout en donnant la primauté aux initiatives des entre-

prises, et particulièrement en libéralisant les règles encadrant les acteurs du capital financier. On ne s'attardera pas plus sur ces aspects qui ont été déjà bien mis en exergue par plusieurs contributions dans la précédente livraison des *CM*²¹.

Dans une contribution particulièrement éclairante, Reginald Savage a qualifié cette conjoncture politique de « *coup d'Etat financier* »²².

En fait, on pourrait même parler plus généralement d'un « *coup d'Etat socio-économique* », parce qu'il s'est bien agi d'un changement de « *régime* »²³.

Cette expression met bien en valeur le fait que, derrière le respect des règles formelles propres aux « *démocraties de procédure* » des pays du Nord, c'était bien un changement radical des paramètres du rapport entre l'économique, le social et le politique qui a été poursuivi. Il visait la remise en cause de tous les acquis sociaux des décennies précédentes, et donc déconstruisait les conditions de construction de ce qui a été appelé une « *démocratie substantive* », où la régulation de l'économie couplée à des objectifs de progrès social est vue comme une tâche majeure de l'Etat démocratique²⁴.

21 Voir notamment BARDOS-FELTORONYI N., « Crise conjoncturelle ou mutations du capitalisme », pp. 37-62 ; LABIE M., « Ode aux moindres certitudes », pp. 63-74 ; DUPRET X., « La crise réelle du capitalisme fictif », pp. 107-134, in *CM*, n° 239, mai-juin 2009.

22 SAVAGE R., « Crise financière ou crise globale ? », *ibidem*, p. 82.

23 Ce concept de « *régime* » a d'ailleurs été élaboré dès la fin des années 1980 par des politologues comme S. Strange pour montrer le changement dans la nature du politique, de par l'interpénétration toujours plus grande entre des réseaux de pouvoir transnationaux économiques et politiques, dont l'Etat-Nation, au sens classique, était devenu à la fois une composante et un instrument. Voir STRANGE S., *States and the Markets*, Basil Blackwell, Oxford, 1988.

24 A propos de la distinction entre « *démocratie procédurale* » et « *démocratie substantive* », voir GATHII J-T., « Representations of Africa in Good Governance

Il vaut la peine de comparer ce « coup d'Etat socio-économique » réalisé au Nord avec le « coup d'Etat idéologico-politique » réalisé en Chine à la même époque. L'interaction entre les conséquences de ces deux événements – de nature politique, il faut bien le souligner – a largement contribué à définir le profil ultérieur de la globalisation des conditions de l'accumulation. Certes les contours de cette interaction étaient non prévisibles pour les protagonistes concernés, mais il n'est pas négligeable de souligner que l'épanouissement du marché global n'est pas à attribuer seulement à de prétendus impératifs des exigences du progrès économique et technologique.

En Chine, on a eu une remise en cause radicale du modèle de développement suivi précédemment. Son originalité reposait sur une tentative d'intégrer l'immense paysannerie à un processus d'industrialisation entièrement basé sur les ressources humaines et matérielles nationales, y compris la technologie, et accordant une place centrale à une articulation originale entre grande industrie, petite industrie rurale et amélioration de l'agriculture et des conditions de vie locales. Au contraire de ce qui a été souvent affirmé, ce modèle n'avait pas été un échec. Il avait permis des avancées remarquables, non seulement en termes matériels, mais aussi en termes de satisfaction des besoins humains fondamentaux (*basic needs*), comme en ont attesté de nombreuses études, notamment de la Banque Mondiale²⁵.

Mais en fait les modalités d'application de ce modèle divisaient profondément l'appareil du Parti communiste, ce qui s'est manifesté à travers des luttes de faction violentes, notamment pendant la période de ladite Révolution culturelle. Finalement, la faction qui avait basé toute la stratégie de développement sur la seule mobilisation des forces internes, sans parler de modernisation ni de référence au marché,

Discourse : Policing and Containing Dissidence to Neo-Liberalism », *Third World Legal Studies*, 2000, pp. 65-108.

25 WORLD BANK, "China's Socialist Development", *World Bank Report*, Washington, 1981.

a été évincée au cours de ce qui s'est apparenté également à un « coup d'Etat », interne au parti dirigeant, tout en respectant les règles formelles de procédure de remplacement des dirigeants. La nouvelle direction a immédiatement changé radicalement d'orientation, en mettant l'accent sur la priorité à la modernisation accélérée, au rattrapage des pays avancés pour combler le retard technologique du pays, à l'ouverture au commerce international et aux investissements étrangers pour stimuler la croissance. Et surtout, en quelques années, elle a démantelé les institutions qui encadraient le développement rural, ouvrant ainsi la voie à la libération des conditions d'un processus d'accumulation primitive particulièrement violent, basé sur la prolétarianisation potentielle de centaines de millions de petits paysans²⁶.

L'invocation de la modernisation, du retard et de l'ouverture nécessaire au marché, constituait un puissant levier idéologique pour mettre fin à un mode de développement insistant lourdement, dans le cadre de la planification, sur des principes d'égalité très contraignants pour les élites émergentes. La nouvelle rhétorique de la modernisation masquait en fait la mise en place d'un processus de recréation des conditions de l'inégalité au bénéfice de nouvelles élites liées au nouveau mode de croissance²⁷.

C'est donc très délibérément que l'on a insisté ici sur l'importance de cette conjoncture historique, qui a vu la prise de pouvoir par des coalitions dont la stratégie était la reconstitution des conditions de l'inégalité, au Nord pour restaurer les privilèges des acteurs d'un capitalisme vieilli, en Chine pour instaurer les conditions de la naissance d'un capitalisme plein d'ardeur juvénile.

26 BLECHER M., *China against the tides – Restructuring through Revolution, Radicalism and Reform*, Pinter, Londres, 1997.

27 Sur le rôle des anciennes-nouvelles élites en 1989 et après, voir *CM* n°214, *A l'Est, dix ans de recyclage des nomenklaturas*, déc. 1999.

La rapidité et l'intensité des changements technologiques ont certes joué un rôle majeur dans l'accélération des phénomènes de globalisation de l'économie mondiale depuis les années 1980. Mais l'impact qu'ils ont eu sur les sociétés du Nord et du Sud est indissociable de choix politiques qui ont été faits dans un moment historique particulier, et qui en ont fait des instruments d'une inégalité croissante. Ils auraient pu devenir au contraire les outils d'avancées nouvelles dans la réalisation d'une plus grande égalité entre nations et à l'intérieur des nations. Autrement dit le profil de l'évolution réellement survenue n'était pas inéluctable²⁸.

La dynamique d'interaction entre les conséquences de la « promotion de l'inégalité par coup d'Etat » dans les deux espaces précités n'a cependant produit pleinement ses effets qu'au cours des années 1990.

L'impact de l'imposition des règles de « l'économie politique de l'inégalité » sur la déconstruction-reconstruction de la sphère de l'accumulation dans les Suds

Dans les années 1980, ce sont surtout la grande majorité des pays du Sud qui ont subi de plein fouet les conséquences de la réhabilitation des intérêts des détenteurs du capital au Nord, rentiers, actionnaires et surtout financiers. La solution donnée à la crise de la dette des pays du Sud a été en fait un autre coup de force au début des années 1980.

28 On peut ici évoquer le courant de la *New Economic History* aux USA qui, dès les années 1960, s'est rendu célèbre par son utilisation de la méthode de « l'histoire contre-factuelle ». Avec le maintien de la ligne de Mao-Tse-Tung en Chine et une résurgence de l'héritage de F-D. Roosevelt aux USA au cours des années 1980, rien d'extra-terrestre dans les deux cas, on aurait eu évidemment un bien autre profil de mondialisation. Malgré son apparence farfelue, cette hypothèse oblige quand même à s'interroger sur la nature de l'inéluctabilité des lois économiques...

Elle a privilégié exclusivement les intérêts des banques créancières du Nord, qui cependant avaient pour le moins une responsabilité partagée, ayant soutenu au Sud, voire recommandé, des centaines de projets à la rentabilité douteuse, mais qui leur avaient permis notamment de recycler les masses de pétro-dollars des années 1970.

La rhétorique agressive et souvent dérogatoire adoptée à l'égard d'un grand nombre d'Etats du Sud – présentés comme responsables d'une mauvaise gestion entachée d'incompétence, de corruption, de malversation généralisées – a fait partie de la contre-offensive politique néo-conservatrice. Elle a débouché rapidement sur la fin du dialogue Nord-Sud entamé dans les années 1970, et dont l'échec programmé du sommet de Cancun en 1981 a marqué la rupture symbolique. Du fait de la mise en place des politiques d'ajustement, la plupart des pays ont été soumis à une nouvelle forme de tutelle sous l'égide du FMI, qui s'est vu attribuer, par les coalitions néolibérales du Nord, un rôle étendu pour donner au capital financier transnational une position quasiment hégémonique dans la gestion des flux conditionnels de ressources vers les pays du Sud endettés.

On doit cependant rappeler qu'un grand nombre de pays du Sud avaient accompli des progrès importants en matière d'industrialisation entre 1960 et 1980. Si les théoriciens de l'économie néolibérale avaient, dès les années 1970, célébré les succès des « *dragons asiatiques* » en les attribuant à leur ouverture précoce au marché international, en réalité c'étaient les pays orientés vers la construction d'un processus d'industrialisation centré sur le marché intérieur qui pesaient le plus lourd dans la valeur ajoutée industrielle vers 1980. C'était un artifice statistique qui permettait de se focaliser sur les taux de croissance élevés de la Corée du Sud et de Taiwan, alors que ces pays jouaient surtout un rôle d'atelier de transformation, avec une très faible valeur ajoutée entre les biens intermédiaires importés et les biens réexportés. En termes de valeur ajoutée industrielle, ils ne re-

présentaient qu'une petite fraction de la valeur ajoutée par l'industrie dans des pays comme l'Inde, le Mexique et le Brésil²⁹.

La plupart des pays avaient tenté, entre 1950 et 1980, de mettre en place des politiques de modernisation nationale. En fait derrière la référence à la croissance, au progrès, à la nécessité de sortir du sous-développement, ce qui était réellement en cause c'était partout la tentative de mettre en place un processus d'accumulation primitive. Ce processus consistait à englober progressivement la force de travail potentiellement mobilisable, par la salarisation-prolétarianisation, dans cette sphère de l'accumulation nationale, la reproduction élargie de cette dernière étant assurée par la capitalisation de la plus-value extraite de cette force de travail³⁰.

29 Alors que la Banque Mondiale se faisait le relais actif des thèses néolibérales sur « *le miracle asiatique* », les rapports de l'Onudi traduisaient le point de vue des pays non alignés, en mettant en valeur les résultats des pays construisant leur industrie nationale. Ceux-ci (Inde, Mexique, Brésil) représentaient en 1980 près de 50 % de la VAM des pays du Sud, contre moins de 10 % pour les 4 « dragons » asiatiques (Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour). Voir ONUDI, *L'industrie dans les années 1980 - Changement structurel et interdépendance*, Vienne, 1985.

30 On doit bien insister ici sur le fait que la rationalisation de ce processus reposait sur la fiction selon laquelle le travail de l'immense majorité de la population, occupée dans la production de subsistance, ou même la petite production marchande, n'avait en fait aucune « valeur ». C'était ce que les modèles dualistes tellement en vogue à l'époque appelaient le « *chômage déguisé* », signifiant clairement par là que les millions d'heures de travail consacrées à la production de valeurs d'usage, ou mieux à la reproduction simple des conditions de la vie collective (à ne pas identifier seulement au travail domestique familial), ces heures de travail n'avaient aucune « valeur ». Or ce travail « sans valeur », c'est bien celui par lequel les peuples ont construit à travers l'histoire longue ce que Fernand Braudel a appelé le « *niveau de la construction de la civilisation matérielle* » pour la distinguer du « *niveau de la construction de l'économie capitaliste* » venue s'y greffer à partir du XVI^{ème} siècle en Europe. Dans cette optique évidemment, une heure de travail humain occupée dans la sphère de la reproduction simple, satisfaisant des besoins humains, vaut une heure de travail exploitée dans la sphère de l'accumulation,

Dans ce cadre particulier, de nombreux pays avaient fait des progrès importants en matière d'infrastructures, d'enseignement, de santé publique et d'équipements publics de base, du moins en régions urbaines. Beaucoup d'erreurs avaient certes entaché ces politiques, dont la plus manifeste était l'instrumentalisation de l'agriculture aux objectifs d'industrialisation, la confusion entre modernisation et développement et, au cours des années 1970, une dépendance financière croissante à l'égard des banques du Nord, au nom de l'accélération de la modernisation. Ces erreurs pouvaient sans doute être corrigées. Mais à travers « l'ajustement », le principe imposé a été de jeter le bébé avec l'eau du bain. En quelques années, tous les acquis des décennies précédentes ont été perdus. L'abondante littérature sur la dette a suffisamment mis en valeur le rôle destructeur joué par les opérations de refinancement se traduisant finalement par des flux de centaines de milliards de dollars vers les banques créancières du Nord, tout en paralysant toute initiative nouvelle des Etats en matière économique et sociale³¹.

La décennie 1980 a été qualifiée souvent, dans le vocabulaire très codé des Nations Unies, de « *décennie perdue pour le développement* ». En ce qui concerne l'Amérique latine, le rapport précité de la CEPAL a estimé l'impact négatif de la « *crise de la dette* » à douze ans. Pour l'Afrique, cela a été plus de quinze ans. Cette lecture conventionnelle passe cependant à côté de l'essentiel des transformations

même si elle ne produit pas de « valeur » fonctionnelle par rapport à l'accumulation. Pareille affirmation fait naturellement converger dans un ricanement unanime paléo-libéraux, paléo-marxiens, néolibéraux et néo-marxiens. Et cependant l'approche braudelienne rejoint la vision polanyienne, et les deux obligent à ne pas confondre le « développement des peuples » avec les bénéfices de la croissance résultant d'une accumulation performante, soit-elle verte et durable, ou avec les avantages sociaux octroyés dans le cadre d'une régulation de l'accumulation.

31 CHOSSUDOVSKY M., *The Globalization of Poverty – Impacts of IMF and World Bank Reforms*, Zed Books, Londres, 1997. Voir aussi dans ce numéro des CM la contribution de Toussaint et Vivien.

qui ont été enclenchées par les acteurs de l'offensive néolibérale à l'échelle mondiale.

D'une part, les prélèvements massifs opérés via les remboursements des dettes ont contribué à consolider les bases du capital financier contrôlé par les grandes banques du Nord. Ils ont contribué à leur donner les moyens de leur emprise croissante sur le système productif mondial, autrement dit de la financiarisation accélérée des conditions de l'accumulation. Et ce au moment-même où les modifications des cadres institutionnels de réglementation au Nord leur permettaient de se déployer vers de nouvelles activités avec des contrôles fortement allégés par rapport à la période antérieure.

D'autre part, les transformations institutionnelles imposées de l'extérieur ont profondément modifié les structures économiques et sociales de la plupart des pays du Sud concernés. Pour les comprendre, il faut également sortir de l'approche macro-économique conventionnelle où l'on se borne à établir un jeu de relations entre les variables dites de la croissance : épargne, investissement, consommation intérieure, équilibre de la balance extérieure et des finances publiques, etc. Ce qui s'est passé à partir des années 1980, c'est la déconstruction des conditions d'expansion de la sphère de l'accumulation que les Etats modernisateurs avaient tenté d'édifier dans les décennies précédentes à travers les politiques de modernisation nationale. Même si les résultats étaient limités et très inégaux selon les pays, dans de nombreux cas les Etats avaient commencé à essayer de socialiser les gains limités tirés de ce secteur moderne dans des dépenses de type social d'ordres divers.

La nature même de la sphère d'accumulation a été soumise à une restructuration drastique sous l'injonction des bailleurs de fonds. L'abandon des politiques protectionnistes, le démantèlement des entreprises d'Etat, les privatisations, les prises de contrôle d'actifs divers à travers les opérations de rachat de la dette, ont signifié un alignement rapide et brutal de la sphère d'accumulation sur les normes internationales du profit et de la rentabilité. Cette restructuration des conditions de

l'accumulation s'est accompagnée le plus souvent d'une réduction massive de l'emploi dans le secteur public, de l'accroissement du chômage dans le secteur privé, et d'une baisse impressionnante des salaires réels. Les dépenses sociales ont été ramenées à un niveau dérisoire, en disproportion totale des besoins des populations. L'ensemble de ces mesures, plus les dévaluations de la monnaie et les mesures de dérégulation du marché du travail, ont permis le relèvement spectaculaire de la part des profits dans la valeur ajoutée des divers secteurs.

Après quelques années, cette évolution a produit les résultats voulus en termes de rapports sociaux. D'un côté, un phénomène de paupérisation manifeste des couches populaires liées auparavant au secteur d'accumulation, et un déclassement des petites couches moyennes liées au secteur public. D'un autre côté, la consolidation de nouvelles couches moyennes, liées à la gestion et aux bénéfiques de la sphère de l'accumulation désormais soumise aux normes globales. Les analyses qui ont mis uniquement l'accent sur une approche des pays du Sud comme « victimes » de l'ajustement et de la crise de la dette n'ont souvent pas vu ce phénomène majeur : la recomposition des rapports de force à l'intérieur de ces pays, favorisant l'émergence d'une couche sociale, faible numériquement mais jouissant d'un contrôle étendu sur la sphère de l'accumulation restructurée et globalisée, et capable d'en concentrer les bénéfices.

En termes d'économie politique, cela a signifié que, dans la plupart des pays du Sud, est apparue ainsi une nouvelle élite qui gère un nouveau système d'accumulation assurant l'accroissement des inégalités dont elle est le fer de lance. Bien plus, cette nouvelle élite s'est insérée rapidement dans les circuits mondiaux de la financiarisation croissante du capital. D'un côté, les banques étrangères ont pris progressivement le contrôle des structures financières locales, mais parallèlement, les placements *off shore* des classes dirigeantes locales ont pris de plus en plus en plus d'importance. Pour la période 2003-2007, dans les « pays à bas revenus et moyens revenus », les prêts des banques étrangères non résidentes représentaient environ 60 %

du PIB, les transferts de fonds à partir de l'étranger (*remittances*) environ 10 % du PIB, tandis que les dépôts dans les banques *off-shore* se montaient à environ 60 % des dépôts bancaires domestiques³².

La simultanéité de ces mouvements est bien révélatrice de la « dénationalisation » des cadres de l'accumulation dans un grand nombre de pays du Sud. Après vingt ans d'ajustement et d'ouverture forcenée au marché global des diverses composantes du Sud, on pouvait en constater l'impact au début des années 2000, et avant la crise de 2008.

Les années 1990 ont vu une hausse du rythme d'expansion de la sphère d'accumulation dans un nombre toujours plus élevé de pays du Sud. Cela s'est fait notamment à travers l'accélération des mouvements de délocalisation d'activités de production déjà bien entamée dans les années 1980. Ce mouvement a concerné surtout la Chine et certains pays d'Asie du Sud-Est, mais aussi d'autres pays qui ont été jugés performants en matière de déconstruction-reconstruction des cadres de l'accumulation. Le cas du Mexique est sans doute un des plus spectaculaires, avec le choix de l'élite dirigeante de s'incorporer dans la zone de libre échange nord-américaine. Les bases de la sphère d'accumulation nationale construite depuis les années 1930 ont été démantelées en quelques années, mais de nouveaux pôles d'accumulation étroitement liés à l'économie *US*, ont vu la consolidation d'une bourgeoisie, surtout au Nord du pays, qui se considère pratiquement comme une composante sub-tropicale de la société américaine.

Dans de nombreux pays du Sud, l'expansion de la sphère d'accumulation globalisée a donné une nouvelle impulsion à l'incorporation d'une partie plus importante de la force de travail potentielle dans la

32 BECK T., *et al.*, "Financial Institutions and Markets across Countries and over Time : The Updated Financial.Development and Structure Database 2009", *The World Bank Economic Review*, Vol. 24, n° 1, 2010, pp. 77-92.

production de plus-value. Bien plus, les nouvelles conditions dégradées de la salarisation-prolétarianisation, combinées bien souvent avec l'emploi de technologies capitalistiques, ont permis des hausses importantes de productivité, et surtout la hausse de la part des profits dans des montants de valeur ajoutée portés par des taux de croissance spectaculaires.

Les éléments ci-dessus montrent sans doute déjà à suffisance que c'est bien en termes d'économie politique que l'on doit approcher les changements du régime d'accumulation intervenus au cours des années 1980. Les flux massifs d'innovations technologiques et la liberté d'action toujours plus importante accordée au capital financier s'inscrivent dans ce cadre d'économie politique qui a été le moteur des bouleversements intervenus.

C'est bien une succession de « coups de force » de nature politique qui a vu la prise de pouvoir au Nord et au Sud de coalitions de nouvelles élites partageant une vision stratégique : celle de la reconstitution des conditions de l'inégalité, permettant à cette élite de (re) prendre le contrôle du processus d'accumulation, en le globalisant. Si la mondialisation est un phénomène historique ancien et multiforme, la globalisation doit être étudiée comme une stratégie d'acteurs dominants, parvenant ainsi à mettre en cause les cadres spatiaux des Etats-Nations, où l'histoire des luttes sociales, des luttes pour l'indépendance, ou même des luttes révolutionnaires, les avaient contraints à des concessions en termes de partage, voire de redistribution des gains de l'accumulation.

Mais, dès le début des années 1990, en ce qui concerne la dynamique de l'économie politique de l'inégalité, l'évènement majeur a été évidemment la succession de coups de force et de coups d'Etat qui ont mené au délitement des pays de l'Est et à l'auto-dissolution de l'URSS. C'est bien un phénomène historique, qui n'avait rien d'inéluctable, et qu'aucun « kremlinologue » n'aurait osé pronostiquer quelques années auparavant. Mais dans la réalité, ce qui est bien arrivé, c'est la prise de pouvoir par une nouvelle élite (même si une grande

partie était issue des cadres des régimes socialistes) qui, en quelques années a recréé, avec une brutalité sans limite, les conditions d'une accumulation capitaliste sauvage, entraînant une explosion des inégalités d'une violence inouïe. Dans l'ex-URSS, entre 1989 et 1996, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 15 à 147 millions³³.

Dans sa phase initiale, le démantèlement des cadres et des entreprises du régime antérieur d'accumulation socialiste a surtout permis l'appropriation des entreprises de tous secteurs, du stock de logements et des biens publics, des terres collectives, à des niveaux de prix dérisoires d'après les standards internationaux³⁴.

Mais cette phase de dévalorisation massive des actifs existants, sous le prétexte de leur caractère archaïque ou ingérable, a été suivie rapidement par une phase de revalorisation sélective de ces biens acquis par les cercles proches du nouveau pouvoir, à travers un gigantesque *hold up*, sans précédent dans l'histoire. En une dizaine d'années, une nouvelle sphère d'accumulation plus ou moins soumise aux normes globalisées s'est mise en place, accompagnée et amplifiée par des mouvements spéculatifs de tous ordres, et débouchant sur ce qui a été appelé « *la crise russe* ».

La financiarisation de l'accumulation globalisée dans le cadre de « l'économie politique de l'inégalité »

Si l'on additionne toutes ces sphères d'accumulation régénérées par les séquelles des « coups de force » perpétrés par les coalitions ayant

33 CORNIA G. et COURT J., *op.cit.*, p. 9.

34 NAGELS J., *La Tiers-Mondisation de l'ex-URSS*, Editions de l'ULB, Bruxelles, 1993 ; voir aussi son article, sous le même titre, in *CM* n°186, sept. 1992.

pris le pouvoir à partir des années 1980, dans les diverses composantes du Nord, du Sud et de l'Est, on peut comprendre que les masses de capitaux générées par ces restructurations, et pouvant circuler dans le monde entier, ou y être mobilisées partout, quasiment sans délais, ont atteint des volumes eux aussi sans précédent historique.

Le capital financier a certes joué un rôle essentiel d'intermédiation dans cette accélération extraordinaire de la circulation des flux financiers entre pôles d'accumulation. Il a permis notamment le financement de milliers d'opérations de restructuration, concentration, fusion d'entreprises non financières, dont les dirigeants cherchaient à acquérir le statut de joueurs globaux. Ce statut est ce qui permet à l'entreprise concernée de tirer parti – pour optimiser sa rentabilité et donc son rythme d'accumulation – de toutes les occasions spécifiques, offertes à l'un ou l'autre moment, par les diverses sphères d'accumulation, interconnectées notamment par les activités du capital financier. C'est ce statut aussi qui permet aux dirigeants des entreprises concernées de revendiquer des niveaux de rémunérations de niveau global, sans commune mesure avec les niveaux de salaires moyens dans les divers pays où leurs activités sont déployées.

Et c'est dans cette évolution que, en un quart de siècle, s'est constituée une nouvelle bourgeoisie globale, aux composantes diverses tant du point de l'origine des revenus (grandes familles détenant le contrôle d'entreprises globales, actionnaires importants, *managers*, cadres supérieurs, *etc.*) que de l'origine géographique (les gens du Nord y détiennent une place prépondérante, mais désormais ceux des pays capitalistes émergents du Sud et de l'Est y sont de plus en plus nombreux). Cette bourgeoisie d'un nouveau type est à la fois le produit et l'acteur central de l'économie politique de l'inégalité. C'est une sorte de nouvelle caste, qui ne représente pas plus de 1 % de la population mondiale mais détient 80 % de la richesse mondiale. A l'intérieur de cette caste, les revenus annuels des dirigeants d'entreprise représentent plusieurs centaines de fois ceux des salariés moyens des divers pays où ils opèrent.

En insistant aussi lourdement sur le thème de l'économie politique de l'inégalité, on veut essayer de sortir des discours incantatoires centrés sur le rôle exclusif des banques, voire des bonus exorbitants de leurs cadres, dans la crise de 2008-2009. La déconstruction-reconstruction de la sphère de l'accumulation dérégulée a nécessité des formes de coopération sans cesse réinventées entre tous les partenaires-gestionnaires des activités financières, industrielles, commerciales, et les gestionnaires des appareils politiques de la plupart des Etats, qui se sont succédés au pouvoir depuis les années 1980. Le consensus idéologique sur l'axe de la construction des cadres de la globalisation de l'accumulation, est le fil rouge – au delà des clivages politiques traditionnels, même si invisible aux yeux des populations – qui lie tous les acteurs des réseaux transnationaux de pouvoir qui sont au cœur de ce processus.

Le partage d'un langage codé permet, dans chaque conjoncture décisive, à ceux qui sont « *on board* » des stratégies de cette « *communauté internationale* » auto-proclamée de se reconnaître entre eux. En outre la pérennité et le renouvellement de ces réseaux sont assurés par de multiples formes de mobilité réversible entre leurs composantes économiques, financières et politiques. Les rapports étroits entre cadres politiques des Etats-nations, entre technocrates des organisations multilatérales et CEO des banques et entreprises multinationales ont été au cœur du processus de construction-reproduction élargie de la sphère de l'accumulation globale. Dans le cadre réduit de cette contribution on ne peut évidemment pas s'attarder sur les dizaines d'illustrations bien connues et documentées de ces réalités, dans l'Union Européenne, en Amérique latine, en Afrique, en Asie.

Un des exemples les plus impressionnants de ce rôle central des Etats est donné sans doute par les agréments informels entre la Chine et les USA sur les conditions du recyclage des surplus de la balance commerciale chinoise pour financer les déficits chroniques et des comptes extérieurs US et du budget fédéral. Ce cas illustre bien l'interdépendance existant entre toutes les composantes de la mise en place et du fonctionnement de l'économie politique globale de l'inégalité.

Les réformes chinoises ont créé les conditions de la génération d'une masse de plus-value telle qu'elle a donné une nouvelle jeunesse inespérée à l'accumulation à l'échelle mondiale. Cela s'est produit par la prolétarianisation (ou mieux la semi-prolétarianisation) de centaines de millions de petits paysans, à des niveaux de salaire dérisoires (encore dégradés avec le démantèlement de ce qui était appelé le « *bol de fer* » dans les entreprises publiques, au cours des années 1990). Cette masse de plus-value réalisée à des prix tout aussi dérisoires sur le marché américain a permis de faire une pression sans cesse accrue sur les conditions de travail aux *USA*, et une baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Mais il y a eu une certaine modération de la baisse du pouvoir d'achat grâce à la consommation des produits importés à bas prix, résultant de la surexploitation des travailleurs chinois.

En même temps, la proportion léonine de part des profits en Chine y a soutenu l'émergence d'une classe moyenne toujours plus large, et même d'une section locale de la caste globale des super-riches. Aux *USA*, le relèvement de la part des profits a surtout permis la consolidation de la position de la fraction minimale de la caste globale des super-riches, et l'augmentation disproportionnée de la part des hauts « salaires » (et bonus) dans un contexte général de diminution de la part salariale dans la valeur ajoutée.

L'interaction entre les composantes chinoises et américaines est emblématique du processus de reconstruction des sphères d'accumulation à l'échelle mondiale. Mais dans ce cas, les déséquilibres potentiels entre les deux étaient si menaçants que seul le rôle actif des Etats concernés a pu maintenir les conditions de reproduction de l'économie politique de l'inégalité qui les liaient. L'achat massif et régulier de centaines de milliards de Bons du Trésor *US* par les institutions financières étatiques ou quasi-étatiques chinoises a joué un rôle décisif dans le maintien de ces conditions.

Par l'énormité des flux financiers en cause, ces arrangements ont joué un rôle décisif dans la relance du crédit aux *USA*, malgré les déséquilibres structurels frappant ces derniers et amplifiés par l'impact de

diverses crises, y compris celle dite de la bulle technologique au début des années 2000. C'est eux qui ont permis la stratégie de la *Fed*, donnant les moyens aux acteurs de l'innovation financière débridée de prendre le relais des acteurs des innovations techniques fascinantes. Cela a permis de mettre sur le marché des produits et surtout des promesses de rendements extraordinaires. L'ancien directeur de la *Fed*, Alan Greenspan, reconnaît lui-même clairement ce lien³⁵.

Selon un économiste de la Banque des Règlements Internationaux, Jean Tirole, la demande de stockage de valeur (*stores of values*) aux USA était énorme, à cause des profits réalisés en Chine et dans d'autres pays ayant des systèmes bancaires incapables de valoriser leur propre épargne, et la titrisation a créé des opportunités très profitables de stockage de cet excédent de valeur aux USA³⁶.

« L'économie politique de l'inégalité » comme lieu d'articulation entre capital fictif et économie réelle à l'échelle mondiale

C'est dans le cadre de ces facilités accrues que les banques, à partir des années 2000, se sont posées comme intermédiaires toujours plus inventifs, pour aider les détenteurs de capitaux à trouver des débouchés permettant de faire fructifier ces capitaux. Les prêts hypothécaires à hauts risques n'ont été qu'un de ces débouchés, à côté de

35 GREENSPAN A., «The Crisis», *Brookings Institution Paper*, mars 2010 : « La bulle mondiale de l'immobilier résidentiel a été primordialement causée par une forte baisse des taux d'intérêt à long terme en 2000 et 2005, provoquée par la croissance orientée à l'exportation d'économies en développement, spécialement la Chine, après la fin de la guerre froide. La Chine, épargnant les dollars qu'elle gagnait, rendait en effet l'argent disponible pour des prêts bon marché » (trad. CM).

36 TIROLE J., «Illiquidity and all its friends», *BIS Working Papers*, n°303, mars 2010, p. 8.

centaines d'autres produits, « dérivés » et autres *CDO*. En fait ces techniques permettaient aux banques de se maintenir de manière permanente dans les flux de capitaux à placer, en réduisant la visibilité de leurs engagements réels dans leurs bilans, et en maximisant leurs résultats à travers des techniques toujours plus sophistiquées et opaques d'effet de levier.

Mais la source des capitaux à placer était bien dans l'énormité des flux issus de la restructuration des diverses sphères de l'accumulation en Chine, dans les pays émergents du Sud, dans l'ex-URSS et les ex-pays socialistes, et évidemment au Nord (voir notamment le rôle des fonds de pensions, gonflés par les tendances à une privatisation plus forte dans les régimes existants ou prévus).

Entre 2001 et 2008, la valeur des transactions boursières à l'échelle mondiale est passée de 41 000 à 113 000 milliards d'*USD*³⁷.

Ce sont ces détenteurs de capitaux qui se sont portés acquéreurs des produits titrisés offerts par les banques. En ce sens, il n'y a donc pas de distinction à faire entre bulle financière et économie réelle. Les racines de cette évolution, qui a conduit à la crise de 2008-2009, se trouvent bien dans les énormes masses d'épargne et de capitaux disponibles à la recherche de placement. Elles sont à chercher dans la reconfiguration des rapports de force et des paramètres institutionnels qui ont permis l'accroissement énorme des inégalités, à l'échelle mondiale, dans la répartition des gains de l'accumulation débridée et déréglementée.

Ce sont ces transformations de l'économie politique de l'inégalité qui sont à la base de l'augmentation de la part des profits dans les valeurs ajoutées, et de la masse énorme de capitaux dans les mains de ceux qui s'inscrivent d'une manière ou d'une autre dans les bénéficiaires de la déréglementation ou de la reconstitution de la plus-value. Et les acteurs du capital financier, les banques, ne sont qu'une des compo-

37 World Federation of Exchange (WFE), 2009 Market Highlights.

santes – certes particulièrement vorace et sournoise – de ces vastes réseaux internationaux de pouvoir, ultra-performants dans leur stratégie de construction et reproduction élargie des inégalités à l'échelle mondiale.³⁸

Qu'on le veuille ou non, ce sont bien les réalités de l'économie politique de l'inégalité qui obligent à mettre au cœur de l'analyse de la crise de 2008-2009 les acteurs des réseaux transnationaux de pouvoir. Et non une nouvelle théorie d'un quelconque complot global... C'est cette réalité qui permet sans doute d'expliquer pourquoi la dénonciation vertueuse et unanime du rôle des banques a eu si peu d'effets pratiques, le discours évoluant d'ailleurs peu à peu vers la nécessité du soutien aux banques pour les aider à faire mieux face aux aléas de la spéculation financière. Le populisme anti-bonus moralisateur de 2009 a fait place en 2010 à la mise en garde contre les dangers d'un populisme refusant les mesures d'austérité nécessaires pour faire face à l'alourdissement de la dette publique... provoqué par l'appui massif accordé aux banques lors du *krach*.

On ne peut quand même pas oublier que le financement de ces aides publiques a été assuré par « *les marchés* », donc au moment même où les liquidités des banques étaient devenues un problème majeur.

38 Pour illustrer la nature extrême des pratiques des vautours de la finance, il suffit de citer le commentaire du Sénateur *US* Levin, Président du Sous-comité permanent d'enquête du Sénat, à propos des produits vendus par la super-banque Goldman Sachs : « ... *notre enquête a montré que des banques d'investissement comme Goldman Sachs n'étaient pas des promoteurs de marché aidant leurs clients (...). Ils ont été des promoteurs intéressés de montages financiers risqués et compliqués qui ont joué un rôle majeur dans la crise de 2008. Ils ont ficelé des hypothèques toxiques et douteuses dans des instruments financiers complexes, ont obtenu des agences de notation de les noter comme des obligations de niveau AAA, les ont vendus à des investisseurs, amplifiant et étalant ainsi le risque dans tout le système financier, le tout en pariant en même temps sur la mauvaise qualité de ces mêmes instruments, en en profitant aux dépens de leurs clients* ». (notre trad. *New York Times*, 24-04-10).

Et ce sont ces mêmes « *marchés* » qui assureront pendant longtemps les transferts massifs de ressources budgétaires des Etats du Nord endettés vers les futurs acteurs d'une nouvelle phase de restructuration de la sphère de l'accumulation. Tout comme lors de la crise de la dette au Sud dans les années 1980, mais à une échelle sans comparaison du point de vue des montants impliqués !

L'approche catastrophiste de 2008-2009 a focalisé le regard uniquement sur le secteur bancaire, comme si c'était un secteur hors du système « normal » de l'économie réelle, menaçant les conditions de reproduction « normales » de la sphère de l'accumulation assurant la croissance, synonyme de progrès et de bien-être. Mais en fait, les modalités de la sortie de crise montrent bien qu'elles ne sont qu'une composante de l'économie politique de l'inégalité et de ses paramètres redéfinis il y a plus d'un quart de siècle.

La violence de la crise est endogène à la dimension nouvelle des gisements de plus-value qui ont été libérés pendant cette période, et qui ont généré une dynamique d'accumulation amplifiée par les innovations technologiques et institutionnelles qui la supportent. En fait rien de bien neuf par rapport à ce qui a déjà été perçu par Marx, puis par Keynes : la plus-value pour l'un, l'épargne pour l'autre doivent trouver les moyens de se « *réaliser* »³⁹.

La mondialisation de la dimension géographique n'a apparemment pas résolu les problèmes de cette « *réalisation* », elle en a plutôt amplifié les contradictions.

39 Marx analyse les problèmes des « *crises de réalisation* ». Voir le rappel fait par M. Godard dans *Nul avec bulles, le capital, Cahiers Marxistes*, n°239, mai-juin 2009, pp.18-22.

La crise 2008-2009 : une péripétie de plus dans l'histoire longue des rapports chaotiques entre sphères de l'accumulation et économies populaires dans les Suds ?

On l'a vu ci-dessus, les statistiques mondiales les plus élémentaires montrent que la fabuleuse libération des forces de l'accumulation au Nord, au Sud et à l'Est dans les décennies récentes ne leur a pas permis de résoudre leur contradiction structurelle fondamentale : l'impossibilité d'absorber la majorité des populations du monde dans la sphère de l'accumulation selon des modalités qui soient fonctionnelles par rapport aux exigences d'une reproduction élargie durable selon ses propres normes.

Ce qui dans le langage codé des élites s'est appelé d'abord « *mettre fin au sous-développement* », puis réduction de « *la pauvreté de masse* », n'a jamais été autre chose que ce projet d'intégrer les masses du Sud et de l'Est dans une « *nouvelle frontière de la croissance* », c'est-à-dire un processus d'accumulation réussi, et susceptible dès lors d'une lecture consensuelle. Ce processus, en cours depuis plus d'un demi-siècle, n'a pratiquement pas modifié les inégalités structurelles séparant le Nord et les Suds. Ceux-ci sont dorénavant plus hétérogènes, c'est vrai, avec des taux plus ou moins élevés d'incorporation de la force de travail, de manière pleinement fonctionnelle, dans la sphère de l'accumulation.

Ni les politiques des Etats modernisateurs avant 1980, ni les assauts des Marchés néo-modernisateurs n'ont pu transformer fondamentalement ces structures. L'imposition puis l'internalisation des paramètres de l'économie politique de l'inégalité au nom de la libération du potentiel d'accumulation n'y ont rien changé. Elle a simplement permis l'accroissement des inégalités à l'intérieur du Sud, au profit de la minorité d'élites qui les pilotent. Et les gesticulations humanitaires autour des Objectifs du Millénaire pour le Développement sont dérisoires par rapport à ce qui est vraiment une dynamique de l'inégalité, à ne pas confondre avec une quelconque stagnation ou régression, telles que

mises en scène par les approches misérabilistes. Dans cette perspective, la crise de 2008-2009 est donc bien une péripétie qui ne peut avoir eu qu'un impact marginal par rapport à la réalité des choses.

La majorité des élites économiques et politiques des pays émergents, et même des autres, ont repris confiance dans la relance de la croissance dans la sphère de l'accumulation, et surtout dans les vertus de cette dernière, y compris dans les innovations financières pouvant stimuler sa croissance et son ouverture toujours plus grande à la globalisation⁴⁰.

Pour les classes possédantes et dirigeantes, manifestement la crise de 2008-2009, malgré sa violence et la panique qu'elle a suscitée, n'apparaît plus que comme une péripétie parmi d'autres dans un processus où la construction de la sphère de l'accumulation, aussi chaotique et risquée soit-elle, est vue comme la seule voie possible pour assurer « *le développement* », autrement dit la reproduction durable de « *l'économie politique de l'inégalité* ».

Pour les classes populaires urbaines et rurales, habituées à supporter tous les coûts des tribulations de l'émergence de la sphère de l'accumulation, à vivre depuis des générations l'envers de la modernité célébrée par les élites, c'est un choc de plus à assumer, du fait de

40 Les déclarations récentes du Premier Ministre de l'Inde, M. Singh, sont éclairantes à ce sujet. Dans un discours prononcé à la Reserve Bank of India, le 1^{er} avril 2010, il a fait une évaluation très optimiste du potentiel de croissance de l'Inde dans les années à venir, mais surtout il a souligné que la relativement bonne résistance de l'Inde à la crise ne devait pas être un prétexte pour ne pas aller vers une ouverture encore plus grande et une réforme dans ce sens du système financier : « *l'objectif d'assurer que le système financier rencontre l'exigence de croissance rapide et inclusive (...) est d'une certaine façon la tâche la plus stimulante qui est devant nous (...) J'entends parfois que notre isolement nous a bien servi et que, en conséquence, nous devrions éviter l'expérimentation et de poursuivre la libéralisation dans ce secteur. Ce serait, je le crains, la leçon erronée à tirer de la crise* » (trad. CM).

la contraction de l'emploi et des revenus générés dans cette sphère, aussi limités soient-ils. L'échec des sphères de l'accumulation à absorber la majorité de la force de travail a maintenu une sphère du petit marché et de l'activité populaires, d'importance très variable selon les différentes régions du Sud, mais bien réelle. Dans ces Suds, et même en Chine aujourd'hui, la sphère de l'accumulation n'a pas pu « manger » toute la société et lui dicter ses règles et ses normes, et ce malgré l'explosion de sa dynamique depuis trente ans.

Il reste donc une autonomie, plus ou moins large selon les continents, de ce qu'on peut appeler l'économie populaire rurale et urbaine. L'économie populaire ne se réduit pas à ce qui a été appelé jadis « *secteur informel* », comme s'il s'agissait simplement d'un secteur marginal, en attente de formalisation-modernisation-incorporation dans la sphère de l'accumulation. Les économies populaires ne sont informelles qu'au regard des normes de la sphère de l'accumulation conduite par l'Etat ou par le Marché. En réalité elles sont le produit d'une longue histoire, multi-séculaire. Elles constituent en fait une réalité très complexe, faite d'un mélange indissociable d'une production de biens et services pour la vie quotidienne, de liens sociaux très denses, faits de solidarité autant que de conflictualité, voire de violence, de réseaux de sociabilité locale inextricablement mêlés à des réseaux de clientélisme parfois mafieux.

Selon les régions du monde, elles ont été quasi complètement absorbées et soumises à ces normes (au Nord après deux siècles d'une violence intérieure systémique renforcée par la prise de contrôle des ressources des économies populaires du reste du monde), ou bien déstabilisées, écrasées, marginalisées (au Sud, tout au long des épisodes coloniaux, post-coloniaux et néo-impériaux). Ce que la littérature sur « *la pauvreté* » présente comme l'image du sous-développement en attente de réduction par les miracles de la croissance, est en fait le cadre de vie de milliards de gens dans les villes et les campagnes qui ne se font plus d'illusion sur les promesses de la croissance, mais qui ont appris à se « débrouiller » pour survivre et vivre.

Une première dimension centrale de ces pratiques populaires est qu'elles s'inscrivent dans des lieux de vie, quartiers populaires urbains, petits bourgs ruraux et centaines de milliers de villages à l'échelle mondiale. C'est dans ces lieux négligés ou abandonnés par la sphère de l'accumulation, ou menacés par son appétit pour les ressources valorisables (terres, eau, forêts, biodiversité) que se trouvent les enjeux d'un « *développement humain et durable* » de plus en plus étranger aux promesses jamais tenues d'une croissance-accumulation partagée⁴¹.

Pour les classes populaires, le tout à l'Etat ou le tout au Marché ne sont pas des principes antagoniques, ils sont vécus comme les stratégies interchangeables des différentes couches des élites dominantes dans la construction permanente de l'économie politique de l'inégalité.

Une seconde dimension tout aussi importante est l'insertion dans les occasions de revenus offertes par la sphère de l'accumulation, à travers l'emploi salarié, plus ou moins stable ou précaire, et qui permet des transferts bienvenus pour compléter ceux de l'économie populaire, sans abandonner celle-ci comme base de la sécurité de vie. Le volume de transferts possibles dépend naturellement de la dimension de la sphère de l'accumulation et des conditions d'emploi et de salaire qui y prévalent. De ce point de vue, les occasions offertes en Chine et dans plusieurs pays d'Asie du Sud-Est sont très importantes, alors qu'elles sont bien moindres en Afrique au Sud du Sahara.

Et c'est bien dans les pays asiatiques que l'on peut voir l'émergence d'une classe populaire hybride, mi-paysanne mi-ouvrière, sans que cette semi-prolétarianisation en cours puisse entraîner la disparition de la paysannerie dans un avenir prévisible.

41 PEEMANS J-P., « Territoires et mondialisation : enjeux du développement », éditorial, *Alternatives Sud*, Vol.15, 1, 2008, pp. 7-38.

C'est là un phénomène significatif pour repenser les enjeux du « développement réel », c'est-à-dire l'articulation problématique, pour les générations à venir, entre une sphère d'économie populaire qui cherche la sécurisation des conditions de la reproduction d'une vie décente, et la sphère de l'accumulation qui repose sur l'exploitation de ses ressources humaines, la fragilise et l'insécurise, sans parvenir à l'absorber ni à la détruire. Finalement, c'est à l'aune de ce processus historique, chargé de contradictions explosives (voir les dynamiques récentes des luttes ou des résistances populaires en Thaïlande et en Chine, deux « paradis » de l'accumulation débridée à l'asiatique), que doit s'évaluer l'impact de la crise de 2008-2009 sur les Suds : une péripétie parmi d'autres des rapports entre l'économie politique de l'inégalité et les mondes des économies populaires qu'elle peut paupériser et exploiter, mais ne parvient pas à dompter.

C'est dans cette perspective-là également que l'on devrait s'interroger sur des pistes de sortie de l'économie politique globale de l'inégalité. Cette dernière, on a essayé de le montrer au long de cette contribution, a été une construction, idéologique et politique, historiquement datée. Dans cette construction, l'avenir du développement mondial est délibérément confondu avec la libéralisation de l'accumulation globale. Les lois de l'accumulation du capital sont à la fois le socle de l'inégalité et la garantie de sa reproduction élargie. Au nom de la sortie du sous-développement, elles cherchent à incorporer des centaines de millions de nouveaux soutiers de la sphère de l'accumulation globale : le chemin de la « paupérisation rentable » est présenté comme le projet de sortie de la « pauvreté naturelle ». Les apories de « l'accumulation régulée », de « la croissance instrument du progrès social », voire de « la croissance verte », ou même d'une « décroissance » mortifère, ne sont que des variantes plus ou moins bavardes de discours fascinés par cette réalité d'airain. Un responsable chinois réticent aux réformes post-Mao, au début des années 1980, avait utilisé une image très symbolique : « *il ne faut pas ouvrir la cage du tigre* ». Inaudible pour les nouvelles élites de l'époque, le message était clair : on ne peut pas apprivoiser la sauvagerie de l'accumulation,

et on ne peut pas construire une société viable et durable autour de cette logique.

Si tout est rapport de forces, alors un premier pas (et un petit premier pas seulement) dans la déconstruction de l'économie politique de l'inégalité, serait de remettre les banques sous contrôle des Etats, au Nord et au Sud. Une nationalisation des banques à l'échelle mondiale, dans le cadre de grands ensembles régionaux, coordonnés par un FMI radicalement réformé. Malgré les apparences, rien de bien révolutionnaire dans cette mini-proposition. Songeons aux virtualités non réalisées du « moment Fortis » en Belgique en 2008, ou l'expérience française du début des années 1980 (son échec, peut-être programmé (?)) est une autre histoire...). Selon certains, cette éventualité n'a rien d'extravagant, vu la masse énorme des *junk bonds* de toutes espèces, dérivés ou autres, qui arriveront à échéance dans les prochaines années... Mais ce sera seulement un tout petit pas parce que, on l'a dit, les banques ne sont qu'un des acteurs de la nébuleuse complexe des réseaux internationaux de pouvoir qui sont au cœur de l'économie politique de l'inégalité.

Mais remettre le tigre dans la cage offrirait peut-être la voie à la prise de pouvoir, ça et là, par des coalitions cherchant à définir autrement les chemins du « développement des peuples ». Les Etats ne peuvent retrouver leur rôle incontournable et leur légitimité qu'en prenant en compte les pratiques populaires, de survie, de résistance, voire d'organisation de la vie dans les villes et les campagnes des divers Suds. Ces pratiques ne profèrent aucun grand discours, mais montrent qu'un « développement durable des peuples » peut être réinventé selon d'autres voies.

Sur l'instrumentalisation de l'égalité des sexes

Libérer les migrantes ou les exclure ?

Ouardia Derriche *

Voici un texte qui revient sur la problématique du numéro 238 des CM, Le féminisme à l'épreuve du multiculturalisme, ... notamment dans un sens proche de celui développé par Sara s'Jegers et le mouvement flamand BOEH !, soit la nécessité « d'annoncer la couleur », et de la reconnaître.

Sans prendre trop au sérieux l'anticléricalisme de substitution – à l'anticapitalisme – mais sans hostilité pour les laïcs sincères, nous restons principalement soucieux de « ne pas diviser le genre féminin », comme on disait pour faire vite, et doit encore dire simplement « ne pas diviser la classe ouvrière ». A entendre l'écho des polémiques, ce n'est pas gagné ! La vivacité de ton de Ouardia Derriche ne les apaisera sans doute pas, mais elle donne à entendre clairement le sentiment de celles qui se considèrent d'abord, et non sans raisons, comme « exclues » : en

* Militante féministe et laïque belgo-algérienne.

toute hypothèse, il nous faut au moins ouvrir nos oreilles et nos yeux, et veiller à ne pas en rajouter.

M.G.

Une guerre de religions ?

Avec la controverse autour du port du foulard par des femmes de culture et/ou de foi musulmanes, on croirait vivre une resucée des guerres de religions car elle emprunte à celles-ci nombre de ses caractéristiques, dont l'archaïsme des attitudes (auto-affirmation effrénée de soi et négation totale de l'autre) et la focalisation sur des signes fétichisés.

Le foulard serait le marqueur infamant d'une discrimination sexuelle intolérable dans une société dans laquelle l'égalité structurelle des sexes serait accomplie. En tout cas, chaque fois qu'une femme « *enfoulardée* » accède à une position de visibilité symbolique, l'emballage repart de plus belle, tel un feu de brousse mal éteint. Voyez les remous récents autour de la désignation de Fatima Zibouh au poste de suppléante Ecolo au CA du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR).

Une situation problématique...

On était en droit de s'attendre à ce que, mis devant une situation problématique – ici l'incompréhension devant un comportement jugé opposé à leurs principes – un intellectuel, une intellectuelle empruntent une autre démarche. Celle-ci aurait fait appel à la réflexion critique et donc à une certaine forme d'esprit scientifique. Rappelons, avec Bachelard¹, que « *avant tout, il faut savoir poser des problèmes* » et non se contenter de prendre en compte les phénomènes tels qu'ils se présentent dans leurs aspects les plus triviaux et y réagir au quart de tour. « *Et quoi qu'on dise, dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui*

1 Gaston BACHELARD, *La formation de l'esprit scientifique*, Vrin, Paris, 1938, (rééd. 1965, p. 14).

donne la marque du véritable esprit scientifique. Pour l'esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de question, il ne peut y avoir connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit ».

...traitée sur un mode irrationnel

Par ailleurs, si l'on avait à cœur l'édification d'un vivre ensemble dans une société démocratique, s'agissant de phénomènes sociaux, leur questionnement, leur problématisation se devraient impérativement de prendre en compte et d'interroger les personnes concernées elles-mêmes, à savoir ici les jeunes filles en foulard. Hélas ! Non seulement il n'en a jamais été question mais cela semble de l'ordre de l'inconcevable et de l'impensable ! Que ces jeunes filles soient perçues comme victimes intégrales et donc par définition mutiques ou comme des avant-postes éclairés de l'intégrisme international, ce qui devrait leur conférer un minimum d'intellect, elles ne sont jamais invitées ni à s'exprimer ni à débattre. Condamnées à être **chosifiées**, elles sont purement ostracisées². De la part de membres de l'avant-garde intellectuelle du pays, porteuse et soucieuse de ses principes les plus essentiels de fonctionnement démocratique, cela pose quelque peu question.

Principe égale valeur ?

Un petit rappel de définitions s'impose : il n'y a pas homologie entre **principe** et **valeur**. Si le premier renvoie à une loi, une norme qui s'imposent uniformément à tous les membres d'un même groupe, la seconde traduit une conception du vrai, du beau, du bien selon un

2 Rares sont les personnes qui leur ont donné la parole : Fabienne BRION, « Prendre le voile et faire face – un itinéraire féminin » in Fabienne Brion, *Féminité, minorité, islamité – Questions à propos du hijab*, Academia-Bruylant (Collection Carrefours n° 3), Bruxelles, 2004, pp. 19 et suiv.

jugement plus ou moins en accord avec celui en cours dans sa société de référence. Autant le premier souffre difficilement la discussion, autant la seconde peut ne pas être partagée sans se faire excommunier pour autant.

Une société pluraliste permet précisément la coexistence pacifique de groupes revendiquant leur adhésion à des valeurs particulières mais ayant renoncé à les imposer aux autres. Or, il arrive trop souvent que l'on confonde et que l'on prenne l'une pour l'autre. C'est à mon sens ce à quoi l'on procède en décrétant que le port du foulard s'oppose à nos principes d'égalité des sexes, alors qu'il traduit une adhésion à des valeurs (la foi religieuse ici) que l'on ne partage pas ou plus mais dont on n'a absolument aucun droit à les éradiquer chez les autres. D'ailleurs, une laïcité qui s'oppose aussi frontalement à l'expression publique de la religiosité me semble bien peu sûre d'elle et, à tout le moins, peu ouverte, ce qui la rend à mes yeux peu crédible.

L'égalité des sexes, à la rescousse de l'antiféminisme et du racisme ?

L'affirmation de l'égalité des sexes repose sur la fiction du « citoyen abstrait », asexué comme chacun sait. C'est à l'abri de cette fiction que se donnent libre cours les discriminations réelles entre **genres**. Le refus de tous les aménagements (quotas, parité,...) qui pourraient corriger les inégalités réelles qui se perpétuent derrière l'égalité formelle traduit la résistance de ceux (et celles, parfois !) qui y sont petitement privilégiés devant tout ce qui pourrait rendre notre société moins inégale. Avec le RAPPEL (Réseau d'actions pour la promotion d'un Etat laïque), nous assistons à l'expression publique d'une allian-

ce conjoncturelle et objective entre « *catéchistes laïques, androcentristes et racistes* »³. En effet, ce rassemblement hétéroclite réunit des « laïques » terrifiés par l'irruption d'une nouvelle religion monothéiste qui les replonge dans un passé non dépassé, des « petits-blancs » tétanisés devant la perspective de voir s'écrouler le mince privilège qui était le leur et leur garantissait jusque-là le monopole de l'emploi dans la fonction publique et des « *féministes non différentialistes* » ayant acquis une position dans la petite *intelligentsia* médiatique (et médiocratique) de la partie francophone du pays. Tout ce petit monde apparemment mis en danger s'est allié pour faire barrage à une déferlante susceptible de remettre en question leur rente de situation. Et ils et elles agitent alors l'épouvantail, qui du communautarisme religieux montant à l'assaut de la laïcité de l'Etat belge, qui de la discrimination sexuelle. En s'en prenant ainsi aux représentants les plus faibles de groupes de population déjà fortement précarisés et stigmatisés, ils et elles se rendent objectivement complices de la stagnation, voire du recul réels tant de l'égalité des sexes que de la démocratie dans notre pays. On fait courir, par ailleurs, un risque majeur à notre société à ainsi refuser à certains l'application de droits individuels garantis constitutionnellement. C'est de voir surgir des éléments troubles qui, prenant appui sur ce refus et le ressentiment légitime de ses victimes, revendiquent des droits collectifs qui impliqueraient alors d'authentiques discriminations entre les femmes et les hommes au sein de communautés ainsi **politiquement** construites.

L'égalité des sexes, une réalité ?

On ne s'interrogera par ailleurs pas plus avant sur la réalité de l'égalité des sexes dans notre société. D'un point de vue féministe, les acquis des femmes au chapitre de l'égalité sont incomplets, récents et fragi-

3 J'emprunte l'expression au titre de la savoureuse critique que fait Catherine Van Nypelseer de l'opuscule de Nadia Geerts intitulé « Fichu voile ! Petit argumentaire laïque, féministe et antiraciste » dans *Banc Public*, supplément de *Diagnostic* n°277 d'avril 2010.

les. C'est pourquoi les femmes doivent se battre pour les conserver, tout d'abord, et en élargir le champ d'application pour elles-mêmes. A mon sens, elles devraient aussi avoir en vue de les élargir solidairement à d'autres groupes de femmes, originaires d'autres univers géographiques et culturels, pourvu qu'elles soient en mesure de les concevoir authentiquement comme leurs égales ; hélas, rien n'est moins sûr. Nombre d'entre elles préfèrent, à l'inverse, les confiner dans un statut de repoussoir de la condition féminine et s'offrir sur leur dos un *coming out* féministe pour le moins sujet à caution et une rassurance à bon compte quant à leur propre statut supposé achevé d'émancipation.

Les femmes occidentales rencontrent aujourd'hui sur la route de leur émancipation inachevée d'autres femmes dont le besoin de reconnaissance passe par la revendication de la légitimation de leurs cultures (dont la religion peut être un élément constitutif important). Celles-ci sont pour elles source de dignité et de légitimation dans et hors de leur groupe communautaire de référence.

Les principes théoriques d'égalité entre les sexes et d'autonomie des femmes sont nés dans le sillage de la modernité ; l'individualisme en est la valeur centrale. Les femmes, dans tous les univers et toutes les cultures, ont cherché à s'émanciper des rôles étroits qui leur sont impartis et qui les inscrivent dans des collectifs au service exclusif desquels elles sont assignées. La famille en est le plus incontournable, y compris comme survivance plus ou moins **archaïque** dans les sociétés modernes. La prise en charge matérielle et mentale de la famille et des tâches ménagères par les femmes reste une pierre d'achoppement majeure dans la poursuite de l'égalité réelle des femmes et des hommes des sociétés occidentales. Les plus nanties s'en libèrent partiellement ou totalement en s'en déchargeant volontiers en tout ou partie sur d'autres femmes parmi les moins bien loties de leurs compatriotes ou originaires d'ailleurs. Les principes théoriques d'égalité entre les sexes et d'autonomie des femmes n'ont cependant pas dû attendre l'intrusion d'autres femmes, issues d'autres univers culturels et porteuses de conceptions plus traditionnelles de leur rôle

dans la famille, pour connaître des tensions avec le réel du vécu de la plupart des femmes autochtones : le taux de divorces demandé par ces dernières est là pour en attester.

Et les femmes migrantes ?

Quant aux femmes migrantes, leur projet de migration est porteur, dans ses plis et plus souvent qu'on ne le croit, d'un projet d'émancipation et ce, jusques et y compris dans le cadre du regroupement familial. Ce projet, à l'évidence moins radical dans ses prémisses, comporte sans doute un autre *timing* et d'autres modalités de réalisation que celui des femmes autochtones mais il est tout aussi authentique et exigeant. Un féminisme solidaire impliquerait d'y être ouvert et surtout sensible aux multiples difficultés, intrinsèques et extrinsèques, qui en rendent la réalisation d'autant plus ardue.

Par ailleurs, le foulard a toujours été porté par les femmes migrantes de culture musulmane (et pas par elles seules d'ailleurs). Pendant des décennies, il n'a jamais dérangé personne parce que celles qui le portaient étaient « à leur place », c'est-à-dire à la place économique, sociale et politique qui leur était implicitement assignée, autrement dit l'inexistence politique et l'invisibilité sociale. Ce foulard s'est transformé soudain en chiffon rouge agité devant des bêtes à cornes à partir du moment où il a commencé à être porté par des jeunes filles et jeunes femmes, par ailleurs très à l'aise avec de nombreux signes extérieurs de la modernité, qui se sont mises à ambitionner un autre destin social que celui de leurs mères.

Et leurs fils et leurs filles ?

A mon sens, la stigmatisation du port du foulard par les jeunes filles musulmanes remplit la même fonction que celle des jeunes gens issus de l'immigration, tous réputés plus ou moins délinquants et de ce fait, non intégrables à la société belge. Elle a offert aux politiciens qui

en ont fait leurs choux gras de se dédouaner totalement, d'une part, de toute responsabilité dans l'état de la situation de la plupart de ces jeunes gens : scolarité et formation professionnelle déficientes, d'où insertion sociale et professionnelle difficiles et chômage sans grand espoir d'en sortir. D'autre part, elle permet de postposer une hypothétique gestion responsable de ces objectifs restés en rade et de reporter aux calendes grecques l'insertion pleine et entière de ces nouveaux citoyens dans la cité !

Quant aux jeunes femmes stigmatisées aujourd'hui, ce sont probablement les mêmes que celles dont on avait hier porté aux nues les meilleurs résultats scolaires et leur plus grande volonté d'intégration. Les politiques néolibérales et la crise ayant entre-temps accentué leurs ravages et l'emploi se réduisant comme peau de chagrin, il s'agit aujourd'hui de s'assurer solidement de leur mise à l'écart en tant que concurrentes potentielles indésirables, notamment sur le marché de l'emploi public.

Evidemment, ce n'est pas ce que diront d'emblée ces passionnaris anti-foulard et ces nouveaux féministes sortis comme les champignons après la pluie dans les rangs les plus divers et jusque dans l'extrême droite elle-même. Ils prétendront défendre des valeurs et non des positions acquises qu'ils n'ont pas envie de devoir partager !

Un rappel à l'ordre hiérarchique

Comment ne pas être effarée devant une polémique qui, lancée par des groupuscules agissants, n'en est pas moins inquiétante dans la mesure où son impact, grâce au pouvoir des médias, rencontre un écho démultiplié ? Par ailleurs, ses éléments reposent sur une *doxa*, c'est-à-dire une opinion commune dans notre société. De plus, un sentiment de supériorité, aussi fort qu'il est inconscient, imprègne les esprits. Il est lié à une histoire qui a produit la domination. Il est conforté par un prêt-à-penser popularisé dans le sillage de la doctrine du choc des cultures et de leur incompatibilité (et inégalité, ajoutera-t-

on) intrinsèque. Nous avons alors affaire à des groupes arrogants et parfaitement sûrs d'eux, de la primauté de leurs intérêts de caste et de leur droit imprescriptible à les imposer aux autres, y compris par la violence si nécessaire. Et ils le font derrière la bannière de la défense de **valeurs** réputées universelles : la démocratie, la liberté et, *last but not least*, l'égalité des sexes (la politique de guerre des Etats-Unis est une illustration aussi extrême que parfaite de cet état d'esprit). Ces **valeurs** deviennent alors patrimoine privatif et le bénéfice de leur extension s'arrête aux frontières de la caste ainsi auto-proclamée.

Les discours régressifs (appels à la croisade, à la mise hors-la-loi et au bannissement) cachent de plus en plus mal le refus de faire place à des groupes dont on s'était parfaitement accommodés tant qu'ils n'avaient que le statut de soutiers de notre société et qu'on pouvait croire ne jamais devoir les côtoyer dans des espaces de représentation symbolique. Ou alors, seulement à doses homéopathiques et après un parcours d'initiation suivi d'un adoubement. On n'a pas agi autrement, en son temps, avec les femmes en politique.

Dans ce rappel à l'ordre hiérarchique implicite, une autre fiction est défendue : la neutralité de l'espace public. Ce faisant, on confond allégrement (ou fait mine de confondre) institutions et personnes. Que les institutions soient tenues au devoir de neutralité n'implique absolument pas que cela s'impose aux individus, usagers ou agents du service public. Quant au devoir de traitement neutre des citoyens par des agent-e-s du service public, en quoi le port du foulard devrait-il nécessairement en remettre en cause le principe ? Tout-e agent-e est tenu-e de respecter, dans la gestion des dossiers, des procédures extrêmement contraignantes qui en garantissent formellement le traitement neutre, impartial et équitable. Sauf à ne pas respecter les procédures, le fait de porter ou d'enlever un foulard ne peut rien y changer. Et le non-respect des procédures est contrôlé et punissable.

Reconstruire une véritable société démocratique

Notre société est une société démocratique dont la volonté de vivre ensemble est garantie par la signature entre ses différentes composantes d'un **contrat de gestion** pluraliste. Les migrations de population, qui ont accompagné notamment depuis les années 60 le développement du système économique, ont produit un bouleversement considérable dans la démographie du pays et la population en est devenue en tout état de cause fortement métissée. Comment faire respecter la dignité de tous autrement qu'en passant par la négociation d'un nouveau contrat avec ces **nouveaux venus**, installés depuis trois à quatre générations, qui ne fasse pas l'impasse sur l'égalité et ne reproduise pas leur exclusion derrière le concept de diversité ? Voilà l'enjeu crucial qui se découvre en creux dans cette bataille et derrière la défense crispée de valeurs prétendument désincarnées.

Reconnaître la différence culturelle sans remettre en question les principes fondamentaux sur lesquels repose toute l'organisation sociale, dans un contexte où l'exclusion socio-économique fait des ravages et où les conditions de participation de tous les citoyens à un projet commun deviennent de plus en plus théoriques, pour ne pas dire franchement **rhétoriques**, voilà le vrai défi auquel nous devrions tous nous atteler.

Le maternalisme n'est pas mort, la fonction maternelle non plus

Rosine Lewin*

Dans une thèse qui fait date¹, l'historienne Catherine Jacques a brillamment analysé les relations entre les féministes et le changement social, en Belgique entre 1918 et 1968. Un de ses mérites majeurs est d'avoir illustré la pluralité irréductible des féminismes et d'avoir montré que le mouvement féministe est non seulement social mais aussi politique. Sa contribution au colloque sur les soixante ans du Rassemblement des femmes pour la paix, le 26 novembre 2009, s'inscrivait dans cette féconde recherche.

* Membre du comité de rédaction.

1 Catherine JACQUES, *Les féministes et le changement social en Belgique, 1918-1968 – Programmes, stratégies et réseaux*, Thèse ULB, 2007.

Le colloque n'avait pas programmé un débat de fond sur quelques uns des problèmes soulevés par Catherine Jacques, ainsi que par les historiennes France Huart et Sophie Pereira. Un week-end n'y eût pas suffi. Il n'est donc pas trop tard pour formuler quelques brèves questions sur les rapports entre féministes, fonction maternelle et maternalisme.

Plus précisément, nous nous interrogeons sur les distances que certaines féministes prennent à l'égard de ce qui est resté une réalité, certes modifiée, à savoir la fonction maternelle.

Chacun sait que cette fonction s'est diversifiée en d'innombrables modalités, qu'elle s'est sophistiquée, grâce notamment au progrès scientifique et technique. Qu'à l'élevage maternel s'est ajouté l'élevage paternel, parental, grand-parental... Que les recompositions familiales ont déjà une longue histoire... Mais la fonction maternelle n'est pas tombée en désuétude.

Ce questionnement ne remet pas en cause la méthode mise en œuvre par l'Université des Femmes et Femmes pour la Paix : les regards croisés entre historiennes et anciennes actrices, les lectures collectives et critiques de textes – tout cela a été fécond et très instructif. Le consensus général à propos du livre qui en a résulté², ne signifie pas, néanmoins, que chacun des coauteurs souscrive à chaque mot dudit livre. Ci-dessous, petit exercice pratique...

Pas innocentes, les confusions...

En Belgique à la fin du XIX^e siècle, observe Catherine Jacques, « *la maternité devient le symbole de l'organisation sociale, dans une belle confusion entre les qualités privées des mères et des qualités profes-*

2 (*Rassemblement des Femmes pour la Paix 1949-2009*, édité par l'Université des Femmes, 2009. Voir les notes de lecture dans ce numéro des *CM*.)

sionnelles, elle devient l'étendard d'une série de métiers 'féminins' : infirmières, auxiliaires sociales, institutrices,... »³.

Au bout de ce type de confusion, où « la nature féminine » et la volonté divine font bon ménage, s'affirme la position du sénateur catholique Cyrille Van Overbergh : il réduit les buts du féminisme à la protection de la maternité et ... à « une guerre aux pratiques anticonceptionnelles ».

Si les milieux proches de Van Overbergh cultivent allègrement l'amalgame, Catherine Jacques pour sa part repère de l'ambiguïté chez les « féministes égalitaires ». Celles-ci sont représentées notamment au Conseil national des femmes belges. A une époque où « la sexualité est totalement absorbée par la maternité », le CNFB, qui lui-même a pour socle la maternité, se tient volontairement en marge du débat. « Les féministes égalitaires s'opposent à toute politique nataliste, écrit C.J., mais célèbrent la mère rayonnante dans sa maternité désirée »⁴. On le sait : la maternité était censée être toujours désirée et constituer en soi un bonheur. En accréditant l'image d'une maternité désirée et de mères forcément rayonnantes, les féministes dites égalitaires cèdent assurément à la pensée dominante. Est-ce « ambigu » ? Les rapports des forces entre conservateurs – drillés par l'Eglise catholique – et réformistes ont dû freiner certains élans. Pour rappel, la contraception et le contrôle des naissances sont de pratique récente (les Femmes prévoyantes socialistes prennent position pour le contrôle des naissances dans les années 1930) et pas universelle.

Distinguer réalités sociales et idéologie

Nous n'en sommes plus là. Au prix de durs combats, la notion de maternité a quitté la sphère privée et individuelle pour prendre place

3 Catherine JACQUES, *op.cit.*, p.334.

4 *ibid.* p.340.

dans la sphère du collectif, du politique. Ce qui importe aujourd'hui comme hier, c'est de distinguer réalités sociales et idéologie. C'est de distinguer la place et le poids de la fonction maternelle à une période donnée, dans une société donnée – fonction qui va bien au-delà de la procréation – et d'autre part le maternalisme, c'est-à-dire l'exaltation de cette fonction, à laquelle on entend réduire la femme, glorieusement confinée dans la sphère privée sous domination masculine. L'idéologie maternaliste est en déclin, mais elle n'est pas morte. Elle affecte des formes différentes, faussement modernes, se réclamant volontiers du naturalisme. Elle est perçue par certaines femmes comme une lourde séquelle du passé. Elisabeth Badinter, par exemple, dénonce ses effets aliénants via la mode du « *tout au bébé* », selon laquelle le nourrisson a le droit d'être allaité quand bon lui semble, quoiqu'en pense la pourvoyeuse de lait.

Au Rassemblement des femmes pour la paix, années 50, la formule « *Nous les femmes, les mères* » était très utilisée, même si trois dirigeantes de l'association n'avaient pas d'enfants. Dans le contexte de l'époque, ce n'était ni une concession à nos adversaires, ni un hommage au maternalisme, mais la reconnaissance d'une fonction, dont l'exercice pratique se heurtait à d'innombrables difficultés, à commencer par l'absence de crèches, l'état du logement populaire, le niveau des allocations familiales... Et quand Marie, Jeanne et moi, nous disions « *Nous les femmes, les mères* », c'était au nom des adhérentes qui nous confiaient leurs soucis et pour peser sur **des choix politiques**.

L'enfance, argument privilégié

Catherine Jacques constate que « *la défense de la paix demeure une des voies empruntées par les féministes* ». Fort bien. Mais elle regrette qu'un argument soit principalement mobilisé : « *la fonction maternelle* ». Même si elle a fort évolué, cette fonction occupe encore une place importante dans la société. Faudrait-il l'ignorer, sous prétexte qu'elle a servi d'étendard à la droite et qu'elle fait volontiers appel à l'émotion ?

Et voilà un autre débat qui se pointe : quelle place donner à l'émotion face à la raison, quand il s'agit de défendre les droits des femmes, le désarmement, la négociation ? Mais pourquoi opposer l'émotion à la raison, comme s'il fallait choisir l'une contre l'autre ? Même politisés, citoyennes et citoyens sont capables et en droit de s'émouvoir. En annonçant aux Britanniques une ère de sang et de larmes, Winston Churchill a-t-il choisi l'émotion ? En appeler à l'amour maternel pour s'opposer au sur-armement, est-ce ringard et donc irrecevable ?

Mère avant d'être citoyenne ?

*« Comme anesthésiées par les valeurs et les devoirs moraux (...), elles éprouvent des difficultés à se dégager de la gangue maternelle », écrit Catherine Jacques⁵. « Gangue », « anesthésie »... France Huart et Sophie Pereira, les deux historiennes co-auteurs de l'ouvrage *Rassemblement des Femmes pour la Paix* – dont on ne peut dissocier les noms puisque les textes portent une signature collective – ne semblent pas insensibles à cet avis de CJ. Elles observent ainsi que, « à partir de la fin des années 40 et jusqu'aux années 60, les discours et l'argumentaire du RFP (et aussi ceux de la FDIF) sont empreints d'une image traditionnelle de la femme, en lien avec sa fonction maternelle et sa responsabilité vis-à-vis de la protection de l'enfance. En outre, la domination patriarcale, nullement remise en cause, est sous-jacente aux discours du mouvement. Malgré l'importance accordée aux droits des femmes, le RFP considère la femme tout d'abord comme une mère, avant d'être une citoyenne ».*

France Huart et Sophie Pereira ajoutent, quasi dans le même souffle : *« Il faut néanmoins attirer l'attention sur le fait qu'à cette époque, la grande majorité des associations féminines et féministes développent un discours dans lequel la mère et l'enfant représentent le cœur, et qui ne remet pas en cause la fonction maternelle des femmes, même si*

5 *ibid.* p. 479.

pour certaines, leurs actions s'orientent prioritairement vers les droits des femmes ». Citant une étude de Catherine Jacques et Sylvie Le-febvre, nos deux historiennes qualifient de « *tendance inéluctable* » à l'époque, celle qui associe identité féminine et maternité.

Ainsi donc, au cours des vingt premières années d'activité du RFP, l'identification condition féminine – fonction maternelle, semble très largement pratiquée. De manière péremptoire, Huart et Pereira affirment que « *le RFP considère la femme comme une mère, avant d'être une citoyenne* ». Or le RFP prend largement en compte les problèmes de la travailleuse, notamment en revendiquant avec constance l'ouverture de crèches, loin de l'univers des ménagères, et en réclamant l'égalité en droits pour chômeuses et chômeurs.

Bien plus, en souscrivant à la Charte de l'Enfance, le RFP revendique « *la suppression totale des taudis, la construction massive de logements sains et à bon marché, l'élévation du niveau de vie, la résorption du chômage, le développement des assurances sociales, la démocratisation de l'enseignement* ». Certes, la Charte balaye large, mais on ne peut lui reprocher d'ignorer la citoyenne, la travailleuse – et la femme – derrière la mère.

Une dernière observation : la dimension anticolonialiste de la défense de l'enfant n'est pas négligeable. Il est significatif qu'en 1952, la Conférence internationale de l'enfance inscrive d'entrée de jeu dans son appel « *tous les enfants noirs, blancs ou jaunes* », demande le droit pour « *tous les enfants du monde* » à la vie, à la santé, au développement intellectuel et moral, et proclame le droit des peuples coloniaux à s'affranchir de l'oppression qui les étouffe, et qui sacrifie leurs enfants... En 1952, ces revendications ne couraient pas les rues. Elles ont été développées et réitérées, notamment à Lausanne trois ans plus tard. Elles n'ont pas retenu l'attention de Huart et Pereira, plus attentives à une contribution à un ouvrage français signée en

2005 par Sandra Fayolle et intitulée « L'Union des Femmes françaises et les sentiments supposés féminins »⁶.

De la France à la Belgique

Sandra Fayolle remonte à l'automne 1944, à l'heure où naît l'UFF, qui opère alors « *un choix stratégique* » reposant sur « *la conviction que les femmes sont plus susceptibles de réagir, et par conséquent de s'engager, si elles sont interpellées sur un registre émotionnel* ». Dès lors, poursuit l'auteure, « *la direction de l'UFF s'évertue à exalter un certain nombre de sentiments supposés féminins, non seulement dans son discours, mais également dans les événements qu'elle choisit de célébrer au cours des manifestations qui rythment la vie des militantes* ». A partir de 1948, la guerre froide attisant certaines ardeurs, l'UFF aggrave son cas : elle « *véhicule une définition de la féminité qui s'appuie sur des références récurrentes à la nature féminine ou à l'instinct maternel* ». Et Sandra Fayolle de citer notamment Jeannette Vermeersch, prestigieuse porte-parole des communistes français, et le culte voué à Danièle Casanova et à Jeanne d'Arc.

Que cette étude ait intéressé en particulier France Huart, on l'en félicite. Mais l'historienne a directement projeté sur le RFP une recherche consacrée à l'UFF. Comme si l'une était le décalque de l'autre...

Sans doute les partis communistes de France et de Belgique – auxquels étaient adossées l'UFF et le RFP – avaient-ils bien des points communs, tant sur le plan idéologique que programmatique. Sans doute, n'affichait-on pas différences et divergences. Celles-ci ont néanmoins été réelles, ne fût-ce qu'en raison du poids électoral du PCF, de son histoire, de ses traditions... En Belgique, et c'était bien

6 Sandra FAYOLLE, « L'Union des Femmes françaises et les sentiments supposés féminins », ch.7 de *Emotions... Mobilisation*, sous la direction de Christophe Traini, Presses de Sciences Po, Paris, 2005.

le RFP qu'on étudiait, le sens de l'autodérision et la conscience de la relative marginalité du PCB l'ont, je crois, mis à l'abri de certains excès de type chauvin.

Le poids de l'image

Pour terminer cette chronique, une anecdote.

Dans un récent numéro de la revue *Politique*, Jean-François Bastin évoque la figure de Kim Clijsters et rappelle l'image de la championne, « accroupie aux côtés de sa fille de 18 mois, son trophée de l'US Open posé par terre comme un jouet (...) Ce n'est pas la victoire d'une championne sur le circuit professionnel que la presse a saluée, c'est le triomphe d'une mère, ou plutôt d'une maman » estime J-FB.

Une autre lecture de l'événement est possible.

Ce qui fait la grandeur de cet événement c'est, à notre sens, que Kim a réussi à concilier les servitudes de la compétition tennistique et l'épanouissement de la maternité. Elle n'a pas choisi d'être exclusivement une jolie maman, elle a choisi de poursuivre en même temps sa carrière sportive. Dans des conditions obscures, des millions de femmes de par le monde font face à cet éprouvant défi. Le succès médiatique de Kim les a peut-être encouragées à tenir bon. Bravo à toutes.

Mais Jean-François Bastin va plus loin, et ne craint pas d'aborder – sans toutefois la définir – la notion d'accomplissement. Il oppose ainsi Kim Clijsters, « cette femme accomplie dont le tennis n'était plus toute la vie », à Justine Henin et d'autres, « femmes-enfants vouées à l'inaccomplissement »...

Ainsi donc seule la maternité garantirait l'accomplissement et il importe peu à Bastin que Kim ait choisi de ne pas choisir. La gangue maternaliste n'épargne même pas les hommes ! On s'en doutait bien un peu.

LECTURES

DECLINÉES

Het paleis op de heide
Architect Maxime
Brunfaut en het
sanatorium van Tombeek

Johan WAMBACQ, Luc
VERPOEST et Hilde HEYENEN

Amsab-Instituut voor Sociale
Geschiedenis, Brussel, 2009,

176 pp., ill.

J'ignore si la réputation du sanatorium de Tombeek (ce «*palais dans la prairie*» selon Johan Wambacq) a passé, en son temps, les frontières de la Belgique. Ce chef-d'œuvre du modernisme social et du fonctionnalisme aurait pourtant mérité cette consécration. Mais on sait que, d'une façon générale, tout ce qui se passait en territoire belge fut considéré comme quantité négligeable après la mort de l'Art Nouveau : même l'œuvre de Van de Velde n'apparaît plus, dans les histoires de l'architecture au XX^e siècle, que comme sans importance à partir de la construction

du théâtre du Werkbund en 1914 ; et il a fallu toute l'opiniâtreté de Victor Bourgeois pour s'imposer dans les Congrès Internationaux d'Architecture Moderne (CIAM) et participer, à Stuttgart, à la réalisation de la cité du Weissenhof à la fin des années 20. De passage à Bruxelles lors des journées Le Corbusier en 1997, Kenneth Frampton lui-même fit part à un public ébahi de sa découverte personnelle toute neuve de l'œuvre de Louis De Koninck.

Mort d'un chef-d'œuvre

Quant au sanatorium de Tombeek construit par Maxime Brunfaut en 1937, inutile de dire, si l'on en croit l'abondante bibliographie annexée à l'ouvrage qui vient de lui être consacré, que seuls quelques compatriotes illuminés ont pu croire qu'il représentait une étape fondamentale dans l'évolution du modernisme et dans la mise en œuvre d'une architecture et d'un équipement proches d'une réalisation de l'Utopie.

Le sanatorium de Tombeek est la parfaite illustration de la maxime

« *la fonction engendre la forme* », même si on peut, de l'aveu même de Brunfaut, rapprocher son esthétique de cette parfaite réalisation fonctionnelle, construite à Rotterdam peu de temps auparavant : les usines Van Nelle, de Brinkman et Van der Vlugt. Ainsi Tombeek, tout en étant parfaitement moderne, n'est pas moderniste dans le sens où ce terme renvoie au Stijl, aux CIAM ou au Bauhaus.

En 1937, la lutte contre la tuberculose battait son plein : les organisations mutualistes construisirent ou aménagèrent un peu partout sanatoriums et préventoriums. Tombeek fut construit pour le compte de la Prévoyance Sociale, liée au Parti Socialiste Belge.

Puis la tuberculose recula jusqu'à sa disparition quasi totale, grâce à la découverte des antibiotiques (et en particulier de la streptomycine). Plusieurs sanatoriums, qui auraient pu trouver des fonctions nouvelles, furent détruits ou abandonnés. Tombeek fut fermé en 1987, et l'on devine ce que peut devenir un édifice ainsi laissé à lui-même. Tagué, vandalisé, ouvert à tous les vents et à toutes les intrusions, il est probablement aujourd'hui irrécupérable,

malgré de nombreuses possibilités de réutilisation, une campagne de sensibilisation menée par Sint-Lukasarchief et un classement dérisoire survenu après une douzaine d'années d'abandon ; mais qui dit classement ne dit pas rénovation, malgré le droit de préemption et les initiatives qu'aurait pu exercer la Région flamande, et malgré quelques projets privés et parfois luxueux de rénovation dont la presse se fait parfois l'écho (ainsi récemment *De Standaard*, le 28/11/09). Ces projets feraient perdre toute signification à ce bâtiment hautement symbolique.

L'excellent ouvrage que vient de publier Johan Wambach est consacré au sanatorium en particulier et plus généralement à l'œuvre de Maxime Brunfaut. Il est essentiellement basé sur une série d'interviews de l'architecte, réalisés au cours des années 90. Il est précédé par deux introductions tout à fait remarquables. La première, due au professeur Luc Verpoest, est consacrée à la rénovation et à la réaffectation du patrimoine moderne, qui reste un domaine encore mal maîtrisé. La seconde, due à Hilde Heynen, traite de la signification dans l'architecture du XX^e siècle et cite le beau titre du livre d'Anatole Kopp, *Quand le moderne n'était pas un style mais une cause*. Hilde Heynen avait publié en 1999,

aux MIT Press, un passionnant *Architecture and Modernity* qui éclairait parfaitement la distinction entre moderne, modernisme, avant-garde et contemporanéité. Dans le cas qui nous occupe, elle s'interroge sur l'affadissement du modernisme – et donc sur sa méconnaissance – après la Seconde guerre mondiale, qu'elle attribue essentiellement à la Guerre froide et à la diffusion de l'*american way of life*. Mais il me semble que cet affadissement apparaît dès la dépolitisation progressive du modernisme dans les années 30 ; il paraît évident, en tous cas, que nous n'en soyons pas encore remis, et que ce n'est pas l'œuvre tapageuse de quelques divas qui nous en délivrera.

L'interview de Maxime Brunfaut ne laisse pas de surprendre par le radicalisme politique des propos. La construction de Tombeek fut clairement, pour lui, un acte hautement militant ; et ses dires semblent montrer que ce radicalisme ne l'a jamais abandonné au cours de sa longue existence, ce qui le rapproche de l'œuvre et de la pensée de Renaat Braem (sans doute mieux connu en dehors des frontières belges grâce à son passage chez Le Corbusier). Fils, père et grand-père d'architectes, Maxime Brunfaut (1909-2003) fut essentiellement mêlé à l'œuvre et à l'action politique de son père Fernand, qui combina son action

d'architecte à celle de sénateur et de président de diverses associations socialistes.

Faut-il le rappeler, Maxime Brunfaut fut le compagnon d'Emilienne Steux-Brunfaut, ardente militante socialiste et camarade d'Isabelle Blume, Maria Dekeyzer, Sirène Blicck et autres combattantes de l'action sociale.

Que ceux qui lisent le néerlandais se précipitent sur cet ouvrage ; je doute qu'il soit jamais traduit, mais on peut toujours rêver.

Pierre PUTTEMANS

Rassemblement des FEMMES POUR LA PAIX 1949-2009

Collection « Agirs féministes »

Université des Femmes et RFP,

Bruxelles, s.d. (2009), 328 pp.

12 euros, disponible à L'Amazone,
rue du Méridien, 10 à 1210 – Bruxelles.

L'ouvrage se présente d'emblée « à mi-chemin entre travail historique et travail de commémoration, issu d'un dialogue entre historien-ne-s et militantes de terrain », avec donc une maternité multiple, celle de deux historiennes, France HUART et Sophie PEREIRA, de Rosine LEWIN et d'un comité d'accompagnement où se

retrouvent notamment les militantes des FP encore actives à L'Amazonie, la maison des femmes de Bruxelles.

Par delà le 60^e anniversaire, il faut en l'espèce entendre commémoration au sens littéral de mise en commun des mémoires. L'ouvrage constitue d'abord une chronique d'un mouvement de femmes : précédé immédiatement de l'Union des Femmes, de 1944 à 1947, le RFP est fondé en 1949, et transformé en FP en 1991.

C'est tout autant un recueil de documents, notamment de nombreuses photos, et de témoignages ou souvenirs anciens et récents gagnés contre l'usure du temps. Sous ce deuxième aspect, les lectrices et lecteurs reconnaîtront la volonté féministe de l'UF de donner les moyens d'une histoire « femmes présentes ».

Pour les plus jeunes, ce sera « femmes communistes présentes ». Et pas seulement dans les actions pour la paix, le nom complet d'origine du rassemblement précisant « *et pour le Bien-être* ».

Dans le jargon doctrinal-organisationnel des PC, il s'agissait d'un « *mouvement de masse* », avec des « *compagnons de route* » (des compagnes *in casu*) et des dynamiques d'ouverture variables. Ou encore

d'une action « *sectorielle* » : celle des femmes comme il y en avait d'autres pour les jeunes, les agriculteurs, les « *groupes de langue* »...

La chronique du RFP donne plutôt une mesure interne de la participation dirigeante de nombre de femmes chrétiennes, libérales, socialistes ou sans parti. L'importance avérée de celle-ci obligera à compléter l'histoire politique, serait-ce seulement celle du PCB. Par contre la question des effectifs reste sans réponse précise, les sources d'archives restant maigres, éparses et difficiles à exploiter.

Du côté de l'action « femmes », la chronique du RFP préservera de l'oubli bon nombre de combats : de la popularisation de l'accouchement dit sans douleur à la dépénalisation de l'IVG, pour un salaire égal avec la grève des femmes de la FN-Herstal (1966), contre « *la vie chère* » et les politiques de crise régulières qui la remettent à l'ordre du jour.

Enfin les lecteurs et lectrices trouveront dans l'ouvrage matière à réflexion sur l'histoire du féminisme, à articuler avec celles de mouvements de femmes comme le RFP, avec leurs propres continuités, logiques, rythmes et résistances.

Michel GODARD

Les goulags de la démocratie Réflexions et entretiens

Angela DAVIS

Le Diable Vauvert, Paris, 2006, 160 pp.

Traduction : Louis de Bellefeuille

Son nom ne dit probablement rien à celles et ceux qui ont vingt ans aujourd'hui, mais Angela Davis a été dans les années 1970 un éclatant symbole de la lutte antiraciste aux Etats-Unis. Une lutte victorieuse, sur fond de violences extrêmes.

Née en 1943 dans l'Alabama (un grand-père mineur, la mère institutrice), Angela fut militante des Panthères noires et du Parti communiste. Boursière, elle commence une carrière universitaire qui s'annonce brillante : une bourse pour la Sorbonne, des relations suivies avec des philosophes et sociologues allemands tels Marcuse et Adorno, et elle obtient une charge d'enseignement à l'Université de Los Angeles.

En 1969, elle est destituée de ce poste. L'année suivante, elle est placée, au titre d'ennemie de l'Etat, sur la liste des dix personnes les plus recherchées des Etats-Unis.

La guerre fait rage au Vietnam, Ronald Reagan règne sur l'Empire. Angela plonge dans la clandestinité, mais elle ne peut échapper à l'arrestation puis à la condamnation à mort, accusée d'avoir fourni des armes à des prisonniers noirs qui ont attaqué un tribunal. Elle restera seize mois en prison, avant qu'un puissant mouvement international de solidarité ne parvienne à la faire acquitter et libérer.

Après sa libération, elle est accueillie par ses amis de l'Ecole de Francfort et poursuit ses recherches avec eux. En 1997, elle participe aux Etats-Unis à la création de *Critical Resistance*, un mouvement opposé au « *complexe carcéro-industriel* », sur lequel elle continue de travailler.

Qu'est ce que ce complexe ? Le terme évoque volontairement celui de complexe militaro-industriel, popularisé jadis par le général et président D. Eisenhower. Certaines similitudes sont évidentes : « *lorsqu'on considère l'ampleur avec laquelle les deux complexes dégagent des profits tout en produisant les moyens de mutiler et de tuer des êtres humains et de dévorer les ressources sociales, leur similitude essentielle devient apparente* », écrit AD.

On peut se demander si ce constat est aussi valable en Europe qu'aux Etats-Unis, car Davis montre bien de quel poids pèse encore aujourd'hui le passé esclavagiste des USA alors que l'esclavage y a été aboli en 1865 par un amendement de la Constitution. « *La loi peut être un vecteur de progrès*, souligne AD., *mais en soi la loi ne crée pas justice et égalité* ».

C'est un des apports majeurs des *Goulags de la démocratie* de démontrer les mécanismes en raison desquels le vote de 1865 n'a pas mis fin à l'esclavage. Prolongeant la réflexion du fondateur de l'Association pour le progrès des Noirs, W-E. DuBois (1868-1963), Davis développe la notion de « *démocratie abolitionniste* ». Le législateur étasunien eût fait acte de démocratie abolitionniste si, en plus de son amendement à la Constitution il avait mis en place des institutions permettant concrètement l'insertion d'anciens esclaves dans la société. Ce ne fut pas le cas.

Aujourd'hui encore, la peine de mort signale, aux yeux d'Angela Davis, la persistance des traces laissées par l'esclavage. De même, le retrait du droit de vote aux prisonniers coupables de crimes, retrait qui n'est pas pratiqué dans tous les Etats de

l'Union, mais qui est jugé normal par la plupart des Américains, « *plonge ses racines dans l'esclavage* », observe AD.

Très attentive aux liens entre empire, prison et torture, Davis analyse les effets dévastateurs d'une gestion mercantile des problèmes sociaux. Elle sait de quoi elle parle quand elle traite de la réalité carcérale et singulièrement du sort des femmes incarcérées (toujours plus nombreuses). La coercition sexuelle qui sévit dans les prisons américaines – pas seulement à Abou Ghraïb – elle connaît et elle en dénonce les liens avec le racisme.

Les goulags de la démocratie est un ouvrage dense et percutant, rythmé par les commentaires de Eduardo Mendieta. Les perspectives ouvertes par Angela portent la marque d'une confiance inébranlée dans l'avenir, et étonnent par leur audace. « *Tout a changé* », écrit-elle, refusant de momifier son expérience. Et de rappeler que « *personne ne savait où nous allions* ». Mais que « *le meilleur moyen de savoir ce qui pourrait marcher, c'est simplement de le faire, sans se soucier des erreurs qu'on pourrait commettre. Il faut être disposé à commettre des erreurs* ».

Rosine LEWIN

Un autre pays

Marnix BEYEN et
Philippe DESTATTE

Nouvelle Histoire de Belgique :
1970-2000, Le Cri, 2009, 430 pp.

Le titre est interpellant, le propos ambitieux. Marnix Beyen est chargé de cours en histoire politique à l'Université d'Anvers. Ses recherches portent sur le champ où politique et culture s'entrecroisent.

Fondateur du Centre inter-universitaire d'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, Philippe Destatte est directeur général de l'Institut Destrée¹.

Ensemble, ils ont entrepris d'analyser les trente années qui, de 1970 à 2000 ont transformé la Belgique, devenue « *un autre pays* », un autre Etat, dont le fonctionnement a été profondément restructuré, pendant que de nouveaux mouvements sociaux – pacifisme, écologie, féminisme – bouscuaient les donnes traditionnelles, pendant que des contestataires occupaient le pavé...

Oui, la Belgique est un autre pays, et l'approche transversale d'un histo-

rien wallon et d'un historien flamand soucieux de ne pas se limiter à l'institutionnel permet d'en mesurer toute la complexité. Peut-être le lecteur francophone appréciera-t-il surtout les analyses de ce qui a évolué en Flandre, tant il est vrai que la distance (et l'ignorance) se creusent entre communautés et entre régions. L'information télévisée et l'Histoire sont différentes voire divergentes ici et là...

Dans le vaste trésor de faits relevés par les auteurs, je me permets donc de souligner la richesse des analyses consacrées à cet « autre pays » qu'est devenu le pays flamand, où ruralité et romantisme sont passés de mode, où le nationalisme radical s'est trouvé divers nouveaux habits, et où les relations avec « *la nouvelle immigration* » – voir l'exemple de Borgerhout – ne sont pas celles de Molenbeek ou Grâce-Hollogne.

A l'heure où en France un débat confus fait rage sur l'identité nationale, les auteurs ne parient pas sur l'avenir de l'identité belge. Celle-ci a été affaiblie notamment par l'intrusion dans quasi tous les foyers de la télévision, diffuseuse de culture *rock* et *pop*, et plus fondamentalement par le processus de mondialisation.

La monarchie passe souvent pour un ciment de belgitude ; Destatte et

1 Les lecteurs assidus des *CM* se souviendront de ses collaborations aux n^{os} 157, 207 et 217.

Beyen n'y croient pas et actent le caractère désuet du patriotisme. Cela ne les empêche pas de s'attarder sur la douleur manifestée lors du décès de Baudouin.

Le citoyen belge dépourvu de mémoire sera étonné de lire la relation hallucinante des « affaires » qui se sont succédés en Belgique entre 1970 et 2000 : les secousses que connaissent la police et la justice de nos jours ont de lourds précédents.

Une devinette, pour terminer cette note sommaire : est-ce la Marche blanche d'octobre 96 ou la manifestation anti-missiles d'octobre 83 qui est la plus importante et la plus significative ? *Un autre pays* ne tranche pas...

R.L.

Léopold II - entre génie et gêne Politique étrangère et colonisation

Racine, 2009, 412 pp.

Dix-neuf auteur(e)s, en majorité historiens, ont contribué à brosser le portrait du personnage bien de son temps que fut le deuxième roi des

Belges. Personne sans doute n'a considéré Léopold II comme un être falot et un souverain conventionnel. Promoteur d'une doctrine coloniale qu'il a mise en œuvre en Afrique centrale, où il détenait un pouvoir absolu, porteur de projets gigantesques et coûteux, il aura été la cible en Belgique et à l'étranger de caricaturistes et d'essayistes accusateurs. Donneur de leçons de morale et de piété, il a scandalisé nombre de ses sujets par ses notoires aventures extra-conjugales. Sa stature lui a conféré un incontestable relief historique.

Mais, fait étonnant, les travaux scientifiques permettant d'éclairer de manière systématique la politique coloniale du « *roi-bâtitseur* » sont extrêmement rares, acte l'introduction à l'ouvrage publié chez Racine.

Deux journées d'étude à Louvain-la-Neuve ont permis de rassembler les pièces d'un puzzle qui, au-delà des ambitions africaines de Léopold II, éclaire l'ensemble de sa politique étrangère et rappelle son attachement obstiné à l'union entre catholiques et libéraux, face à la montée du Parti ouvrier belge et à l'action daensiste.

Ce qui nous a paru particulièrement novateur dans ce travail, c'est la

prise en compte des représentations publiques de la politique léopoldienne : en particulier dans les manuels scolaires, ou via la verve pamphlétaire d'un Mark Twain et d'un Hugo Claus, ou au travers de contes et dessins populaires congolais...

Expansion

« *Un double anniversaire sous le signe de l'expansion* » : 1905 célèbre les septante-cinq ans de la Belgique indépendante et le vingtième anniversaire de la création de l'Etat indépendant du Congo. Michel Demoulin (UCL) montre que les thèses, chères à Léopold II, d'une « *plus grande Belgique* » sont soutenues par d'importants secteurs de la société. La Bourse d'Anvers par exemple, applaudit le discours jubilaire du roi qui assigne à Anvers le rôle de plus grand port du monde. Toutes les occasions sont bonnes pour associer « *l'indispensable expansion économique du pays* » et la perspective d'une « *plus grande* » Belgique.

C'est ainsi que, dans les années 1870, la multiplication des Sociétés géographiques – se muant bientôt en mouvement géographique – sert les intérêts et la curiosité du souverain. Intérêts et curiosité vigoureux. Léopold est un voyageur impénitent et un habile organisateur de centres de documentation. Il a

été à l'initiative de réseaux et groupes de pression, futurs *lobbies*. Cet énorme travail s'insère dans une vision du monde dont le « centre de commandement » est la Belgique : Léopold II se réclame du droit des puissances européennes à occuper les terres réputées vacantes, de « *l'expansionnisme* ». Il est clair pour Jan Vandersmissen (Université de Liège) que les Sociétés géographiques sont devenues « *des instruments de propagande pour les entreprises de Léopold II* ». Elles justifiaient le combat contre « *l'esclavage arabe* », stimulaient l'apologie de l'explorateur, sympathisaient avec la formule « *internationale* » et « *neutre* » qui, au fil du temps, avait succédé au « *projet belge* ». Le Musée du Congo, l'Institut cartographique militaire, la Société d'études coloniales, le Jardin Botanique furent en interaction fréquente avec le roi et fournirent des cadres à l'Etat indépendant du Congo. De tout quoi il appert que Léopold II n'était pas « *l'homme seul* » (et donc romantique) dont l'image a été véhiculée, mais un *manager* avant la lettre, très attentif à la rentabilité de ses entreprises, et un manipulateur.

Manuels scolaires fossilisés

Stéphanie Planche (UCL) a analysé le chapitre « *Le roi-colonisateur* » d'un certain nombre de manuels

scolaires, 53 francophones et 60 néerlandophones. Elle intitule sa contribution « *Portrait ambivalent d'un (anti-)héros* ».

Après avoir rappelé que le manuel scolaire se perd désormais dans un vaste ensemble de matériaux et ne dit rien du contexte dans lequel il est utilisé, il demeure néanmoins, estime SP., un « *véritable instantané de la subjectivité mémorielle d'une époque* ». On le sait, l'appropriation et l'exploitation du Congo ont été présentées à plusieurs générations de Belges comme relevant de la gloire nationale, attribuant à Léopold II les traits du génie. Le mythe a la vie tenace et Stéphanie Planche observe qu'après l'indépendance du Congo en 1960, clichés et tournures de phrases n'ont guère changé : ils « *fossilisent une représentation du passé aux allures de fable et de légende* ». Ainsi Léopold II prend et conserve-t-il le statut du héros qui, seul contre tous, accomplit sa mission : doter la Belgique d'une colonie.

L'auteur scrute les variantes de cette trame générale. Dans l'une, le mythe procède par oubli (des exactions), dans l'autre il procède à l'intégration

(les crimes sont relativisés). Et le héros survit largement à son œuvre. C'est au cours des années 1980 (oui, quatre-vingt !) que se dessine un changement : les manuels scolaires du Nord et du Sud du pays se dissocient. Dans les manuels néerlandophones prend corps une obsession : Léopold II était un roi génocidaire. Bref, la diabolisation succède à l'héroïsation. Le processus paraît indissociable de la question du maintien de la monarchie en Belgique.

Vertigineux

En tout état de cause, entre l'attachement de la famille royale à ses mythes glorieux et les réalités advenues, notamment en Afrique, le décalage est devenu vertigineux. Il sera public et mesurable le 30 juin 1960, à Léopoldville, quand, face à Lumumba, Baudouin rend hommage au génie de son grand-oncle et à son œuvre civilisatrice. Comme si l'information de la famille royale se limitait à une collection de manuels scolaires fossilisés. Il est vrai que de puissants intérêts financiers et géopolitiques étaient en jeu, combinés à une inaltérable piété filiale...

R. L.

Les Cahiers Marxistes
sont déposés
dans les librairies suivantes

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LIBRAIRIE FILIGRANES
Av. des Arts, 39 - 1000 Bruxelles
- SHOP 171 vzw-asbl
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRAIRIE ENTRE-TEMPS (Centre culturel Barricade)
Rue Pierreuse, 19/21 - 4000 Liège
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 - 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 - F - 75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE **ISSN: 0591-0633**

Editeur responsable: Pierre Gillis
6, N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & copyright : FREE, mouvement
d'éducation permanente non reconnu par la Communauté française
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

8 EUR